

5334098

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/09/2020
Retour Préfecture : 26/09/2020



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 16 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 16 juillet 2020

0 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN.....	6
1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	6
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	7
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.....	7
4 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	8
5 - DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1^{ER} AVRIL 2020. COMPTE-RENDU.....	9
6 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	9
7 - COMMISSION D'ADJUDICATION PUBLIQUE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	10
8 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES. CLECT. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	10
9 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	10
10 - SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	12
11 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	12
12 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	13
13 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	13
14 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. COMMISSION D'APPELS D'OFFRES POUR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	13
15 - AERODROME D'AMIENS-GLISY. COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	14
16 - AGENCE FRANCE LOCALE. SOCIETE TERRITORIALE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	14
17 - AGRICULTURE PERI-URBAINE. PROTOCOLE CADRE. COMITE DE PILOTAGE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	14
18 - AGRO-SPHERES. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. COTISATION 2020. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.	15
19 - ASSOCIATION CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE. COTISATION 2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	15
20 - ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT. ASTEE. ADHESION. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.	15
21 - ASSOCIATION SYNDICALE DES CANAUX D'HORTILLONNAGES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	16
22 - ATMO HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	16
23 - AMORCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	16
24 - COMITE 21. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.....	16

25 - AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA SOMME. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	17
26 - AIDES AU DEVELOPPEMENT DE LOGEMENTS AIDES. COMMISSION CHARGEE DE L'EXAMEN DES DOSSIERS DES OPERATEURS PSLA. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	17
27 - ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETAIRES, D'ASL ET D'AFUL. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	18
28 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS-PICARDIE. CONSEIL DE SURVEILLANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	18
29 - CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL. CONSEIL DE SURVEILLANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	18
30 - CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES. CROUS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	18
31 - COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000. SITE DU MARAIS DE LA MOYENNE SOMME ENTRE AMIENS ET CORBIE. SITE DES TOURBIERES ET DES MARAIS DE LA VALLEE DE L'AVRE. ZONES SPECIALES DE CONSERVATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	19
32 - COMITE DE SUIVI DE SITE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.....	19
33 - ENTENTE ENTRE AMIENS METROPOLE, LA VILLE D'AMIENS ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE FDE 80 POUR LE DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	20
34 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. DESIGNATION DES MEMBRES ET NOMINATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES.....	20
35 - COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT. COMPOSITION.	20
36 - COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX, SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.	20
37 - METHEOR. ASSOCIATION POUR LA METHANISATION ECOLOGIQUE DES DECHETS. ADHESION. ANNEE 2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	21
38 - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ELABORATION ET DE SUIVI. DESIGNATION DES MEMBRES.	21
39 - SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME. AMEVA. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	21
40 - DISPOSITIF INVESTISSEMENT TERRITORIAL. ITI. COMITE DE PRESELECTION LOCAL. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	22
41 - INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.....	22
42 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	22
43 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. CONSEIL D'EXPLOITATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	23
44 - OFFICE DE TOURISME. COMITE QUALITE LOCALE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	23
45 - SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	24
46 - GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DES TRANSPORTS. GART. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. COTISATION 2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	24
47 - SOLIDAIRES POUR L'HABITAT. SOLIHA SOMME. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	24
48 - SOCIETES D'HLM. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	25
49 - SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DE L'OFFICE ISSU DE LA FUSION DE L'OPH D'AMIENS METROPOLE ET DE L'OPH DE LA SOMME. AMSOM HABITAT DESIGNATION.....	25

50 - TOIT AUSSI. SOCIETE ANONYME COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HABITAT A LOYER MODERE D'AMIENS METROPOLE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.	26
51 - ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM DES HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.	26
52 - ASSOCIATION PICARDIE UNIVERSITES. CONFERENCE TERRITORIALE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.	26
53 - ÉCOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE. ESIEE AMIENS. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	26
54 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	27
55 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. CONSEILS DE GESTION DES FACULTES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	27
56 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. COMMISSION DE LA RECHERCHE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	27
57 - ASSOCIATION BEFFROIS DU PATRIMOINE MONDIAL. COTISATION 2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	27
58 - ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	28
59 - ASSOCIATION ORCHESTRE DE PICARDIE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.	28
60 - ASSOCIATION VIDEOMUSEUM. POLITIQUE DE VALORISATION DES COLLECTIONS MODERNES ET CONTEMPORAINES. COTISATION 2020. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.....	28
61 -COMITE NATIONAL FRANÇAIS DU CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES. ICOMOS FRANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	29
62 - CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES. ICOM FRANCE. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. ANNEE 2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	29
63 - MUSEES D'AMIENS. PRETS ET DEPOTS. COMPOSITION DE LA COMMISSION.	29
64 - SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE ZENITH D'AMIENS METROPOLE SEMZAM. COMITE DE SURVEILLANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	30
65 - SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE ZENITH D'AMIENS METROPOLE SEMZAM. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	30
66 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. CONSEIL D'ETABLISSEMENT. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	30
67 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE. MAISON DE LA CULTURE. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	31
68 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	31
69 - EPCC ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	31
70 - ASSOCIATION PICTANOVO. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.....	31
71 - DELIBERATION BUDGETAIRE. ACHAT DE MASQUES POUR LA POPULATION ET LES AGENTS DE LA METROPOLE ET PREMIERES MESURES DU PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE.	32
21 - SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT ALBERT PICARDIE. ADHESION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	33
72 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2019.....	33
73 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. ÉLECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.	40
74 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. APPROBATION.....	40

75 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. AFFECTATION DES RESULTATS.....	40
76 - REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION A DESTINATION DE LA POPULATION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19. CONVENTION.....	41
77 - INDEMNISATION SUITE A SINISTRE. DOSSIER AM14.05.05RC. PROTOCOLES D'ACCORD.	42
78 - INTERCONNEXION GLISY-LONGUEAU. INDEMNISATION EXPLOITANTE. DELIBERATION MODIFICATIVE.	42
79 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE 2020. CONVENTION.....	43
80 - NOËL SOLIDARITE 2020. GRATUITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS POUR LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF.	43
81 - AMIENS. RUE ROBERT LE COQ. AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE TOURNE-A-GAUCHE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	43
82 - GRATTEPANCHE. RUE DE SAINT-SAUFLIEU. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	46
83 - GLISY. POLE JULES VERNE AVENUE PHILEAS FOGG. SECURISATION PASSAGE PIETON. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	47
84 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. ANNEE 2020.....	47
85 - INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE.	49
86 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS. VOLET PREVOYANCE. PRINCIPE DU MAINTIEN DU DISPOSITIF PAR CONVENTIONNEMENT.	52
87 -NOUVELLE TARIFICATION DU SERVICE DE TRANSPORTS URBAINS AMETIS, DES SERVICES ANNEXES BUSCYCLETTE ET DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE TAAM.....	53
88 - PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE. ÉPIDEMIE COVID-19. DELEGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	62
89 - AMIENS. AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE AGEKO INDUSTRIE. MODIFICATION JURIDIQUE DU BENEFICIAIRE DE L'AIDE. AVENANT N° 1 AUX CONVENTIONS 2018.	69
90 - LONGUEAU. AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SAS FOUQUET PERE ET FILS. TRANSFERT / EXTENSION SUR LE POLE JULES VERNE. CONVENTION.	72
91 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.	72
92 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. 2^{EME} REPARTITION. CONVENTIONS.	73
93 - MAISON DU THEATRE. COMPAGNIES DE THEATRE AMATEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2020.	74
94 - ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS, HORTILLONNAGES AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.	74
95 - PARTENARIAT AVEC ATMO HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.	76
96 - QUESTIONS ORALES. VŒUX.	77

La séance est ouverte à 16h14.

M. GEST : Mes chers collègues, est-ce que vous pouvez prendre place s'il vous plaît ? Je déclare la séance ouverte.

Mes chers collègues, j'ai appris, comme vous sans doute, hier, le décès de notre ancien collègue Ernest CANDELA, qui était maire de Saleux, qui a, après une brillante carrière militaire, effectué 19 ans de travaux au sein de sa commune. Il a été adjoint au maire effectivement de 2001 à 2005, puis ensuite maire de 2005 à mai 2020, lorsqu'il a cédé son mandat, comment dirais-je, sa responsabilité, à notre collègue d'aujourd'hui : Isabelle RAMBOUR. Beaucoup d'entre vous connaissaient Ernest CANDELA, une personnalité extrêmement fiable, quelqu'un qui n'avait pas besoin de donner sa parole pour la tenir et qui a laissé, parmi tous ceux qui le connaissaient, un souvenir véritablement extrêmement prégnant. J'étais de ceux-là. Certains collègues dans la salle le connaissaient encore mieux que moi, depuis longtemps. Mais je tenais aujourd'hui à rendre hommage à sa grande loyauté dont il a fait preuve ici même au sein de ce conseil d'Amiens Métropole, à son travail dans sa commune notamment de Saleux, à laquelle il était attaché. Et on savait, pour beaucoup d'entre nous, qu'il luttait contre la maladie depuis de nombreux mois, et la maladie a fini par avoir raison de son courage et de sa volonté. Je regretterai à titre personnel beaucoup la présence de cet homme qui paraissait, comme cela, un peu distant, mais qui était en fait susceptible de vous amener des sentiments de grande densité et dont j'aurais bien voulu être un ami.

Je voulais, en sa mémoire, vous demander, après vous avoir rappelé que le deuil aura lieu lundi à l'église de Saleux à 14 h 30, je voulais simplement, en sa mémoire, vous demander de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire d'Ernest CANDELA.)

Je vous remercie.

0 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN.

M. GEST : Un point 0 avant le point n° 1 : c'est l'installation d'un conseiller métropolitain. Monsieur Loïc BULANT, maire de la commune de Pont-de-Metz, m'a informé par courrier du 10 juillet dernier qu'il renonçait, pour des raisons d'organisation interne, à son poste de conseiller métropolitain titulaire. C'est donc sa suppléante dans la commune, Madame Marion DOURNEL-GARAT, qui siègera désormais à nos côtés en qualité de titulaire et Monsieur BULANT sera, quant à lui, suppléant. Je souhaite donc la bienvenue ou le retour, en quelque sorte, de Marion DOURNEL-GARAT, que je salue, qui est là-bas. Lève-toi, Marion, que tout le monde te voie. Voilà. Merci à elle. Elle est installée dans ses nouvelles fonctions.

DONT ACTE

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu les délégations de vote de :

Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ

M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
M. François DÉCAVÉ	donne pouvoir à	Mme Évelyne BECKER
M. Claude VITRY	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre PARDOUX
Mme Maria TREFCON	donne pouvoir à	M. Philippe PETIT
Mme Laurence DUVIVIER	donne pouvoir à	M. Philippe LECLERC
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
Mme Marie-Claire DUBREUCQ	donne pouvoir à	M. Henri-Paul FIN
Mme Julia BELLINA, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Stéphanie DJAROUNE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Bernard BOCQUILLON
M. Édouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique ÉVRARD
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOUR
M. Tarek BAÏS	donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR
M. Martin DOMISE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Le point n°2 à l'ordre du jour appelle l'élection du secrétaire et du secrétaire adjoint pour la présente séance. S'ils sont présents et s'ils sont d'accord, je vous propose de désigner Madame Claudine GALLIOT, que j'ai vue, d'accord. Merci, et Monsieur Thomas LHERMITTE, que j'ai vu également, pour remplir ces fonctions. Pas de problème ? Voilà pour le point n°2.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : S'agissant du procès-verbal de la séance du 13 février, je ne le soumet pas au vote puisque plusieurs membres de notre assemblée n'étaient pas en fonction à l'époque, mais je vous le communique à titre d'information.

Je vous informe que je souhaite reporter plusieurs dossiers qui sont inscrits à l'ordre du jour de ce soir : le point 6, sur la Commission intercommunale des impôts directs ; le 21, concernant l'Association Syndicale des Canaux d'Hortillonnages ; et enfin le 53 relatif à l'ESIEE. Par contre, même si cela n'est pas très protocolaire, je vous demande si vous êtes d'accord pour ajouter un dossier qui concerne la désignation de nos représentants au syndicat mixte de l'aéroport d'Albert-Picardie. On l'avait tout simplement oublié. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce qu'on ajoute cette désignation ? Non. Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie. Il est donc ajouté.

Je vous informe de la création du groupe des « élu-e-s Amiens c'est l'tien » composé de Mesdames BEKCKER et THÉROUIN et de Messieurs PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT.

Je vous rappelle que Messieurs DESCHAMPS, METAY et Mesdames BELLINA et VAGNIEZ forment quant à eux le groupe « Amiens au cœur ».

Il me semblait que j'avais reçu une autre composition de groupe. Je ne le vois pas. Est-ce que ceux qui éventuellement en étaient à l'origine me le confirment ? Oui ? Je vous en prie, attendez. Est-ce que l'on peut... Oui, c'est une précision que je ne vous ai pas donnée : pour ceux qui vont s'exprimer dans la salle, on vous apportera le micro. Donc, ça doit commencer maintenant. Si on

peut apporter le micro. Normalement, ce ne sont pas les élus qui les apportent, mais ça va s'arranger. Merci à Monsieur DESCHAMPS.

MME NOUAOUR : Alors, c'est le groupe social éco citoyen.

M. GEST : D'accord. Et vous êtes deux, je crois.

MME NOUAOUR : Oui : Tarek BAÏS et Assia NOUAOUR.

M. GEST : Très bien. Je vous en remercie. C'est une information supplémentaire pour l'assemblée.

La date du conseil métropolitain suivant, celui de rentrée, devrait être fixée, sauf correction d'ici là, mais vous le sauriez très vite, au 24 septembre. Et on vous le confirmera définitivement sous peu.

En ce qui concerne les communications d'aujourd'hui, je voulais en ajouter une et qui a trait à une information que nous avons apprise également aujourd'hui, à savoir la décision de la SNCF de ne pas maintenir, cet été, le train le plus usité habituellement par les voyageurs pour Paris qui est celui de 7 h 23. C'est une décision qui s'ajoute à d'autres déboires que nous avons sur cette ligne Amiens-Paris qui véritablement nous pose problème parce que c'est la liaison majeure pour Amiens et nous avons déjà, dans le mandat précédent, multiplié les interventions auprès de la SNCF sans que malheureusement la situation de cette ligne ne s'améliore.

C'est la raison pour laquelle j'aurai l'occasion d'évoquer ce sujet demain avec Xavier BERTRAND, qui vient pour une opération sur le plan de relance de la région Hauts-de-France, puisque vous savez que la compétence du transport ferroviaire est beaucoup à la région, sans oublier bien sûr l'État et la SNCF en premier lieu. Mais néanmoins, j'évoquerai ce sujet, car il le connaît bien et on a déjà eu l'occasion, avec Madame le Maire d'Amiens et d'autres élus, d'intervenir auprès de la direction de la SNCF.

Mais nous avons maintenant un interlocuteur tout trouvé puisqu'il y a à Amiens, maintenant, une ministre qui, en tant que ministre chargée de la transition écologique, a entre autres, dans ses responsabilités, la problématique transports, qu'elle connaît d'ailleurs puisqu'elle l'avait déjà en tant que présidente de la commission à l'Assemblée nationale. C'est la raison pour laquelle, avec Brigitte FOURÉ, nous avons déjà souhaité lui demander un rendez-vous pour évoquer notamment, pas que, mais notamment les problématiques transports, à savoir cette ligne Amiens-Paris, qui est vraiment dans un état inadmissible pour ses utilisateurs, et puis bien sûr sur la promesse que nous a faite le Président de la République lui-même, à savoir la réalisation de Roissy-Picardie et la mise en chantier surtout avant la fin du quinquennat des travaux liés à cette réalisation. Il y aura sûrement, notamment sur les problèmes écologiques, d'autres sujets à évoquer avec Madame la Ministre, mais nous n'avons pas voulu tarder plus avant, avec Madame le Maire, pour lui demander à être reçus. Comme je vous l'ai dit la semaine dernière, nous sommes sensibles au fait que les Amiénois n'oublient pas leur ville quand ils sont aux plus hautes responsabilités.

Voilà pour les communications que je pouvais vous faire aujourd'hui.

DONT ACTE

4 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 7 février et le 30 juin 2020.

Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ? Non. Donc, on prend acte de l'ensemble de ces décisions qui sont prises, comme d'habitude, dans le cadre des pouvoirs qui sont conférés au président.

DONT ACTE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1^{ER} AVRIL 2020. COMPTE-RENDU.

M. GEST : En revanche, le point 5, ça, ce n'est pas habituel : ce sont les décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 a permis l'exercice par délégation au président de l'EPCI de l'ensemble des attributions de l'organe délibérant. Outre l'information des conseillers communautaires des décisions prises sur le fondement de cet article dès leur entrée en vigueur, l'ordonnance prévoit que le président doit en rendre compte également à la prochaine réunion de l'organe délibérant. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises dans ce cadre et qui ont été listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Donc, c'est bien cela. Nous avons, au fur et à mesure, informé l'ensemble des conseillers sortants des décisions qui avaient été prises et en même temps nous les rendons maintenant publiques auprès du nouveau conseil d'Amiens Métropole.

Quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet ? Non. Très bien. Je vous en remercie.

DONT ACTE

M. GEST : Suite au renouvellement des conseils maintenant municipaux et par conséquent des conseils métropolitains, il convient de procéder à la désignation de représentants au sein des différentes associations et organismes extérieurs. Lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation, le scrutin est secret, mais le conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder. Alors, bien évidemment, la question que je vais vous poser vaut éventuellement pour l'ensemble, mais on pourra adopter une décision différente au cas par cas en fonction des demandes. Donc, je vous demande si vous êtes d'accord pour voter chacune de ces désignations, il y en a une bonne soixantaine, à main levée ou quelqu'un souhaite-t-il, dans la salle, voter à bulletin secret ? Est-ce que quelqu'un s'oppose au vote à main levée ? Non. Pas d'abstention ? Très bien. Nous voterons donc, comment dirais-je, à main levée, sauf s'il y a discussion, et dans ce cas-là on pourra éventuellement procéder autrement, mais le vote à main levée paraît le plus adapté compte tenu de l'ordre du jour.

DONT ACTE

6 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Donc, nous passons au point n°6. Il s'agit de la Commission intercommunale des impôts directs dont je vous ai annoncé tout à l'heure qu'elle était retirée de l'ordre du jour.

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

7 - COMMISSION D'ADJUDICATION PUBLIQUE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Alors, il faut procéder à la cession des biens. C'est de pouvoir procéder à la cession des biens métropolitains et il convient de désigner nos représentants au sein de la commission d'adjudication publique dont je suis le président de droit. Pour m'assister, je vous invite à désigner deux membres titulaires, Messieurs Éric GUÉANT et Georges DUFOUR, et deux membres suppléants, Monsieur Guillaume DUFLOT et Madame Anne-Sophie BRUNEL.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES. CLECT. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : La création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées incombe aux établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres conformément au Code général des impôts.

L'évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI pour lequel les membres de la CLECT sont invités à se prononcer.

Je vous propose donc que cette commission soit composée des membres de la commission des finances auxquels je vous propose d'ajouter les maires des communes qui ne feraient pas partie de cette commission des finances.

Quand elle se réunira, cette commission élira son président et un vice-président qui remplacera le président en cas d'absence ou d'empêchement.

Donc, tous les membres de la commission des finances plus les maires qui n'en sont pas membres.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Au regard des statuts du pôle métropolitain du Grand Amiénois (qui, je vous rappelle, a réuni, en dehors d'Amiens Métropole, 7 communautés de communes situées autour de notre propre collectivité) et du nombre d'habitants cumulé de chaque communauté représentée au sein du pôle métropolitain, nous devons, nous, Amiens Métropole, désigner 21 représentants. Et il nous faut, par ailleurs, désigner 13 conseillers titulaires et 13 suppléants pour représenter la collectivité au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (l'ADUGA).

Alors, je vous propose pour le pôle métropolitain les candidatures de :

1. Brigitte FOURÉ
2. Paul-Eric DÉCLE
3. Benoît MERCUZOT
4. Pierre SAVREUX
5. Marc FOUCAULT
6. Annie VERRIER

7. Pascal RIFFLART
8. Isabelle SAVARIEGO
9. Margaux DELÉTRÉ
10. Franck DARRAGON
11. Alain GEST
12. Philippe THEVENIAUD
13. Florence RODINGER
14. Jean-Claude RENAUX
15. Patrick DESSEAUX
16. Anne PINON
17. Joseph DEBART
18. Georges DUFOUR
19. Pascal OURDOUILLÉ
20. Maryse VANDEPITTE
21. Bernard BOCQUILLON

Alors, bien évidemment, les membres qui sont désignés sont principalement ceux qui ont une responsabilité dans l'exécutif en lien avec les compétences et les actions du pôle métropolitain et c'est complété ensuite, puisque vous voyez qu'il y a 21 membres.

Y a-t-il des oppositions sur ces candidatures ? Non. Très bien. Pour l'ADUGA... pardon ? Alors, est-ce qu'on peut donner le micro à...

MME FOURE : Mme THEROUIN demande à s'abstenir.

M. GEST : D'accord. Alors, abstention du groupe Amiens c'est l'tien.

Pour l'ADUGA, je vous invite à vous prononcer en faveur des candidatures de :

- En tant que titulaires : Monsieur RENAUX, DÈCLE, SAVREUX, Madame DELÉTRÉ, Monsieur MERCUZOT, DUFOUR, RIFFLART, Madame VERRIER, Madame FOURÉ, Monsieur OURDOUILLÉ, Madame RODINGER, Monsieur BOCQUILLON, Monsieur DEBART.
- En tant que suppléants : Messieurs DESSEAUX, FOUCAULT, Madame PINON, Madame SAVARIEGO, Monsieur DEBART, Monsieur THÉVENIAUD, Monsieur TAUFOR, Madame HAMADI, Monsieur GEST, Madame VANDEPITTE, Monsieur DUFLOT, Monsieur PENAUD et Monsieur VINDEVOGEL.

Je pense que l'on va vers le même vote ? Même vote.

Je rappelle que cet organe doit impérativement être représenté par les membres principalement de l'exécutif de cette assemblée, car des décisions, liées même à des compétences, sont traitées à ce niveau. Bien évidemment, ça n'empêche pas de faire régulièrement des comptes rendus de ce que le pôle métropolitain et l'ADUGA sont amenés à faire et notamment le pôle métropolitain parce que dans le mandat qui vient, il y aura la révision du schéma de cohérence territoriale qui est un élément fondamental dans la structuration du territoire de l'ensemble de notre structure. Et par ailleurs, notamment, la fin du pacte, je ne sais jamais comment c'est, du PCAET, donc c'est Plan climat air énergie du territoire et donc qui, lui aussi, est débuté, mais se terminera aussi pendant les deux premières années de notre mandat et fera l'objet ensuite de décisions à l'échelle des différentes collectivités membres, de déclinaisons par rapport au PCAET qui aura été arrêté.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. MÉTAY), M. MÉTAY, et Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

10 - SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Alors, je vous rappelle que le Syndicat Mixte Europamiens gérait jusqu'à présent – je le dis presque au passé parce que probablement que ce syndicat disparaîtra dans les mois ou l'année qui vient – les terrains qui avaient été réservés, qui ont pris, à un moment donné, aussi l'appellation BOREALIA, à l'Ouest d'Amiens, et qui était en partenariat avec le département, qui s'est déjà retiré de la structure, et la région, qui souhaite également se retirer de la structure. Par conséquent, il restera la ville et la métropole et je pense qu'à ce moment-là le syndicat n'aura plus de raison d'être.

En attendant, il convient que nous désignons trois titulaires et un suppléant pour y siéger. Je vous propose Philippe THÉVENIAUD, Caroline BOHAIN et Marc FOUCAULT en qualité de titulaires, et en suppléant Anne-Sophie BRUNEL.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : La SPL est principalement chargée de réaliser pour le compte exclusif de ses actionnaires, c'est-à-dire la ville d'Amiens et l'agglomération, des opérations d'aménagement ou de construction, les études préalables ainsi que toutes actions ou prestations relatives à l'exploitation et à la gestion d'ouvrages ou d'équipements.

Conformément à ses statuts, il convient de désigner quatre conseillers métropolitains appelés à siéger au sein du conseil d'administration, ainsi qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant qui seront amenés à siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Je vous propose donc, pour siéger au conseil d'administration : Messieurs Benoît MERCUZOT, Jean-Claude RENAUX et moi-même, et Madame Margaux DELÉTRÉ ; et pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires : moi-même comme titulaire, Benoît MERCUZOT comme suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. MÉTAY), M. MÉTAY, et Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

12 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Une commission d'appel d'offres de la SPL a été constituée, dont la composition et le mode de fonctionnement ont été adoptés par le conseil d'administration. Dans le cadre des commissions afférentes aux opérations concédées, en procédure formalisée et en procédure adaptée, Amiens Métropole est ainsi représentée par un membre ayant une voix délibérative. Je vous propose d'y désigner Jean-Claude RENAUX en qualité de titulaire et Éric GUÉANT en qualité de suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Amiens Métropole est actionnaire de la SEM Amiens Aménagement et dispose à ce titre de trois postes d'administrateurs sur les 18 que comporte le conseil d'administration.

Effectivement, pour ceux qui ne connaissent pas la différence entre la SPL et la SEM, c'est outre le fait que la SPL peut agir sans rentrer dans des procédures d'appel d'offres, la SEM est également composée d'administrateurs extérieurs aux élus et notamment du monde bancaire de la place.

Il convient donc de désigner notre représentant auprès des assemblées générales, là il s'agit des assemblées générales, et donc de désigner aussi trois des postes d'administrateurs. Je vous propose Benoît MERCUZOT, Jean-Claude RENAUX et moi-même pour le conseil d'administration, et moi-même pour les assemblées générales.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme DESBUREAUX, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. MÉTAY), M. MÉTAY, et Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

14 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. COMMISSION D'APPELS D'OFFRES POUR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Toujours la société d'économie mixte Amiens Aménagement. Cette fois, elle s'est dotée d'un guide d'achat fixant ses propres règles de procédures d'achat et, dans ce cadre, les commissions d'appel d'offres relatives aux opérations concédées par Amiens Métropole comprennent un représentant d'Amiens Métropole. Je vous invite à les désigner comme dans le cas précédent : Jean-Claude RENAUX en tant que titulaire, et Éric GUÉANT en tant que suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme DESBUREAUX,

M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. MÉTAY), M. MÉTAY, et Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

**15 - AERODROME D'AMIENS-GLISY. COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT.
DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

M. GEST : Il convient de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant qui pourraient être respectivement Guy PENAUD et Bernard BOCQUILLON.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - AGENCE FRANCE LOCALE. SOCIETE TERRITORIALE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : L'Agence France Locale est un organisme auprès duquel nous procédons à des emprunts. C'est un organisme qui a été créé il y a quelques années, quand d'autres banques spécialisées dans les collectivités locales ont eu de très grosses difficultés. Et donc, nous avons depuis le début de l'Agence France Locale décidé de retenir cet organisme.

Je vous propose de désigner Benoît MERCUZOT en qualité de membre titulaire et Joseph DEBART en qualité de membre suppléant afin de siéger au sein de l'Agence France Locale société territoriale. Et afin de siéger au sein du comité d'orientation stratégique de l'Agence France Locale, je propose Benoît MERCUZOT.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - AGRICULTURE PERI-URBAINE. PROTOCOLE CADRE. COMITE DE PILOTAGE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Depuis 2003, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole s'est engagée avec les représentants de la profession agricole dans une démarche partenariale qui vise à renforcer l'attractivité du territoire et la prise en compte des atouts et objectifs du monde agricole.

Un protocole-cadre de l'agriculture péri-urbaine a été formalisé, puis renouvelé fin 2018, afin de favoriser, faciliter et organiser la maîtrise foncière amiable dans le cadre des procédures d'acquisition et d'éviction lorsque des projets d'aménagement urbain rendent nécessaire l'accès au foncier agricole.

La mise en œuvre des dispositions du protocole est assurée par un comité de pilotage paritaire constitué de représentants élus de la métropole et de représentants de chaque organisation signataire du protocole, soit quatre représentants de la profession agricole.

Je vous propose, pour ce qui nous concerne, les candidatures de Bruno BIENAIMÉ, Isabelle SAVARIEGO, Guy PENAUD et Georges DUFOR pour siéger au sein de ce comité de pilotage paritaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - AGRO-SPHERES. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. COTISATION 2020. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : Je vous invite à renouveler notre adhésion à Agro-Sphères qui est un partenaire complémentaire d'Amiens Métropole qui s'active à développer des synergies propres à optimiser l'intérêt du territoire en matière économique et donc en matière d'emploi.

La filière agroalimentaire étant une filière de développement prioritaire pour Amiens Métropole, je vous propose de désigner Marc FOUCAULT afin de siéger au sein de l'assemblée générale d'Agro-Sphères en tant que membre du collège « Institutionnels et partenaires économiques ». Il serait autorisé également à faire acte de sa candidature lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de l'association pour siéger au sein du conseil d'administration.

La cotisation annuelle à verser à l'association, oui, c'est une association, je crois, s'élève à 2 500 €.

Donc, il y a à la fois les désignations, la désignation de Marc FOUCAULT et l'adhésion, la cotisation annuelle à la structure.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - ASSOCIATION CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE. COTISATION 2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le Cercle national du recyclage est une association qui rassemble les collectivités (ou leurs groupement), SEM, SPL, fédération des entreprises du recyclage, associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle.

Considérant l'intérêt qu'elle présente, je vous propose, d'une part, de renouveler notre adhésion moyennant le versement d'une cotisation de 3 183 € TTC et, d'autre part, de désigner Isabelle SAVARIEGO qui siégerait au conseil d'administration en qualité d'administrateur.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, je vous propose également de désigner Monsieur Bernard BOCQUILLON en tant que suppléant en cas d'impossibilité pour l'administrateur d'exercer sa fonction.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT. ASTEE. ADHESION. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : L'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement a pour mission de mener des réflexions approfondies sur les multiples aspects méthodologiques, techniques et réglementaires liés à la gestion de l'eau potable, de l'assainissement, des milieux aquatiques, des déchets ainsi qu'à la qualité de l'air, aux nuisances sonores et aux ressources énergétiques.

Elle est habilitée à faire des recommandations aux pouvoirs publics et apporte par ailleurs en permanence des conseils et une aide à la décision aux différents acteurs du développement durable, notamment aux élus locaux de communes de toute taille en milieu urbain comme en milieu rural.

C'est pourquoi je vous propose, d'une part, de renouveler notre adhésion pour un montant de 160 € TTC hors abonnement aux ouvrages Techniques Sciences Méthodes et, d'autre part, de désigner Éric MAQUET en qualité de membre adhérent en représentation de notre collectivité.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - ASSOCIATION SYNDICALE DES CANAUX D'HORTILLONNAGES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le point n°21 est retiré de l'ordre du jour.

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

22 - ATMO HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : L'association ATMO, Observatoire de l'Air, surveille, informe, accompagne sur la qualité de l'air en Hauts-de-France. Je vous invite à y désigner Isabelle SAVARIEGO en qualité de représentante titulaire et Bruno BIENAIMÉ en qualité de suppléant. Nous devons également autoriser Isabelle SAVARIEGO à faire acte de candidature au sein du conseil d'administration.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - AMORCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Créée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, l'association AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau, et compte aujourd'hui plus de 950 adhérents.

Force de propositions, indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et du Parlement, elle est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans l'économie circulaire et dans la gestion durable de l'eau, dans le domaine de la gestion des déchets.

AMORCE apporte une expertise dans les choix que doivent faire les collectivités territoriales pour l'impact sur l'environnement, les modes de gestion, la réglementation, l'information et la concertation.

Je vous invite à approuver le renouvellement de notre adhésion et vous propose de désigner Isabelle SAVARIEGO en qualité de délégué titulaire et Bernard BOCQUILLON en qualité de délégué suppléant afin de nous représenter au sein de l'association.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - COMITE 21. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : Le comité 21, Comité français pour l'environnement et le développement durable, est une association créée en 1995 dont l'objectif est de faire vivre le programme d'actions du XXI^e siècle pour la préservation de la planète et la construction d'un développement plus responsable, équitable et humain.

Ce plan d'actions avait été ratifié au Sommet de la terre de Rio en juin 92, manifestation qui avait réuni des centaines de milliers de citoyens du monde entier pour appeler les institutions internationales et les gouvernements à un monde plus juste.

Le Comité 21 est donc le réseau français privilégié des décideurs économiques territoriaux, associatifs, scientifiques et universitaires. Il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'échelle d'un territoire.

Depuis 2016, la France est résolument engagée dans un programme de développement durable à l'horizon 2030 intitulé « Agenda 2030 ». Avec ses 17 objectifs de développement durable et ses 169 cibles, il dessine une feuille de route détaillée couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Amiens Métropole a signé, le 3 mai 2005, la charte du Comité 21 et adhère depuis 15 ans à cette association. L'adhésion pour l'année 2020 a été renouvelée. Je vous propose de désigner Isabelle SAVARIEGO comme représentante d'Amiens Métropole au sein du Comité 21.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA SOMME. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Il convient de procéder à la désignation de nos représentants au sein de l'Agence départementale d'information sur le logement de la Somme, à savoir un titulaire, Guy PENAUD, et une suppléante, Florence RODINGER.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - AIDES AU DEVELOPPEMENT DE LOGEMENTS AIDES. COMMISSION CHARGEE DE L'EXAMEN DES DOSSIERS DES OPERATEURS PSLA. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : L'accès à la propriété est l'un des axes prioritaires de la politique de logements que nous poursuivons. Depuis 2015, la collectivité a mis en place un dispositif d'aides en faveur de l'accession sociale réalisée en location-accession (PSLA) avec pour principaux objectifs, d'une part, de relancer la dynamique démographique en permettant aux ménages modestes de devenir propriétaires sur le territoire et, d'autre part, d'accompagner la diversification de l'habitat, notamment dans les quartiers politique de la ville, à travers un soutien apporté aux opérateurs dans la réalisation de leurs programmes.

Une commission chargée de l'examen des dossiers et des opérateurs PSLA a donc été créée pour émettre un avis lors de l'instruction des demandes de participation financière émises par les opérateurs. Elle peut également se prononcer sur les demandes d'adaptations mineures nécessitant, le cas échéant, de déroger au règlement d'attribution approuvé en février 2019.

Je vous propose de procéder à la désignation du président de cette commission et de deux membres : Guy PENAUD en serait le président ; Sonia HAMADI et Jean-Claude RENAUX l'accompagneraient.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETAIRES, D'ASL ET D'AFUL. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole est propriétaire de biens immobiliers dans diverses copropriétés, associations syndicales et/ou associations foncières et urbaines libres qui sont les suivantes : *Espace Parmentier / Coursives / Amiens 2 / Dojo/maison des sports / ASL square Friant / Parvis de la cathédrale / Jardin Dufau / 25 place Alphonse Fiquet.*

Je vous propose de désigner nos représentants appelés à siéger au sein des assemblées générales : un titulaire, Monsieur Guy PENAUD, deux suppléants, Madame Florence RODINGER et Madame Annie VERRIER.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS-PICARDIE. CONSEIL DE SURVEILLANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : En application du Code de la santé publique, le CHU d'Amiens-Picardie étant un établissement public de santé de ressort régional, le conseil de surveillance de cet établissement compte notamment dans ses membres le maire de la commune siège ou le représentant qu'il désigne, ainsi qu'un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre du ressort de l'établissement.

Je vous suggère de désigner ce soir le maire de Salouël, Monsieur Franck DARRAGON, pour représenter Amiens Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL. CONSEIL DE SURVEILLANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Philippe Pinel étant un établissement public de santé de ressort départemental, le conseil de surveillance compte notamment dans ses membres le maire de la commune siège, donc Dury, ou le représentant qu'il désigne, ainsi que deux représentants d'un EPCI à fiscalité propre dont la commune siège est membre. Je vous propose de désigner Mesdames Raïfah MAKDASSI et Valérie DEVAUX.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES. CROUS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Les CROUS contribuent, dans leur ressort géographique, à la mise en œuvre de la politique nationale de vie étudiante définie par le ministre de l'Enseignement supérieur en proposant les prestations et les services propres à améliorer les conditions de vie et d'études. Ils créent dans ce but les services leur permettant d'adapter et de diversifier les prestations qu'ils proposent aux usagers en tenant compte de leurs besoins.

C'est pourquoi, je vous propose de désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants afin de siéger au sein du CROUS d'Amiens Picardie :

Titulaires :

Caroline BOHAIN
Margaux DELÉTRÉ
Anne PINON
Olivier JARDÉ

Suppléants :

Clément STENGEL
Thomas LHERMITTE
Pierre SAVREUX
Isabelle RAMBOUR

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000. SITE DU MARAIS DE LA MOYENNE SOMME ENTRE AMIENS ET CORBIE. SITE DES TOURBIERES ET DES MARAIS DE LA VALLEE DE L'AVRE. ZONES SPECIALES DE CONSERVATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le site des Tourbières et des Marais de la vallée de l'Avre et le site des marais de la moyenne Somme ont chacun été désignés sous l'appellation « site Natura 2000 » zone spéciale de conservation par un arrêté ministériel du 26 décembre 2008. Ces sites s'étendent sur une partie du territoire des communes de Boves, Fouencamps, Hailles, Moreuil, La Neuville-Sire-Bernard et Thézy-Glimont.

Conformément au Code de l'urbanisme, je vous propose de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de pilotage de ces deux sites, à savoir Isabelle SAVRIEGO et Bruno BIENAIMÉ, et les mêmes donc pour le deuxième site. Nos représentants titulaires sont par ailleurs autorisés à présenter leur candidature pour les prochaines élections du président de chacun de ces deux comités de pilotage.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - COMITE DE SUIVI DE SITE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : Une commission de suivi de site a été créée dans le cadre du fonctionnement des établissements classés : Ajinomoto animal nutrition, NORIAP, Procter&Gamble, Brenntag Spécialités, TECHNIC France et ID logistics de l'Espace Industriel Nord d'Amiens.

Cette instance, dont les modalités d'organisation ont été prévues par l'arrêté du 30 octobre 2019, a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des établissements à risque et à promouvoir l'information du public, et il se réunira une fois par an.

Je vous propose de désigner Anne-Sophie BRUNEL pour y représenter la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - ENTENTE ENTRE AMIENS METROPOLE, LA VILLE D'AMIENS ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE FDE 80 POUR LE DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Je vous propose trois représentants en qualité de membres de la conférence de l'entente entre Amiens Métropole, la ville d'Amiens et la FDE pour le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques. Je vous propose Jean-Claude RENAUX, Isabelle SAVARIEGO et Patrick DESSEAUX.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. DESIGNATION DES MEMBRES ET NOMINATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES.

M. GEST : La commission consultative des services publics locaux, prévue au CGCT, a pour vocation, d'une part, de permettre l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives et, d'autre part, de permettre aux élus d'être à la fois informés sur le fonctionnement effectif des services publics délégués et consultés sur les mesures relatives à leur organisation ou sur toute proposition utile à l'amélioration de leur fonctionnement. Le CGCT fixe également sa composition.

C'est pourquoi, je vous propose de désigner cinq titulaires et cinq suppléants, étant entendu que Benoît MERCUZOT m'y représentera.

Les titulaires, je propose les candidatures de Patrick DESSEAUX, Éric GUÉANT, Pascal RIFFLART, Éric CAPRON et Madame BECKER.

Et comme suppléants : Raïfah MAKDASSI, Caroline BOHAIN, Margaux DELÉTRÉ, Guillaume DUFLOT et Monsieur BARA, je crois, ainsi que ça avait été demandé.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT. COMPOSITION.

M. GEST : En 2013, Amiens Métropole a obtenu de l'État la délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques à la pierre. Dans le cadre de cette délégation et en vue de l'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé, Amiens Métropole a créé et doit animer une commission locale d'amélioration de l'habitat. Je vous propose de désigner Florence RODINGER en tant que titulaire et Sonia HAMADI en qualité de suppléante, étant entendu que mon représentant, Guy PENAUD, en assurera la présidence de droit.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX, SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : Sur proposition de l'établissement public territorial de bassin Somme AMEVA, gestionnaire de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Somme aval et cours d'eau côtiers, Amiens Métropole avait intégré la commission locale de l'eau en charge de l'élaboration de ce schéma et de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Je précise, pour ceux qui ne connaîtraient pas éventuellement l'AMEVA, qu'il s'agit d'un syndicat mixte créé en 2001 à l'issue des inondations qui avaient frappé le département et qui progressivement s'est étoffé et réalise un certain nombre d'études et de réalisations sur l'ensemble de la vallée et donc prend en compte les problématiques de bassin versant.

Il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole au sein de cette commission. Je vous propose la candidature d'Éric MAQUET.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - METHEOR. ASSOCIATION POUR LA METHANISATION ECOLOGIQUE DES DECHETS. ADHESION. ANNEE 2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : METHEOR, association pour la méthanisation écologique des déchets, a été créée en 2005 et regroupe les collectivités locales convaincues de l'intérêt de la méthanisation dans la chaîne globale de valorisation des déchets ménagers et assimilés et les entreprises, constructeurs, fournisseurs, exploitants, bureaux d'études ou d'analyses, conseils, etc., tous ceux qui travaillent dans le métier de la méthanisation.

Amiens Métropole souhaite renouveler son implication au sein de cette association, d'une part, en décidant d'adhérer à nouveau moyennant le versement d'une cotisation de 2 000 € et en y désignant deux représentants : Bernard BOCQUILLON, en qualité de membre représentant élu, et Monsieur le Directeur Général des Services ou son représentant en qualité de membre représentant fonctionnaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ELABORATION ET DE SUIVI. DESIGNATION DES MEMBRES.

M. GEST : La commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés a été créée par délibération du conseil métropolitain le 6 juillet 2017. Il convient de désigner quatre membres de cette commission. Je vous propose les candidatures d'Isabelle SAVARIEGO, Bruno BIENAIMÉ, Bernard BOCQUILLON et Éric MAQUET. Madame SAVARIEGO en assurerait la présidence.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME. AMEVA. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Il s'agit de procéder à la désignation de quatre représentants au sein de ce syndicat et de les autoriser à candidater à toutes fonctions au sein de cette structure. Je vous propose les candidatures d'Isabelle SAVARIEGO, Hubert TAUFOR, Bruno BIENAIMÉ et Éric MAQUET.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - DISPOSITIF INVESTISSEMENT TERRITORIAL. ITI. COMITE DE PRESELECTION LOCAL. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Au titre du programme opérationnel Picardie FEDER/FSE 2014-2020, la communauté d'agglomération Amiens Métropole a été retenue en tant que chef de file afin de mobiliser 13 916 171 € de crédits dans le cadre du dispositif spécifique de l'Investissement Territorial Intégré (ITI). Afin que les élus du conseil régional puissent se prononcer sur l'attribution des subventions, les demandes doivent être préalablement examinées en comité de présélection local ITI d'Amiens Métropole.

Je vous propose la liste suivante. Il faut 10 élus. Je vous propose :

- Moi-même
- Philippe THÉVENIAUD
- Margaux DELÉTRÉ
- Éric GUÉANT
- Brigitte FOURÉ
- Jean-Claude RENAUX
- Pierre SAVREUX
- Marion DOURNEL-GARAT
- Florence RODINGER
- Paul-Éric DÈCLE

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : Initiative Somme France Active Picardie est une association au service du développement économique local dont le métier est d'apporter des informations, conseils, financements, mises en relation aux porteurs de projet de création ou de reprise d'activité sur l'ensemble du département de la Somme et les structures de l'économie sociale et solidaire (les associations, coopératives, mutuelles, structures d'insertion du handicap). Je vous propose de désigner Marc FOUCAULT comme titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration et, conformément aux statuts, un suppléant pouvant être nommé, je vous propose de désigner Anne-Sophie BRUNEL.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Cette mission locale a pour objectif de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants du Grand Amiénois et de contribuer au développement du territoire au côté des acteurs économiques et elle concerne une grande partie du pôle métropolitain, pas la totalité, parce que le pôle métropolitain a trois missions locales différentes. Ses statuts prévoient que la collectivité dispose de quatre représentants titulaires et de quatre suppléants. L'élu qui me représentera est Madame Anne-Sophie BRUNEL.

En titulaires :

- Anne-Sophie BRUNEL
- Nathalie LAVALLARD
- Pascal OURDOUILLÉ
- Claudine GALLIOT

Et en suppléants :

- Nedjma BEN MOKHTAR
- Marie-Hélène BOUCHEZ
- Thomas LHERMITTE
- Et Marc FOUCAULT

ADOpte A L'UNANIMITE

**43 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. CONSEIL D'EXPLOITATION.
DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

M. GEST : L'office de tourisme, géré sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière relative à l'organisation de l'activité du tourisme métropolitain, est administré sous l'autorité de la collectivité par un conseil d'exploitation et un directeur. Son règlement intérieur prévoit en son article premier que son conseil d'exploitation soit composé de 20 membres, dont 11 élus de la communauté d'agglomération de droit. Je vous propose de désigner :

- Paul-Éric DÈCLE
- Pierre SAVREUX
- Annie VERRIER
- Nathalie LAVALLARD
- Olivier JARDÉ
- Raïfah MAKDASSI
- Thomas DOREZ
- Claudine GALLIOT
- Jean-Louis PIOT
- Assia NOUAOUR
- Et Laurence DUVIVIER

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - OFFICE DE TOURISME. COMITE QUALITE LOCALE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Dans le cadre de la démarche qualité de l'Office de Tourisme d'Amiens Métropole, connu sous l'appellation Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole depuis septembre 2019, un Comité Qualité Local au service de la destination touristique amiénoise a été créé. Il a pour mission d'établir un plan d'actions correctives ou un plan d'amélioration pour toutes les prestations dont l'Office de Tourisme n'a pas la maîtrise ou le pouvoir de décision. Ces plans sont réalisés au regard des écarts constatés lors des analyses des réclamations des clients, de la satisfaction de la clientèle et des résultats de l'autoévaluation annuelle ou des audits internes éventuels. Depuis la création de ce Comité Qualité Local, un titulaire et un suppléant y siègent. Je vous propose d'y désigner Paul-Éric DÈCLE, en qualité de titulaire, et Laurence DUVIVIER, en qualité de suppléante.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le syndicat mixte Somme Numérique est un organisme qui lie le département de la Somme, Amiens Métropole et toutes les communautés de communes du département. Il est nécessaire de procéder à la désignation de six représentants au sein du comité syndicat mixte Somme Numérique. Je vous propose les candidatures de :

- Margaux DELÉTRÉ
- Mathilde ROY
- Marc FOUCAULT
- Paul-Éric DÉCLE
- Guy PENAUD
- Et Alain MOLLIENS

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DES TRANSPORTS. GART. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. COTISATION 2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : 63 autorités organisatrices de transports collectifs ont décidé, en 1980, de créer une structure permanente d'échange et de coordination propre aux communes, syndicats, districts, communautés urbaines, conseils départementaux, régionaux, sous la forme d'une association dite « GART » Groupement des Autorités Responsables des Transports.

Il convient de procéder à la désignation de nos nouveaux représentants au sein du GART et de donner pouvoir pour notamment candidater à siéger au sein du conseil d'administration.

Je vous précise que le GART, c'est vraiment l'interlocuteur des pouvoirs publics et du gouvernement sur les problèmes de transports collectifs et nous aurons à en traiter dans les semaines qui viennent.

Seules les autorités organisatrices à jour de leur cotisation peuvent se faire représenter à l'assemblée générale, sachant que la cotisation s'élève à 8 827,73 €.

Je vous propose que Jean-Claude RENAUX siège au GART en tant que titulaire et que moi-même, je sois désigné en qualité de suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - SOLIDAIRES POUR L'HABITAT. SOLIHA SOMME. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : L'association SOLIHA Somme, anciennement dénommée PACT ADRIM, se donne comme objectifs de favoriser l'accès et le maintien dans le logement social et de développer l'accompagnement des collectivités locales comme opérateur des collectivités territoriales. Je vous propose de désigner Guy PENAUD en tant que titulaire et Florence RODINGER en qualité de suppléante.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - SOCIÉTÉS D'HLM. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le renouvellement du conseil métropolitain appelle à procéder à la désignation des représentants d'Amiens Métropole au sein des différentes sociétés d'HLM. Je vous propose de désigner Guy PENAUD pour siéger à la société Antin Résidence, Pascal RIFFLART en qualité de représentant au sein de la société Habitat Hauts-de-France, Florence RODINGER au sein de Clésence, Véronique CLECH au sein de la société Nord Est Immobilière des Chemins de Fer, et enfin Sonia HAMADI en qualité de représentant au sein de la Société Immobilière Picarde, plus connue sous l'abréviation de SIP.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DE L'OFFICE ISSU DE LA FUSION DE L'OPH D'AMIENS METROPOLE ET DE L'OPH DE LA SOMME. AMSOM HABITAT DESIGNATION.

M. GEST : En 2019, la création du Syndicat Mixte de rattachement de l'Office Public de l'Habitat issu de la fusion entre l'OPH d'Amiens Métropole et l'OPH de la Somme a été actée par arrêté préfectoral répondant ainsi aux objectifs fixés par la loi ELAN imposant aux bailleurs disposant de moins de 12 000 logements de se regrouper avant le 1^{er} janvier 2021.

Ce syndicat mixte décide du nombre d'administrateurs d'AMSOM Habitat, office public issu de la fusion, et procède à la nomination des membres du conseil d'administration d'AMSOM Habitat. Il est administré par un comité syndical dont la gouvernance est partagée entre le département de la Somme et Amiens Métropole, mais avec une voix prépondérante pour Amiens Métropole.

La composition de ce comité syndical est déterminée par les statuts, à savoir que chacune des deux collectivités doit nommer trois délégués. Je vous propose, d'une part, de désigner Sonia HAMADI, Véronique CLECH et moi-même pour siéger au sein de ce comité syndical et, d'autre part, de m'autoriser à accepter la présidence de cette instance.

Alors, je précise qu'il s'agit bien du syndicat mixte qui ensuite va élire les représentants au sein de l'Office Public.

Jusqu'alors, l'OPAC était rattaché à Amiens Métropole, après avoir été rattaché à la ville d'Amiens, et l'OPSOM était rattaché au département de la Somme. Nous avons fusionné ces deux organismes : l'un comptait 14 000 logements, l'OPAC, et l'OPSOM, 6 000. Nous avons aujourd'hui un peu plus de 20 000 logements au total. Et cette structure commune est rattachée à un syndicat mixte qui ne fait que dresser les grandes orientations de l'office nouveau et au sein duquel il y a bien sûr des représentants, d'une part, du département et d'Amiens Métropole, mais également des représentants des locataires et d'autres organismes.

Donc aujourd'hui, il s'agit pour l'instant et simplement du syndicat mixte. Nous verrons à une prochaine réunion la désignation... Non ! Nous désignerons les membres au sein de la prochaine réunion du syndicat mixte puisque le prochain conseil de l'établissement a lieu fin octobre, je crois.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - TOIT AUSSI. SOCIETE ANONYME COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HABITAT A LOYER MODERE D'AMIENS METROPOLE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant permanent qui siègera au sein des organes de décision (assemblée générale et conseil d'administration) de la Société Anonyme Coopérative de Production d'Habitations à Loyer Modéré d'Amiens Métropole Toit Aussi, et il pourra ou elle pourra potentiellement se porter candidat à la présidence de la structure. Je vous propose Monsieur Guy PENAUD.

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM DES HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : Le CNAM a pour mission de proposer des formations tout au long de la vie et de développer et valoriser la recherche technologique. Dans le cadre de la loi NOTRe, les centres régionaux CNAM en Picardie et CNAM Nord-Pas-de-Calais se sont regroupés pour former le centre régional du CNAM Hauts-de-France. Il s'avère nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein du conseil d'administration de cette association de gestion et je vous propose la candidature d'Anne PINON.

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - ASSOCIATION PICARDIE UNIVERSITES. CONFERENCE TERRITORIALE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : L'association Picardie Universités, qui regroupe les établissements d'enseignement supérieur picards afin de porter un projet de site commun, a une existence légale depuis le 2 juin 2016. Elle est constituée, d'une part, d'un conseil d'établissement et, d'autre part, d'une conférence territoriale au sein de laquelle la représentation de notre collectivité doit être assurée. Je vous invite à y désigner notre vice-présidente en charge de ce secteur, à savoir Anne PINON.

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - ÉCOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE. ESIEE AMIENS. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le dossier sur l'ESIEE est reporté. Je vous l'indique d'ores et déjà : il est reporté parce que l'organisation de l'école va changer à compter du 1^{er} octobre, puisque depuis plusieurs mois, nous étions en négociation avec la chambre régionale de commerce et différents organismes chargés éventuellement de reprendre la direction de l'ESIEE et de lui donner plus d'ampleur, plus de notoriété et plus encore de valeur, bien qu'aujourd'hui tous les étudiants de l'ESIEE ont un emploi avant même la fin de leurs études. Et un accord est intervenu, et un nouveau gestionnaire interviendra donc dès le mois d'octobre, et j'aurai l'occasion de préciser les choses bien évidemment lors du conseil d'administration de septembre. Je peux d'ores et déjà vous indiquer que l'école compte actuellement 650 étudiants environ. L'objectif nouveau sera de passer à 1 200 étudiants.

Voilà pour le point 53 qui est reporté, s'agissant de la désignation.

REPORTE

54 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : S'agissant de la désignation de nos représentants à siéger au sein du conseil d'administration de l'Université de Picardie Jules Verne, je vous propose un titulaire, Anne PINON, et un suppléant, Richard RIFFIOD.

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. CONSEILS DE GESTION DES FACULTES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le point 55 concerne les conseils de gestion des facultés. Alors, il y en a un certain nombre. J'ai l'impression que je n'ai pas la totalité sur cette feuille, me semble-t-il. Si ? Bon.

Alors, j'ai droit et sciences politiques : titulaire FOUCAULT ; suppléant : HAMADI.

Économie et gestion : titulaire : LAVALLARD ; suppléant : RODINGER.

Histoire-géographie : titulaire : DUFLOT ; suppléant : DOMISE.

Madame CABURET, on a bien la totalité ? Merci.

Donc, nous avons bien les... Le point 55 est donc bien rempli. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. COMMISSION DE LA RECHERCHE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Il s'agit, pour l'UPJV toujours, d'un titulaire et d'un suppléant à la commission de la recherche. Je vous propose Thomas DOREZ comme titulaire et Dominique ÉVRARD comme suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - ASSOCIATION BEFFROIS DU PATRIMOINE MONDIAL. COTISATION 2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Nous passons aux organismes à dominante culturelle et patrimoniale.

Le beffroi d'Amiens a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du bien sériel « Beffroi de Belgique et de France » pour lequel l'association Beffroi du Patrimoine Mondial est référente pour la partie concernant les beffrois français.

Adhérer à cette association permet à la collectivité de maintenir le partenariat privilégié avec elle et ainsi d'offrir une meilleure visibilité nationale et internationale du beffroi d'Amiens.

Chaque collectivité propriétaire d'un beffroi inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est membre de droit de cette association représentée par un titulaire et un suppléant.

C'est pourquoi je vous propose, d'une part, d'approuver le renouvellement de l'adhésion moyennant une cotisation de 5 000 € et, d'autre part, de désigner Pierre SAVREUX en qualité de titulaire, et sa suppléante Marion DOURNEL-GARAT

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL. RENOUELEMENT D'ADHESION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : La convention UNESCO adoptée le 16 novembre 1972 a défini la notion de patrimoine de valeur universelle et exceptionnelle et encourage les États à la protection nationale et internationale du patrimoine culturel et naturel. Les gestionnaires de biens français inscrits sur cette liste se sont regroupés en association, l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial créée en 2007.

Amiens Métropole, notamment pour la cathédrale Notre-Dame d'Amiens, a souhaité être représentée au sein de cette association en tant qu'autre membre titulaire. En ce sens, la collectivité est adhérente depuis 2008 et je vous propose d'y désigner Pierre SAVREUX comme titulaire et Marion DOURNEL-GARAT comme suppléante.

ADOpte A L'UNANIMITE

59 - ASSOCIATION ORCHESTRE DE PICARDIE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : L'Orchestre de Picardie, qui est reconnu orchestre national de région, est l'un des deux orchestres symphoniques permanents de la région Hauts-de-France et je vous propose de désigner Sonia HAMADI, qui nous y représentait déjà, en qualité de représentante d'Amiens Métropole pour siéger au sein de l'association de cet orchestre.

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - ASSOCIATION VIDEOMUSEUM. POLITIQUE DE VALORISATION DES COLLECTIONS MODERNES ET CONTEMPORAINES. COTISATION 2020. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : L'association Vidéomuseum constitue un réseau à des fins scientifiques et professionnelles de collections d'art moderne et contemporain destinées à la présentation au public, administrées par des personnes morales de droit public ou de droit privé à but non lucratif, dans un objectif de recensement, de mutualisation et de diffusion de la connaissance de ce patrimoine artistique.

Il convient d'imposer le musée de Picardie comme un acteur majeur des collections modernes et contemporaines en France, crédibilité scientifique qui participera au rayonnement de l'établissement et de la visibilité de ses projets, notamment pour les œuvres de la commande publique.

Je vous propose de renouveler l'adhésion de la collectivité à l'association Vidéomuseum moyennant le versement d'une cotisation de 950 € et d'y désigner Pierre SAVREUX en qualité de représentant d'Amiens Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

**61 - COMITE NATIONAL FRANÇAIS DU CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES.
ICOMOS FRANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

M. GEST : Dans le cadre de la politique culturelle de valorisation de l'architecture et du patrimoine, Amiens Métropole a souhaité être représentée au sein d'ICOMOS France. Le renouvellement de l'adhésion à cette association, dont la cotisation s'est élevée à 1 850 € pour 2020, identique à 2019 et 2018, n'a fait que réaffirmer la position et la notoriété du patrimoine de notre territoire inscrit sur la liste du patrimoine mondial, qu'il s'agisse de la cathédrale Notre-Dame ou du beffroi, au niveau national et international, dans le cadre du projet de valorisation mis en œuvre par Amiens Métropole. Afin d'assurer la représentation de notre collectivité, je vous propose de désigner Pierre SAVREUX, et comme suppléante, Marion DOURNEL-GARAT.

ADOpte A L'UNANIMITE

**62 - CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES. ICOM FRANCE. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. ANNEE
2020. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

M. GEST : Le Conseil international des musées, ICOM, représente les musées et les professionnels des musées tout en les accompagnant dans la préservation, la conservation et la transmission des biens culturels.

Il est important pour les musées d'Amiens de conforter les fondements de leur attractivité, contribuant à celle du territoire, de développer de nouveaux process et de conquérir de nouveaux publics.

Afin d'assurer la représentation de notre collectivité au sein de l'association ICOM France, un élu titulaire et un élu suppléant doivent être désignés et nous devons verser la cotisation 2020 de 740 €. Je vous propose les mêmes candidatures que précédemment : Pierre SAVREUX et Marion DOURNEL-GARAT.

ADOpte A L'UNANIMITE

63 - MUSEES D'AMIENS. PRETS ET DEPOTS. COMPOSITION DE LA COMMISSION.

M. GEST : Alors, même si je sais que ce dossier est en cours d'examen approfondi par la direction des musées et que nous serons peut-être amenés à redélibérer à nouveau sur ce sujet, je vous propose néanmoins de reconduire la composition de la commission prêts et dépôts des musées de la manière suivante : un président et neuf membres élus. Pierre SAVREUX, qui me représentera, en sera le président de droit.

Les neuf élus seraient :

- Thomas DOREZ
- Sonia HAMADI
- Paul-Éric DÉCLE
- Nathalie LECLERCQ
- Marion DOURNEL-GARAT
- Daniel DEMARET

Et nous laissons trois places pour les listes représentées au sein de la collectivité, si elles souhaitent les prendre. Oui ?

Monsieur BARA pour Amiens c'est l'tien.

Monsieur DESCHAMPS ?

Monsieur METAY pour le groupe Amiens au cœur.

Et vous-même ? D'accord. Pour le troisième poste.

Font également partie de la commission le directeur général adjoint attractivité, le directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ou son représentant, le directeur des musées d'Amiens, les conservateurs concernés par les dossiers présentés et le régisseur des œuvres des musées d'Amiens.

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE ZENITH D'AMIENS METROPOLE SEMZAM. COMITE DE SURVEILLANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le conseil d'Amiens Métropole s'est prononcé favorablement sur le principe de la délégation du service public pour l'exploitation du Zénith dans le cadre d'un contrat d'affermage. La société SEMZAM a été choisie pour la gestion du service du Zénith d'Amiens Métropole et l'article 28 du contrat d'affermage a prévu la constitution d'un comité de surveillance en charge de l'examen trimestriel du rapport d'activité du délégataire. Il convient de désigner nos trois représentants au sein de ce comité de surveillance. Je vous propose moi-même, Marion DOURNEL-GARAT et Audrey BOCHÉ.

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE ZENITH D'AMIENS METROPOLE SEMZAM. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Cette fois, c'est le conseil d'administration de la SEMZAM et l'objet exclusif est la gestion du site par le biais d'un contrat d'affermage. Amiens Métropole est seul actionnaire public et en détient 78,5 % du capital. Dans ce cadre, la collectivité participe à la gouvernance de cette société. Il convient de procéder à la désignation de nos quatre représentants. Je vous propose : Pierre SAVREUX, Marc VIGNOLLE, Paul-Éric DÉCLE et Hubert TAUFOR. Ils ne pourront participer ni aux commissions de contrôle des comptes, ni aux commissions de DSP.

ADOpte A L'UNANIMITE

66 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. CONSEIL D'ETABLISSEMENT. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Il s'agit ici de procéder à la désignation des représentants d'Amiens Métropole au sein du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement régional dont, en ma qualité de président d'Amiens Métropole, je suis membre de droit, tout comme l'est le vice-président en charge de la culture. Le conseil d'établissement est d'ailleurs présidé par le président d'Amiens Métropole ou le vice-président chargé des affaires culturelles qui le supplée en cas d'absence. Les statuts précisent que sont également membres de droit un ou plusieurs élus d'Amiens Métropole sans précision du nombre. Je vous propose : Pierre SAVREUX, Marion DOURNEL-GARAT, Benoît MERCUZOT et Claudine GALLIOT.

ADOpte A L'UNANIMITE

67 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE. MAISON DE LA CULTURE. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : J'en suis, en ma qualité de président d'Amiens Métropole, membre de droit ou bien mon représentant, tout comme le maire de la ville d'Amiens, à sa demande, puisque la Maison de la Culture est située sur son territoire. Conformément aux statuts en vigueur, il convient de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants. Je vous propose les candidatures respectives, pour les titulaires, de Pierre SAVREUX et de Marion DOURNEL-GARAT, et comme suppléants : Véronique CLECH et Richard RIFFIOD.

ADOpte A L'UNANIMITE

68 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Trois représentants qu'il nous faut désigner au sein du conseil d'administration de l'EPCC, cette fois, Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue. Je vous propose les candidatures aux postes de titulaires de : Pierre SAVREUX, Marion DOURNEL-GARAT et moi-même ; et de Guillaume DUFLOT, Margaux DELÉTRÉ et Marie-Claire DUBREUCQ en qualité de suppléants. À noter que c'est Paul-Éric DÉCLE qui représentera Brigitte FOURÉ pour le compte de la ville d'Amiens.

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - EPCC ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Cette fois-ci, nous passons à l'ESAD, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design, qui nous demande de désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Je vous propose les candidatures d'Isabelle SAVARIEGO et d'Anne PINON comme titulaires, et Olivier JARDÉ et Guillaume DUFLOT pour les suppléants.

ADOpte A L'UNANIMITE

70 - ASSOCIATION PICTANOVO. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : Là, nous devons désigner un représentant. C'est une structure régionale qui accompagne la création, la production, la diffusion et l'innovation dans le secteur de l'image et de la création numérique au travers d'actions d'accompagnement diverses et d'aides à la production, de conseils à destination de l'ensemble des acteurs, dont le secteur associatif non marchand.

Je vous propose un représentant titulaire, Pierre SAVREUX, et une représentante suppléante, Marion DOURNEL-GARAT.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Nous sommes arrivés, mes chers collègues, au terme des désignations. Heureusement, c'est une fois tous les 6 ans ! Enfin, dans ce nombre en tout cas.

71 - DELIBERATION BUDGETAIRE. ACHAT DE MASQUES POUR LA POPULATION ET LES AGENTS DE LA METROPOLE ET PREMIERES MESURES DU PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, il s'agit en réalité d'une délibération technique qui nous permettra budgétairement de procéder à l'achat de masques pour la population et les agents de la métropole, et puis de mettre en œuvre budgétairement, encore une fois, le plan de soutien aux entreprises d'Amiens Métropole.

Et donc, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, Amiens Métropole a acheté des masques et des équipements de protection parmi lesquels les masques en tissu distribués à la population de la métropole et également aux agents de la collectivité, pour permettre la continuité du service public dans les meilleures conditions.

Et par ailleurs, au regard des impacts économiques majeurs sur l'économie locale, un plan de soutien aux entreprises a été décidé. Il fera l'objet d'une délibération à venir. Et pour permettre sa mise en place, un ajustement des inscriptions budgétaires du budget primitif 2020 est nécessaire.

Le coût des masques et des équipements sanitaires achetés par Amiens Métropole dans le cadre de cette crise sanitaire s'établit à 991 706 € et il s'agit de l'inscrire à un chapitre, je peux vous faire la lecture de ce numéro, allez je vais le faire, 920 020.73, mais ça ne dit rien à personne évidemment.

Les crédits des dépenses des imputations vont être diminués pour un montant total de 457 260 €. Je vous propose de ne pas reprendre le détail, mais c'est dans la délibération, des articles qui sont diminués pour abonder et obtenir ce chiffre initial de 991 706 €.

Nous avons donc une charge pour acheter ces masques et puis nous avons également des participations qui sont attendues et qui nous permettent d'aider au financement de ces masques. Et ces participations s'élèvent à hauteur de 534 446 €, et il est donc proposé de les inscrire en recettes.

Il y a en réalité deux recettes : 263 122 € qui nous proviennent de l'État, et puis 271 324 € qui nous proviendront des communes, puisque les communes vont participer à hauteur de la moitié du coût du masque, sachant qu'elles-mêmes pourront bénéficier d'une aide du département.

Voilà donc pour la question des masques.

Et puis deuxièmement, il s'agit, cette fois, du plan d'aides aux entreprises. Il s'agit d'augmenter l'autorisation de programme pour un montant « aides aux entreprises » pour un montant de 3 millions € et de l'augmenter de 2 300 000 €, et de la même façon, il s'agit d'inscrire un crédit de paiement de 2 300 000 € en dépenses, à l'article « subventions d'équipement aux personnes de droit privé ».

Voilà pour une présentation un peu aride, je m'en excuse, mais de cette délibération budgétaire nécessaire, encore une fois, pour procéder à l'achat des masques et à l'aide dont nous débattons dans un instant.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets donc aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT ALBERT PICARDIE. ADHESION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Je suis obligé de revenir, mes chers collègues, je m'en excuse, au point 21 que nous avons reporté. On y avait substitué le syndicat mixte de l'aéroport Albert Picardie. Et donc, nous avons adhéré en 2017 au syndicat mixte de l'aéroport Albert Picardie. Je vous propose, ce soir, de désigner trois titulaires et trois suppléants, puisqu'il y a trois titulaires du département, trois titulaires de la communauté de communes du Coquelicot et trois titulaires d'Amiens Métropole. Je vous propose moi-même, Benoît MERCUZOT, Guy PENAUD ; et les suppléants : Éric GUÉANT, Pascal OURDOUILLÉ, Anne-Sophie BRUNEL.

ADOpte A L'UNANIMITE

72 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2019.

M. GEST : On peut ainsi poursuivre maintenant les points 72 et 73 puisque nous allons en même temps présenter le compte de gestion et le compte administratif, et je redonne la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, une collègue un peu taquine m'a mis au défi de garder le même rythme que pour les premières délibérations avec ce point. Je crois que c'est mission impossible, donc je n'essaierai même pas, mais je vais tenter pour autant d'être le plus synthétique possible. Et si cela ne vous pose pas de problème, Monsieur le Président, je vais me lever, ce qui m'évitera d'avoir, enfin de risquer en tout cas un torticolis.

Alors effectivement, il s'agit, cette fois, de présenter par un document, qui est préparé évidemment par la direction des finances et je remercie Sébastien CAPRON, le directeur des finances, qui est là-bas, à la console. Il s'agit, cette fois, de présenter les comptes de l'année 2019. Je ne vous fais pas l'affront de vous rappeler ce qu'est un compte administratif par rapport à un budget.

Voilà les grands points que nous allons évoquer, et le premier de ces points concerne les grands équilibres financiers. C'est un point important puisqu'au fond il nous permet d'illustrer par un graphique la différence entre nos recettes, la ligne bleue, et nos dépenses, la ligne rouge. Et l'on voit de ce point de vue que l'année 2019 a procédé à une exécution plutôt favorable du budget, puisque la différence entre les dépenses et les recettes est plus importante en 2019 qu'elle ne l'avait été en 2018. Vous voyez qu'on a un excédent de gestion courant de 25 930 000 €. Il avait été de 25 340 000 € et je vous rappelle que cette différence est importante pour participer à notre capacité d'autofinancement. On y revient dans un instant.

Si l'on prend maintenant, et je vois que la qualité de l'image est en fait bien meilleure, presque, que dans la salle habituelle de notre réunion. Si l'on prend maintenant les recettes courantes, vous voyez par ce camembert la manière dont elles sont organisées et vous voyez le poids que prennent, parmi les 230 millions, 234 millions, 233 670 000 € pour être précis, le poids que prennent les impôts locaux et les taxes et la fiscalité reversée : 96 millions €.

Je précise pour ceux d'entre nous qui découvrons le fonctionnement de notre métropole qu'il y a des recettes de personnel. C'est bien parce que le personnel est en gestion unifiée. Ça veut dire que l'ensemble du personnel a un statut métropolitain et que le personnel qui est mis à disposition

de la ville d'Amiens principalement, mais également du CCAS ou encore des EPCC ou encore du pôle métropolitain, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, ce personnel est naturellement remboursé à la métropole, puisque c'est elle qui le paie, puisque c'est un personnel métropolitain. Et vous voyez que le montant attaché à ce personnel mis à disposition est lui-même conséquent, puisqu'il atteint 88 550 000 €.

Je reviens sur les autres éléments. Une autre façon d'illustrer cela avec les chiffres, merci Sébastien, avec les chiffres qui correspondent, année par année, depuis 2014. Vous voyez les différentes parties des recettes. Et au fond, ce point-là montre, si l'on regarde ce qui est en rouge (la dotation de l'État), ce que le graphique d'après illustre de façon tout à fait évidente : le fait que les dotations de l'État sont à leur niveau minimal. Et je vous rappelle, mais je crois que chacun dans cette salle connaît bien ce mécanisme, que depuis 2014, les dotations de l'État ont diminué, qu'elles ont été stabilisées à partir de 2017. Mais sans même évoquer une revalorisation de ces dotations qui aurait pu, dans les temps anciens, avoir lieu, on doit constater que si cette diminution n'avait pas eu lieu entre 2013 et 2017, nous aurions, dans nos caisses, pour le dire de façon un peu triviale, plus de 71 millions € par rapport à ce que nous avons aujourd'hui. Nous n'avons donc pas perdu 71 millions € de recettes de l'État.

Quant à la fiscalité, voilà qu'elle nous a rapporté globalement 100 millions € et vous voyez que nous sommes avec une augmentation de 1,4 %. Très brièvement, je vous rappelle que les taux n'ont pas changé. Les taux d'imposition n'ont pas changé, mais que ce qui a évolué, ce sont les bases, soit qu'elles ont évolué du point de vue légal parce que la loi de finances a décidé de leur augmentation, soit encore qu'elles ont augmenté parce que, par exemple, il y a eu la création, par exemple, de nouveaux bâtiments ou de nouvelles activités sur le territoire de notre métropole.

Voilà pour une présentation succincte de nos recettes et on pourra naturellement revenir sur certains de ces éléments durant le débat.

Concernant les dépenses, assez logiquement, vous voyez bien que les dépenses de personnel constituent la masse la plus importante (67 %), mais en réalité, il faut se souvenir qu'une bonne partie de ces dépenses de personnel est en réalité compensée par des recettes de personnel, ce qui fait que si l'on ramène le poids du personnel, j'allais dire strictement métropolitain, on va garder ce terme, il faudrait regarder un peu plus précisément, eh bien le poids du personnel est ramené à 70 millions €. On va voir ça un peu plus loin.

Et vous voyez que naturellement encore, l'autre point qui pèse, si on regarde le poids respectif de chacun de ces éléments, ce sont évidemment les charges d'exploitation et puis ce que l'on appelle les combustibles, le chauffage et l'électricité. Vous voyez qu'au total, ça nous amène, tout ça, si on cumule ces deux éléments, à globalement 38 millions €. Voilà.

De la même façon que pour les recettes, vous avez cette présentation des dépenses courantes. Je vous laisse regarder les chiffres qui sont en bas et l'évolution année par année.

Vous voyez que nous avons eu une gestion particulièrement prudente de la métropole, puisqu'on voit que les dépenses ont augmenté, entre 2014 et 2019, de 6 millions € ; 6 millions € par rapport à 200 millions, ça fait donc 3 % ; 3 % en 6 ans. 3 % d'augmentation des dépenses en 6 années.

Évidemment, je l'évoquais tout à l'heure avec toutes les précisions que j'ai apportées, voilà la façon dont les dépenses de personnel ont évolué entre 2018 et 2019, c'est-à-dire une évolution à hauteur de 0,49 %. Ce qui montre, là encore, la capacité que nous avons à faire en sorte que ces dépenses de personnel soient maîtrisées, non pas pour le plaisir d'ailleurs de les maîtriser, mais c'est parce

que leur poids au sein des dépenses nécessite de les maîtriser parce que si l'on ne les maîtrise pas, eh bien évidemment nos dépenses vont augmenter de façon trop conséquente. Voilà sur cette question des dépenses de personnel.

L'autre élément qui permet d'illustrer ce que j'indiquais tout à l'heure, vous voyez ce qui nous intéresse principalement, c'est la partie qui est en bleu, c'est la partie du personnel Amiens Métropole, et vous voyez les autres remboursements qui figurent, notamment pour la ville d'Amiens, sur la partie qui est figurée, ici, en rouge.

De la même façon, une présentation de l'évolution sur 2014/2019 de l'autre partie des dépenses, ce sont les dépenses d'exploitation : 3,3 %. Vous êtes en droit évidemment de faire la remarque selon laquelle c'est bien supérieur au montant de l'inflation. Il faut simplement souligner que durant cette année 2019, il y a un nouvel équipement important qui a été ouvert, qui a fonctionné et qui a pesé, du fait du contrat, sur la totalité de l'année et qui a pesé plus d'un million d'euros de plus : je veux parler évidemment d'Aquapôle, du nouveau pôle aquatique. Et l'on sait bien qu'il apporte un service qui n'avait rien à voir avec le service qu'apportait la piscine qu'il a remplacée, la piscine Vallerey.

On a évoqué les recettes. On a évoqué les dépenses. Voilà maintenant l'autofinancement. Vous voyez l'épargne de gestion courante, c'est la ligne bleue. On enlève le montant du remboursement de la dette et puis on ajoute à cette épargne de gestion nette le remboursement que l'on obtient de l'État, le fonds de compensation de la TVA. L'État nous rembourse la TVA que l'on paie sur nos investissements. Et on obtient la capacité de financement, c'est-à-dire la ligne de 19 millions €. Et je me permets de souligner que malgré des investissements particulièrement importants durant cette période, et notamment depuis 2016, 2016/2019, on va avoir l'occasion de voir ces investissements en 2019, on le voit : la structure de notre budget et de notre autofinancement n'a pas été fondamentalement bousculée.

Alors, puisque l'on évoque le rapport entre les recettes, les dépenses, l'autofinancement, il faut maintenant envisager l'endettement, et naturellement, puisque nous avons beaucoup investi, nous nous sommes endettés. Alors l'endettement, aujourd'hui, coûte peu cher par rapport à d'autres périodes. Le coût de l'endettement est relativement peu cher. On emprunte à bon compte, si l'on peut dire. Il y a un ratio qui vaut ce qu'il vaut mais qui est utilisé de manière habituelle et que l'on présente donc d'année en année : c'est le ratio de la capacité de désendettement. Au fond, on pose un principe vraiment théorique qui est de dire : on imagine que l'on arrête de s'endetter et que l'on ne fait plus que de rembourser la dette que l'on a, combien d'années il nous faut pour rembourser la dette que l'on a au regard des chiffres de l'exercice que l'on examine ? Il nous faudrait 8,31 années. Vous voyez qu'on s'approche évidemment du seuil de vigilance. Et il est bien probable que durant l'année 2020, quand dans un an on fera les comptes de l'année 2020, nous nous approchons encore davantage du seuil de vigilance, voire même que nous l'ayons franchi. C'est un point sur lequel on aura l'occasion de revenir, je l'imagine, et peut-être même d'ailleurs dans les débats.

L'investissement maintenant, puisque si l'on parle de recettes et de capacité d'autofinancement, ce n'est là encore pas seulement pour le plaisir. C'est effectivement pour investir. Et l'investissement, vous voyez, là, les différents domaines dans lesquels il a été réalisé. La culture, on va voir un certain nombre d'opérations qui ont été financées durant 2019. Donc, je ne vais pas maintenant rentrer dans le détail. Merci beaucoup, Sébastien. Vous allez dix fois plus vite que moi. Mais voilà ça permet, là, d'avoir une idée en poids respectif. Vous voyez : sport, transport, culture.

Juste un élément : transport. Vous savez bien que notre métropole a réalisé des investissements conséquents durant ces dernières années en matière de transport. Pour des raisons techniques qui nous ont été imposées par l'État et sur lesquelles je ne reviens pas, sauf s'il y a des questions, une partie de ces investissements sont au budget général tandis qu'une autre partie sont dans le budget annexe transport.

Alors, si l'on rentre maintenant dans le détail, vous voyez que le montant des investissements est particulièrement conséquent puisqu'on a dépassé très largement la barre des 100 millions d'euros et je vous laisse regarder l'ensemble des délégations. Voilà. Évidemment, je ne vais pas reprendre ligne par ligne, mais je vous rappelle que ce diaporama va vous être adressé quasi immédiatement, en général c'est ce qui se passe, par le service des assemblées.

Alors précisément pour donner un peu de corps – parce qu'au fond les chiffres en eux-mêmes, ils n'ont pas forcément grand intérêt ; ce qui est intéressant, c'est ce qu'on fait avec les chiffres – voilà les quelques opérations significatives. Par exemple, 2 millions € pour la restructuration du Colvert ; 1 360 000 € pour la politique du logement et puis 9 430 000 € pour les opérations d'aménagement des espaces publics. Pour donner encore quelques exemples : le projet Citadelle pour lequel nous avons encore payé pratiquement 10 millions € en 2019 ; une participation à cet espace de développement important qui est la ZAC Gare la Vallée pour 4 millions €. J'évoquais le transport, le BHNS pour plus de 11 millions €, et puis la culture évidemment avec le musée de Picardie ou encore une part des dépenses affectées au parc zoologique, les travaux sur le Coliseum et puis la subvention d'investissement qui était convenue pour Aquapôle à hauteur de 2 millions €.

On parle, là, du budget principal. Mais à côté du budget principal, il y a des budgets annexes et la particularité de la métropole, c'est qu'au-delà, en plus du budget principal, elle contient un nombre important de budgets annexes et des budgets annexes qui, quelquefois, pèsent lourd financièrement, et ce sont ces budgets annexes les plus significatifs financièrement que je vous propose d'examiner en quelques diapos.

D'abord, vous voyez bien qu'aux 125 millions d'investissement sur le budget principal, il faut ajouter, et ça n'est vraiment pas rien, 84 millions € mobilisés pour les investissements affectés aux budgets annexes. Vous voyez que ce n'est pas rien, et évidemment parmi ces 84 millions €, le budget annexe transport se taille la part du lion avec 58 500 000 €.

Voilà, budget par budget, budget annexe par budget annexe, le montant des investissements réalisés. Vous voyez qu'ils n'ont vraiment pas tous le même poids.

Alors, pour donner, là encore, un peu de corps à ces différents chiffres d'investissement, concernant le budget annexe transport, on peut souligner les aménagements urbains, on les a déjà mentionnés, l'acquisition du matériel roulant payé à hauteur de 16 millions en 2019, la construction du nouveau dépôt de bus, pardonnez-moi ; je m'applique, Monsieur GUÉANT, mais que voulez-vous, il m'arrive de fourcher de temps en temps ; et donc pour 7,9 millions €. De la même façon, la station d'épuration de Longueau pour 1 940 000 € ou encore la mise aux normes des déchetteries, concernant cette fois le budget annexe des déchets ménagers, pour 2 140 000 €. Il s'agit, là, de l'investissement.

Et pour donner quelques éléments concernant la généralité en fonctionnement des budgets annexes, en tout cas de ceux qui pèsent le plus, vous voyez le budget annexe transport. Et si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais prendre vraiment 30 secondes pour indiquer que ce budget annexe transport, contrairement aux autres budgets annexes, est un des budgets annexes qui peut être équilibré par une subvention apportée par le budget général.

Et vous voyez que dans le graphique de gauche, s'il n'y a pas de subvention du budget général, pratiquement, vous le voyez, la ligne des dépenses, elle a la même hauteur que la ligne des recettes. Ce qui, selon le mécanisme classique, réduit considérablement la capacité d'autofinancement. Et en 2019, notre budget principal est intervenu à deux égards sur ce budget annexe transport. D'abord pour 2 millions €, on pourra y revenir si vous le souhaitez, en matière d'investissement, donc qui ont été versés de notre section d'investissement à la section d'investissement du budget annexe transport, et pour 1 million € de notre section de fonctionnement du budget général à la section de fonctionnement du budget annexe transport. Et évidemment, ce budget annexe transport doit lui-même faire face, dans les années qui viennent, au remboursement des montants conséquents. On a rappelé les 58 millions d'euros investis en 2019, et donc forcément il y a des annuités de dette à venir et de toute évidence il faudra que dans les années à venir le budget principal continue à contribuer à l'équilibre de ce budget annexe transport.

Pour les autres budgets annexes, la loi nous fait obligation de les équilibrer par leurs propres recettes. Il est donc impossible, sauf cas tout à fait exceptionnel, d'équilibrer ces budgets annexes par une participation du budget principal.

Alors, vous voyez des courbes qui nous changent un petit peu de cela. Ce que l'on peut dire du budget annexe de l'eau, c'est que le prix de l'eau a commencé à augmenter en 2019 et que si nous poursuivons avec ce qui a été évoqué au moment du BP, de l'adoption du BP 2020, l'on sait qu'il faudra faire face à des investissements nécessaires sur le réseau pour éviter que le réseau n'ait trop de fuites. Ce qui du point de vue environnemental est une aberration, ces fuites qui sont sur le réseau, et puis des fuites qui également peuvent entraîner pas mal de dégâts et d'ailleurs, tout à l'heure, il y a une délibération pour indemniser deux propriétés qui ont subi des dommages du fait de ce type de fuites.

De la même façon, le budget annexe assainissement, on a évoqué tout à l'heure, je ne sais pas si vous l'avez repéré, mais on a repéré pardonnez-moi le montant qui avait été consacré à la station d'épuration installée sur la commune de Longueau. Voilà des montants conséquents et naturellement il faut que le prix que l'on fait payer à l'utilisateur permette d'équilibrer ces investissements à la fois pour l'eau et pour l'assainissement.

Et puis enfin un autre budget qui, lui, a une configuration tout à fait particulière, c'est le budget annexe des déchets ménagers qui a cette particularité budgétairement de n'avoir, à ce jour, aucun endettement, car les recettes sont suffisamment hautes pour permettre malgré tout le financement d'investissements importants, comme par exemple la reconfiguration des trois déchetteries ou encore la construction en cours de la 4^e déchetterie. Et je vois que le premier vice-président entend ces projets-là dont il avait la charge lors du précédent mandat avec un vrai plaisir.

Voilà pour la présentation évidemment trop brève, mais dont je sais bien que vous la trouvez toujours trop longue, que je pouvais faire avant, peut-être, que vous ne lanciez le débat, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, Benoît MERCUZOT, de cette présentation précise et pédagogique de la situation qui était la nôtre au 31 décembre 2019. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, je vous en prie. Attendez, on va vous apporter le micro.

M. PRADAT : Brièvement, le compte administratif relate précisément en fin d'exercice les mouvements des recettes et des dépenses, mais ces recettes et ces dépenses sont en très grande partie la traduction de choix politiques qui ne sont pas les nôtres et donc on votera contre ce compte administratif.

M. GEST : Très bien. Ça, c'est au titre d'Amiens c'est l'tien ? D'accord. Je vous en prie.

MME DESBUREAUX : Oui, bonjour. J'ai deux questions à poser. Hier, à la commission finances, j'ai posé la question sur la baisse, dans le budget principal, de 1 % sur le personnel propre. Ça représente à peu près une vingtaine de postes. Donc, on m'a répondu qu'on n'avait pas remplacé des départs en retraite ou non pourvu des postes encore de personnel. Est-ce qu'on pourrait avoir un détail là-dessus ?

Ensuite, deuxième question : Monsieur le Président, lors du dernier conseil, vous avez promis, je cite, « de ne pas augmenter globalement, commune et agglomération confondues, la taxe foncière ». Or, lorsque l'on regarde les comptes, on s'aperçoit que les comptes de la ville d'Amiens sont corrects et habituels, tandis que ceux de la métropole approchent le seuil de vigilance concernant le désendettement. On nous a répété que la situation financière d'Amiens Métropole allait être tendue à cause de la crise sanitaire. Aussi, lorsque vous dites « ne pas augmenter globalement », pensez-vous à une compensation ville-métropole et est-ce que la situation exigerait que la fiscalité soit augmentée ?

M. GEST : Y a-t-il d'autres expressions ? Non. Bien. Sur les postes, est-ce que Benoît a une précision ?

M. MERCUZOT : Oui. La précision, je ne sais pas si je serai plus précis que ce qui a été dit hier en commission des finances, mais pour indiquer qu'il y a eu une gestion vraiment au cas par cas des emplois publics, c'est-à-dire que nous nous sommes refusé à prendre des dispositions générales et un peu caricaturales qui, par exemple, auraient pu amener à dire : on ne remplace pas un départ à la retraite sur deux. Mais par contre, effectivement, parce que l'on sait bien que cette question du personnel doit être regardée attentivement, il y a eu, il y a maintenant plusieurs années, une étude au cas par cas, service par service, en fonction de ce que l'on pouvait envisager comme départs de personnel, d'agents à la retraite ou encore, mais ça c'est moins facilement envisageable, des agents qui demandent leur mutation sur une autre collectivité. En fonction de cela, il a été décidé de procéder ou non au remplacement des agents. Voilà. C'est donc une... comment dire... une gestion au plus près de la réalité et des besoins de chacun des services, et on a bien en tête que les services exercent un service public qui est rendu à la population. Et donc, par exemple, pour prendre cet exemple-là, on sait bien qu'il y a, par la métropole, des services publics du quotidien qui sont exercés. On peut penser aux déchets ménagers, on peut penser à l'eau, à l'assainissement. Ce sont des services publics auxquels on ne pense pas forcément spontanément, mais il n'empêche que s'ils n'existaient pas, le quotidien de nos habitants serait considérablement affecté, et donc évidemment il y a une attention toute particulière à cela.

Le dernier élément sur ce point, c'est que là encore, le contexte général peut faire que les agents modifient leur comportement. Il y a quelques années, les agents avaient plutôt tendance à reporter leur départ à la retraite, à retarder leur départ à la retraite pour les raisons que l'on imagine. Et puis là, comme une réforme commence à se profiler, on peut assister au phénomène inverse, c'est-à-dire que certains agents peuvent être tentés de se dire : finalement je ne sais pas trop si je poursuis, dans un an ou deux ans, dans quelles conditions je pourrai partir à la retraite, donc je préfère autant partir maintenant dans les conditions que je connais. Voilà les mécanismes qu'il faut prendre en compte pour répondre à cette situation. Mais encore une fois, je le redis : il n'y a pas de position dogmatique prise en la matière, on essaye vraiment, et le directeur général des services pourrait en témoigner, on fait vraiment du cas par cas, service par service.

Voilà pour cet élément, Monsieur le Président.

M. GEST : Oui. Je vais répondre sur le deuxième point.

Vous avez été effectivement, et je vous en remercie, attentive à mes propos de la semaine dernière où j'ai indiqué ce que je souhaitais, comme tout le monde peut le souhaiter, c'est-à-dire que pour le mandat à venir, nous soyons en mesure de garder un niveau de fiscalité équivalent à celui que nous avons aujourd'hui en ce qui concerne les taux, je parle, parce qu'il y a toujours une confusion avec la hausse des impôts qui est due à l'augmentation des bases fixées par le budget de l'État et l'augmentation des taux qui dépendent de nous. Donc, je parle bien de l'augmentation des taux.

Il est aujourd'hui beaucoup trop tôt pour imaginer, comment dirais-je, des mesures à venir, pour une raison simple sur laquelle on sera sûrement un peu plus éclairés au mois de septembre : c'est que nous sommes en train d'évaluer les conséquences financières de la période que nous venons de vivre. Les conséquences financières, ce n'est pas simplement l'achat de masques, comme on l'a vu tout à l'heure ; c'est tout un ensemble d'organisations, d'actions qui dépendent ou qui relèvent de nous et qui effectivement vont voir leur coût augmenté. Je prends un exemple. Quand vous êtes en délégation de service public et que l'activité en question s'arrête brutalement, par exemple le zénith, pas d'activité du tout pendant plusieurs mois, il y a inévitablement des conséquences qui nous amènent à rediscuter avec l'opérateur des conditions financières qui sont prévues initialement.

Sur le budget transport, il en est de même. Et là, nous avons une double interrogation parce que nous savons déjà que le budget transport a une diminution de 3,5 millions de ses recettes due non pas à l'arrêt total, mais pendant un bon moment on était à 15-20 % de la fréquentation normale. Et s'ajoute à cela le fait que le versement mobilité, antérieurement appelé versement transport, est calculé en fonction du nombre de salariés des entreprises de plus de 11 salariés et c'est la recette principale. On ne l'a pas détaillé dans les tableaux de Benoît MERCUZOT, mais le versement mobilité c'est 85 % des recettes du service du budget transport. Or, comme il est calculé sur le nombre d'emplois et que ce nombre d'emplois a déjà, dans un premier temps, baissé à cause du chômage partiel et malheureusement s'annonce baissé puisque toutes les prévisions, pas spécifiquement amiénoises mais nationales, sur le plan de l'emploi ne sont pas très bonnes, on peut considérer effectivement que l'on va avoir une diminution effectivement du versement mobilité.

Je vous ai cité deux exemples. Malheureusement, je pourrais vous en citer d'autres. Et donc, c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, vous annoncer quoi que ce soit serait déraisonnable parce que nous n'avons pas encore fait l'état précis des conséquences de ce qui s'est passé, et les conséquences, on sait qu'il va y en avoir. Certains nous l'ont déjà fait savoir. Je prends un exemple : pour un établissement qui dépend de nous, ici, par exemple, la piscine du Coliseum, il y a des gens qui avaient pris des abonnements et ils demandent à être remboursés. Vous voyez, il y a des conséquences comme ça en chaîne qu'aujourd'hui on n'a pas définitivement chiffrées. Par conséquent, on va regarder tout ça et, comment dirais-je, on fera... on en discutera, notamment au débat d'orientations budgétaires qui aura lieu fin octobre/début novembre.

Autre question ? Non.

Donc, je vais mettre aux voix le compte de gestion, puisque Benoît ne l'a pas précisé, mais le compte de gestion présenté par le trésorier payeur, il est identique bien sûr au compte administratif. Donc, celui-là, je peux le mettre aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

73 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE.

M. GEST : Et je vais demander au premier vice-président de présider la séance pendant le vote du compte administratif et je vais sortir. J'oubliais : il y a une finesse que l'État a trouvée et qui est grandiose, je dois dire, c'est que maintenant il faut voter pour désigner celui qui va présider pendant 30 secondes. Donc, je vous propose que ce soit Patrick DESSEAUX. Il est désigné. Ça change tout.

ADOpte A L'UNANIMITE

74 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. APPROBATION.

M. DESSEAUX : Alors, il s'agit donc du vote du compte administratif de l'exercice 2019, je vous le rappelle. Considérant donc la conformité des chiffres du compte administratif de l'exercice 2019 et du compte de gestion 2019, comme vient de le préciser le président, le compte de gestion de Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes, je vous propose donc d'approuver le compte administratif 2019 tel qu'il vous a été communiqué et détaillé notamment dans la délibération qui vous a été transmise et présentée par le vice-président des finances. Alors, nous allons passer au vote s'il n'y a pas d'objection. Le compte administratif 2019 est donc adopté.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme DESBUREAUX ont voté contre.

M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. MÉTAY), M. MÉTAY, et Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

M. DESSEAUX : On peut faire revenir le président, si vous le voulez bien, à moins que vous ne souhaitiez qu'il prenne un peu plus de repos. Bien. Voilà. Monsieur le Président, le compte administratif est donc approuvé à la majorité, reflet d'une bonne gestion notamment de l'exercice 2019. En vous remerciant, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci à Patrick DESSEAUX...

M. DESSEAUX : Et je redonne la parole au président.

M. GEST : ... d'avoir assumé cette lourde charge. Je vous remercie donc de ce vote.

75 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. MERCUZOT : Alors, les excédents de fonctionnement du compte administratif que l'on vient d'approuver doivent être affectés, et évidemment cette affectation se fait conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce qui veut dire que les excédents de fonctionnement sont affectés prioritairement à la couverture des déficits d'investissement, tels qu'ils ressortent du compte administratif 2019, et que les soldes constituent des ressources de fonctionnement pour l'exercice en cours. Je peux vous faire lecture d'une délibération qui serait un peu ennuyeuse, mais vous retrouvez tout ça dans le texte de la délibération qui vous a été transmise avec l'ordre du jour.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

76 - REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION A DESTINATION DE LA POPULATION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19. CONVENTION.

M. GEST : Je voulais juste donner une précision parce qu'il y a eu un moment donné où on s'est égaré un peu chez certains en prétendant que nous avons acheté des masques dans un pays étranger. Donc, je voulais redire une fois de plus que les masques achetés par Amiens Métropole et distribués par Amiens Métropole ont été achetés dans deux entreprises d'Amiens Métropole (une à Amiens et une à Querrieu), dans une autre entreprise située à Corbie, et dans une quatrième entreprise située dans le Nord, c'est-à-dire les quatre entreprises étaient dans la région Hauts-de-France. Donc voilà : aucun autre masque acheté par Amiens Métropole et distribué par Amiens Métropole et la ville d'Amiens et vos communes n'est d'une provenance différente de celle des quatre entreprises que je viens de citer. Ça méritait d'être redit puisque ça a été porté publiquement dans un sens contraire.

Je donne la parole à Benoît MERCUZOT. Non, c'est moi qui présente celui-là ? Bon, très bien.

M. MERCUZOT : Je ne crois pas.

M. GEST : Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, Amiens Métropole a souhaité offrir un masque en tissu à chacun des habitants de son territoire en collaboration avec les communes. Ainsi, 187 120 masques en tissu ont été achetés pour un montant de 542 648 € TTC.

Les fournisseurs ont pratiqué des tarifs différents. Un prix unitaire moyen pondéré a donc été calculé afin d'établir la participation financière de chaque commune membre. Elle s'élève à 2,90 € TTC.

Je vous propose donc d'approuver le projet de convention qui définit les modalités de remboursement par les communes membres à hauteur de 50 % des dépenses engagées par Amiens Métropole et de m'autoriser à la signer.

Par ailleurs, des possibilités de financements extérieurs existent. Une demande a été adressée le 5 juin 2020 dans le cadre du dispositif mis en place par l'État pour l'achat de masques par les collectivités locales pour un montant total de subventions sollicité de 162 294 €. Le département de la Somme a également mis en place un dispositif qui s'adresse uniquement aux communes avec 1 € de subvention maximum sur la base d'un masque réutilisable par habitant. Et pour l'ensemble des communes membres d'Amiens Métropole, cela représente un total de subvention prévisionnel mobilisable de 185 412 €.

Je crois me souvenir, Monsieur le Directeur Général, que ça fait un prix moyen pour les communes au bout du compte de 0,45 ? De 0,45. Quand je vous ai proposé la mesure, je vous avais dit : ça coûtera 2 €. Finalement, on est à 0,45.

Je vous propose également de m'autoriser à solliciter tous les partenaires financiers bien sûr pour qu'on confirme ce prix de 0,45.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

77 - INDEMNISATION SUITE A SINISTRE. DOSSIER AM14.05.05RC. PROTOCOLES D'ACCORD.

M. GEST : La responsabilité d'Amiens Métropole n'a pu être écartée lors d'une rupture d'un branchement d'eau potable qui a occasionné, en 2014, des mouvements de structure sur deux bâtiments, 52 et 54, rue du Général Domont à Amiens. Les propriétaires ont été indemnisés pour les préjudices relatifs aux travaux de remise en état et aux frais d'expertise judiciaire par Amiens Métropole pour un montant total de 50 000 €, montant de la franchise. L'assureur d'Amiens Métropole a pris en charge les surplus.

Les riverains ont réclamé un second préjudice au titre de la perte de jouissance des logements, de frais de relogement pendant les travaux et de frais de procédure : 56 000 €. Les négociations menées par l'assureur d'Amiens Métropole ont permis de ramener la somme à 31 000 € répartie par moitié respectivement entre les deux riverains.

Il est donc proposé d'adopter les protocoles d'indemnisation à intervenir avec Madame LAGULLE et Monsieur et Madame GUERIN et de m'autoriser à les signer. L'intégralité du règlement est pris en charge par l'assureur d'Amiens Métropole.

Y a-t-il des questions ? Pas de prise part au vote, très bien, de Madame DELAHOUSSE. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Madame DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

78 - INTERCONNEXION GLISY-LONGUEAU. INDEMNISATION EXPLOITANTE. DELIBERATION MODIFICATIVE.

M. GEST : Dans le cadre de la servitude de passage d'une canalisation d'eau potable desservant les communes de Glisy et de Blangy-Tronville, des accords ont été trouvés avec un propriétaire et quatre exploitants agricoles, constatés par délibération du 2 mai 2019.

Madame COTTE-DELORAINÉ, exploitante de la parcelle ZC3 à Glisy, devait être indemnisée au titre de l'éviction et de la perte de récolte pour un montant de 2 101,59 €. Toutefois, des terres ont été entreposées sur cette parcelle pendant la durée des travaux, occasionnant une perte de jouissance et de récolte supplémentaire. La chambre d'agriculture a estimé le montant total de l'indemnisation à revenir à Madame COTTE-DELORAINÉ à 2 702,02 €.

Il convient donc de modifier la délibération du 2 mai 2019 afin d'intégrer ce nouveau montant que je vous propose d'approuver.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

79 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE 2020. CONVENTION.

M. GEST : Le conseil d'administration de l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois réuni le 18 décembre 2019 a approuvé les axes de travail du programme partenarial d'activités 2020 ainsi que le budget prévisionnel. La communauté d'agglomération Amiens Métropole, membre fondateur de l'Agence, est sollicitée à hauteur de 260 782 € au titre de l'exercice 2020. Je vous propose donc d'approuver la convention de participation afférente et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

80 - NOËL SOLIDARITE 2020. GRATUITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS POUR LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF.

M. GEST : Un dossier classique. Comme l'année dernière, je vous propose de reconduire la gratuité d'accès aux structures des piscines Nautilus, Coliseum et patinoire du Coliseum pour les enfants de 3 à 14 ans bénéficiaires de l'opération Noël Solidarité 2020, à savoir les familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 322 €. Je vous propose également d'approuver en sus la gratuité d'accès au musée de Picardie et au parc zoologique pour ces bénéficiaires. Cette opération est mise en œuvre par les communes d'Amiens Métropole et pour leurs parents accompagnants.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

81 - AMIENS. RUE ROBERT LE COQ. AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE TOURNE-A-GAUCHE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : La rue Robert Le Coq est la liaison de la rue d'Abbeville à l'A16. Elle est notamment empruntée par le réseau AMETIS et les poids lourds et traversée par la ligne SNCF Amiens-Boulogne-sur-Mer avec un passage à niveau.

Des travaux ont été réalisés en 2018 afin, d'une part, d'améliorer le franchissement du passage à niveau et, d'autre part, d'éviter les remontées de file vers le sud. Cependant, les aménagements réalisés ne répondent pas entièrement à l'objectif de sécuriser le franchissement du passage à niveau. C'est pourquoi, je vous propose de réaliser des travaux permettant la création d'une voie centrale depuis la rue Edouard Lucas jusqu'à la rue du Champ de Tir. Le coût prévisionnel de l'opération est de 200 000 €, pour lequel la ville d'Amiens participera en versant un fonds de concours de 30 % du montant hors taxes des travaux, soit 50 000 €.

Je vous invite donc à approuver les partis d'aménagements, la convention de fonds de concours à intervenir et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, cher collègue. Y a-t-il des questions ? Oui.

MME DESBUREAUX : Je précise que je ne suis évidemment pas contre la réalisation de ces travaux, mais en tant qu'élue communiste, je suis en revanche opposée aux fonds de concours

systématiques pour certaines des compétences transférées des communes vers la communauté d'agglomération. Je voudrais parler d'intérêt communautaire, les équipements culturels et sportifs.

Cette possibilité doit rester l'exception, par exemple pour des investissements d'ampleur comme un transport collectif en site propre, comme le BHNS, ou sur proposition des communes pour une prestation particulière demandée excédant un niveau de prestation standard.

Si la métropole refait une voie d'intérêt communautaire en respectant une prestation standard, ce qui relève de sa compétence, il n'y a aucune raison de faire intervenir ici un fonds de concours. Les communes ont transféré des compétences à la métropole et celle-ci doit les assumer. D'ailleurs, chaque commune prend en charge l'entretien de ses voiries communales sans aide de la communauté d'agglomération, même quand ces voies sont largement empruntées par les usagers métropolitains, par exemple, les chaussées dans les quartiers Saint-Acheul ou Saint-Pierre. De même, les communes ne bénéficient de fonds de concours d'Amiens Métropole pour l'action sociale ou pour rénover leurs écoles, par exemple.

Chaque collectivité a ses compétences à assumer. C'est tout simplement une bonne gestion des finances publiques. Lors du transfert des compétences communales à la création de la communauté d'agglomération en 2000, les charges correspondantes ont certes été transférées, mais les recettes également. Et vous trouverez dans le budget de la ville d'Amiens les sommes considérables qui sont annuellement versées par la ville à Amiens Métropole. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter. Pour nous, ces sommes pourraient être affectées au financement de nos écoles, crèches, à la rénovation énergétique de nos bâtiments, ou alors il faut instituer la réciprocité.

Je voterai donc contre les fonds de concours concernant la ville d'Amiens et m'abstiendrai concernant les autres communes.

M. GEST : Merci, Madame DESBUREAUX. Votre propos ne me surprend pas puisque c'était déjà la même position de votre groupe lors du mandat précédent.

Je tiens d'ailleurs à dire à ce sujet que lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en 2014, il existait des fonds de concours. La différence avec maintenant, c'est que c'étaient des fonds de concours à géométrie variable. On ne savait pas pourquoi telles communes en payaient, pourquoi d'autres n'en payaient pas. Nous, nous avons considéré qu'il fallait une équité et toutes les communes, la ville d'Amiens la première, c'est très différent par rapport effectivement au mandat de 2008/2014, paient des fonds de concours. Cela aussi répond aux besoins d'équipements qui correspondent bien aux demandes qui sont faites par rapport à l'importance des communes qui en présentent, et je pense que ceci a été acté dans le règlement financier entre les 39 communes de l'agglomération.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix. Oui ? Vous voulez intervenir, je vous en prie.

M. BARA : Monsieur le Président, comme vous l'avez déjà évoqué, les travaux de la rue Robert Le Coq, au quartier Renancourt, sur l'aménagement d'une voie de tourne-à-gauche, ne semblent pas adaptés, voire très dangereux, au vu du nombre de passants qui ont accès à cet axe. Je sais que l'information de la réflexion de travaux, elle est passée. Sauf que ce qui est dommage, c'est que la concertation, pour avoir été sur le terrain au niveau de la concertation de la réflexion, n'a pas été, on va dire, jusqu'au bout. Une partie de la population a été informée, mais pas concertée. Et donc en cela, le collectif Amiens c'est l'tien s'abstiendra sur le vote de ce projet.

MME BEN MOKHTAR : Écoutez, je vais répéter ce que j'ai déjà dit lors de la séance la semaine dernière.

M. GEST : Mais la pédagogie est affaire de répétition, chère collègue, vous faites bien.

MME BEN MOKHTAR : Oui. Donc, je vais répéter de manière assez claire.

Donc, je reviens sur le point de la concertation. La concertation est faite depuis 2014 avec les habitants au travers de différentes instances, dont les visites de proximité. Le tourne-à-gauche, enfin le projet en tout cas qui est présenté aujourd'hui par Monsieur DESSEaux est un aménagement qui a été adapté à celui qui a été initialement fait en 2018 à la demande de la population, des habitants du quartier de Renancourt, tout comme je l'avais évoqué la semaine dernière. Tout ce qui a été fait sur Renancourt ou les autres quartiers d'Amiens sont toujours lancés à partir d'une concertation et à partir d'une problématique qui est soulevée par la population. Voilà. On ne décide pas de faire un aménagement comme ça parce qu'on en a envie. C'est parce qu'il y a une problématique qui a été soulevée souvent par le biais des comités de quartier. Ensuite, c'est présenté en réunion publique avec les services compétents qui proposent différentes études qui ont été faites, validées par les participants, une période de test, et ensuite, on confirme les travaux avec un aménagement définitif.

Donc j'insiste : la concertation a bien eu lieu et à la demande des habitants du quartier de Renancourt et pas seulement d'ailleurs. Et le tourne-à-gauche va améliorer considérablement la circulation puisque les voitures vont pouvoir se dégager pour pouvoir se diriger vers la rue du Champ de Tir et du coup éviter un stationnement et un bouchon sur le passage à niveau.

Voilà, donc c'est ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci de ces précisions. Jean-Claude a quelque chose à ajouter ?

M. RENAUX : Oui. Et puis, il y a surtout un problème après les premiers travaux qui étaient quand même aussi dangereux puisque je rappelle que les travaux de 2018, c'était un passage à niveau dans lequel les bus cognaient en fait et donc risquaient de rester bloqués sur le passage à niveau. Et donc ces choses-là à ces endroits-là, on les décide aussi en concertation avec la SNCF.

Et il est apparu, après avoir réglé ce problème-là, là aussi avec y compris des aménagements faits pour que les riverains ne soient pas... Voilà. Là, on avait en fait une remontée de file dans le sens Edouard Lucas/collège vers Faubourg de Hem, pour le tourne-à-gauche sur la rue du Champ de Tir, et donc on a assisté à un phénomène qu'on ne pouvait pas prévoir, c'est que les gens venant du Faubourg de Hem, certains s'avançaient, passaient le passage à niveau et s'arrêtaient pour laisser passer les gens qui faisaient le tourne-à-gauche. Et du coup, le petit copain derrière, il se retrouvait coincé sur les voies. Et là, on a identifié un risque, qu'on a absolument voulu annuler tout de suite, d'un accident, d'une collision entre un trafic ferroviaire, qui n'est pas neutre en plus à cet endroit, et les véhicules. Et donc, on a créé une troisième voie, une voie centrale permettant un tourne-à-gauche, mais comme c'est de la circulation, on va dire, pendulaire, domicile-travail, travail-domicile, dans les deux sens, cette voie centrale, en récupérant de l'espace sur une partie, sur le trottoir en fait (on a réussi un petit achat de terrain), permettra de stocker plus de véhicules et d'éviter d'avoir des arrêts, des gens bloqués sur le passage à niveau. Donc, c'est un problème majeur de sécurité auquel on répond aujourd'hui.

Et puisque j'ai la sucette, j'en profite pour revenir sur les fonds de concours, puisque ça a été un travail d'élaboration de concertation avec toutes les communes d'Amiens Métropole, notamment

dans l'élaboration de la politique, de la programmation pluriannuelle des investissements sur le mandat précédent. En fait, pour bien comprendre la notion des fonds de concours, Amiens Métropole assume son rôle de gestionnaire de la voirie stricto sensu et donc l'entretien, et donc on a classé en plusieurs catégories. Les opérations d'entretien strict, relevant de la catégorie 1, pour ceux qui étaient là et puis les nouveaux vont devoir se mettre évidemment à la page, celles-là ne génèrent pas de fonds de concours. Donc, on a fait un diagnostic de l'ensemble de la voirie. Celles qui relevaient de l'entretien et de la responsabilité de sécurité d'Amiens Métropole, donc pas de fonds de concours sur cette partie-là. Par contre, quand on reprend une voirie, souvent en discussion avec les communes, toutes les communes, y compris celle d'Amiens, on se dit : tiens, on va apporter des éléments de confort. On va effacer les réseaux de communication électronique et d'éclairage. On va améliorer l'accessibilité. On va, etc. Et là, sur ces travaux, même compris la qualité urbaine des choses, on a donc 3 catégories. Et donc sur les deux catégories B et C, c'est là-dessus que sont appelés les fonds de concours.

Et ça a permis aussi de pouvoir répondre à la demande de l'ensemble des communes d'Amiens Métropole, parce que ces fonds de concours permettent d'avoir un volume de disponibilité d'investissements plus important. Ça nous a permis de réaliser plus de travaux sur l'ensemble des communes et ces travaux-là étaient souvent accompagnés de travaux d'amélioration soit urbains, soit de sécurité. C'est pour ça que les fonds de concours interviennent.

Et c'est un travail qu'il faut respecter parce qu'il se fait dans le cadre justement de cet établissement de coopération intercommunale qu'on a tendance parfois à oublier dans certaines communes, notamment pour l'opposition municipale d'Amiens, mais nous sommes des communes réunies et donc, nous élaborons l'ensemble de nos politiques en concertation et pour essayer d'être les plus efficaces possibles.

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, cher collègue, de ces excellentes précisions qui font mieux comprendre les motivations pour lesquelles nous avons effectivement décidé de ces fonds de concours. Maintenant je mets aux voix le rapport.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mme NOUAOUR et M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus. Mme DESBUREAUX a voté contre.

82 - GRATTEPANCHE. RUE DE SAINT-SAUFLIEU. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Il s'agit donc, cette fois-ci, de la programmation des opérations d'aménagement d'espaces publics recensés en 2020, l'aménagement de la rue de Saint-Sauflieu à Grattepanche et plus précisément le tronçon de cette rue d'environ 350 mètres située entre l'entrée de la commune et le carrefour menant à la rue du Haut.

Cette rue rectiligne est propice à des vitesses excessives et l'absence de trottoir sur une partie de la rue est préjudiciable pour la circulation des piétons, avec également du stationnement automobile sur l'accotement enherbé, augmentant le sentiment d'insécurité des piétons. C'est pourquoi je vous propose d'approuver les partis d'aménagement du projet présenté.

Le montant total de l'opération est estimé à 220 000 € TTC pour des travaux de VRD et d'espaces verts ; 40 000 € TTC pour l'éclairage public et 37 343,89 €, pour être précis, pour la partie de remboursement des effacements (70 %) de réseaux payés par la commune de Grattepanche.

La commune de Grattepanche participera financièrement en versant un fonds de concours pour un montant total de 28 333 € selon la décomposition précisée dans la convention annexée que je vous demande donc d'approuver.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci cher collègue. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

83 - GLISY. POLE JULES VERNE AVENUE PHILEAS FOGG. SECURISATION PASSAGE PIETON. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement et de sécurisation du passage piéton situé dans la zone commerciale du pôle Jules Verne avenue Phileas Fogg à Glisy.

Il s'agit d'aménager un plateau traversant dont le coût des travaux s'élèverait à 56 000 € TTC. La commune de Glisy participerait financièrement en versant un fonds de concours de 14 000 €, soit 30 % du montant HT des travaux.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune de Glisy et d'autoriser donc Monsieur le Président à la signer.

Je vous rappelle seulement que cet aménagement est nécessaire et devrait, je l'espère, empêcher les rodéos de voitures qui s'y déroulent régulièrement, comme vous avez pu constater et entendre dans la presse les soucis rencontrés d'ailleurs par le maire de Glisy et les responsables de la métropole.

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

M. GEST : Nous en avons terminé avec les dossiers de voirie.

84 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. ANNEE 2020.

MME FOURE : Donc, aux termes des dispositions du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale fixe le montant des indemnités de fonctions applicables à ses membres.

Le renouvellement des élus du conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour l'année 2020 nous conduit donc à devoir délibérer sur ce point dans les trois mois qui suivent l'installation du nouveau conseil.

Le détail des indemnités ne figurait pas dans la délibération mise en ligne mais s'établit comme suit :

L'enveloppe annuelle affectée au paiement des indemnités de fonctions des membres du conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole prévue par les textes est fixée à 753 763,31 € brut.

L'indemnité de fonctions annuelle attribuée au président est fixée à 60 791,21 € brut.

L'indemnité de fonction annuelle attribuée aux vice-présidents est fixée à 27 666,88 € brut.

Celle attribuée aux conseillers communautaires titulaires d'une délégation du président est fixée à 8 284,30 € brut.

Et enfin celle attribuée aux autres conseillers communautaires est fixée à 2 800,37 € brut.

Je précise que ces montants sont les montants plafonnés moins 10 %.

M. GEST : Voilà. On peut même ajouter d'ailleurs qu'il y a une loi qui a autorisé les élus à majorer leurs montants, mais nous n'en tenons pas compte. Nous restons sur la norme antérieure moins 10 %, comme dans le mandat précédent.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Oui, Madame THÉROUIN. Alors, on peut donner un micro à Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Alors, ce n'est pas une question, mais une explication de vote. Alors, si nous apprécions, dans notre groupe des élus Amiens c'est l'tien, que vous avez baissé en effet par rapport au plafond autorisé de 10 % l'enveloppe, vous auriez pu aller légèrement plus loin. Je m'explique. Parce qu'il y a un certain nombre de membres de votre exécutif, Monsieur le Président, qui sont en situation de cumul avec le conseil régional, avec le conseil départemental, et dans certaines assemblées les élus dans cette situation soit démissionnent, soit refusent le versement de ces indemnités. Alors certes, le législateur, pour le moment en tout cas, n'a pas interdit le cumul de fonctions locales. Vous avez toujours l'autorisation de cumuler bien entendu des exécutifs locaux. Cependant, les indemnités d'élus ne sont pas des salaires, doivent compenser des éventuelles pertes de salaire, et pour nous, il s'agit de ne pas faire une carrière en politique. Donc, nous nous abstenons sur ces indemnités d'élus.

M. GEST : Très bien. Je vous remercie. Vous avez le droit de le penser et je note que vous ne concevez pas, pour ce qui vous concerne, une carrière politique. C'est un élément qu'il faut noter. Je vais mettre aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), et Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

85 - INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE.

MME FOURE : C'est un point extrêmement important puisqu'il s'agit d'instaurer une prime exceptionnelle aux agents qui ont été mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Alors, la loi du 23 mars 2020 a instauré l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19. Dans ces circonstances exceptionnelles, en plus des nombreuses dispositions prises en faveur des agents, et j'y reviendrai dans une seconde, la collectivité a décidé le versement spécifique d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés.

Donc, je précise que pendant toute la période de confinement, les agents d'Amiens Métropole et donc les agents de la ville, puisque comme Benoît l'a expliqué tout à l'heure, il y a à peu près la moitié, une bonne moitié d'agents qui sont des agents ville et puis l'autre moitié des agents métropolitains, même si tous sont considérés comme agents métropolitains et qu'ils font des tâches pour l'une ou l'autre des deux collectivités.

Pendant toute la durée donc du confinement, les agents ville et métropole ont bénéficié à l'identique de leur salaire habituel, quelle que soit leur situation, donc y compris les agents qui n'étaient pas en mesure de travailler parce qu'ils ne pouvaient pas travailler. Je pense, par exemple, aux dames de service dans les écoles ou bien encore aux agents des piscines ou... Enfin vous pouvez vous-mêmes, comment, imaginer les différents cas de figure.

Donc, nous avons maintenu les rémunérations de tous les agents, qu'ils soient titulaires, qu'ils soient vacataires. Nous n'avons pas appliqué le jour de carence et nous avons reconduit les contrats des personnels dont le contrat venait à échéance pendant la période de confinement pour éviter justement que l'une ou l'autre de ces personnes connaisse une situation financière qui aurait pu être évidemment dramatique. Tout ceci n'était pas obligatoire, mais nous avons estimé de notre devoir de le faire.

Alors, je reviens maintenant à la question de la prime exceptionnelle. C'est un décret du 14 mai 2020 qui prévoit que cette prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle, ainsi que de toutes autres cotisations et contribution dues afin, d'une part, d'organiser le plus largement possible son versement par les administrations publiques et, d'autre part, de témoigner pleinement aux personnes particulièrement mobilisées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de la reconnaissance de la Nation.

Corrélativement, le montant de la prime exceptionnelle exonéré d'impôt sur le revenu n'est pas soumis au prélèvement à la source par les employeurs qui la versent et n'est pas pris en compte pour la détermination du revenu fiscal de référence. C'est donc une prime qui est nette d'impôt et nette de charges.

Je vous propose donc d'approuver l'instauration de cette prime exceptionnelle de 27,75 € par jour de présence dans la limite réglementaire fixée par les textes de 1 000 € dont les principes d'attribution sont les suivants :

- La période de référence est comprise entre le 17 mars et le 10 mai 2020,
- Les bénéficiaires sont les agents titulaires, contractuels ou vacataires qui, dans le cadre du plan de continuité des activités, étaient identifiés en priorité 1 et ont assuré une présence

physique sur site,

- La prime sera versée au prorata du temps de présence sur site et le principe d'un paiement à la journée de présence est retenu, et pas celui à la demi-journée, par exemple.

Ce dossier a reçu l'avis favorable du comité technique mais pas l'unanimité, certains représentants regrettant que la prime ne soit pas versée aux agents qui ont fait du télétravail.

Alors, je sais que quelques questions ont été posées en commission des finances en ce qui concerne l'enveloppe, donc je vous donne immédiatement les précisions. En ce qui concerne l'enveloppe totale, elle porte sur une somme de 453 560 €, dont 215 910 € pour la métropole. Donc le différentiel, donc plus de la moitié, sera supporté par la ville d'Amiens qui remboursera.

Les agents concernés par cette prime sont au nombre de 1 658. Vous pouvez comparer par rapport aux 3 500 agents de la ville et de la métropole. Donc, 1 658 agents sont concernés par cette prime, dont 671 par Amiens Métropole, donc près de 1 000 agents pour la seule ville. Si vous voulez un détail, je peux encore vous dire qu'il s'agit de 1 229 agents titulaires, 93 agents contractuels, 38 agents stagiaires et 229 agents non titulaires.

Ceci correspond, la prime qui va être versée correspond à 16 344 journées de présence, soit une moyenne de 10 jours par agent, mais c'est une moyenne qui ne veut rien dire en soi puisque certains agents ont travaillé une journée. C'est d'une à 36 journées de présence qui ont été constatées pendant la période de confinement.

Les métiers concernés sont extrêmement divers. On a les déchets ménagers. Les agents des déchets ménagers ont travaillé pendant la totalité du confinement. Les agents du service de l'eau et de l'assainissement également. Les agents de l'État civil, je n'ai pas besoin de vous faire de dessin.

En ce qui concerne les écoles, c'est une partie du personnel seulement qui va bénéficier de cette prime puisqu'en effet, comme vous le savez, nous avons accueilli les enfants des personnels soignants dans plusieurs écoles de la ville 7 jours sur 7. Donc ces agents-là, bien sûr, les agents qui travaillaient dans ces écoles bénéficient de la prime. Et ensuite, nous avons ouvert, à partir du 11 mai, les 81 écoles maternelles et élémentaires de la ville et donc la semaine précédente, donc en période toujours de confinement, il a fallu nettoyer ces écoles, les nettoyer à fond, comme après les vacances scolaires, et donc les agents qui ont procédé à ce nettoyage bénéficient également de la prime.

Autres agents qui en bénéficient, les agents du service nettoyage, les agents de la voirie, les agents de la cohésion sociale et du CCAS, les agents de l'urbanisme réglementaire, du développement économique, les soigneurs du zoo, la direction des systèmes d'information, et je vous en passe. Donc, vous voyez que ce sont des tas de métiers différents qui ont été, qui vont être bénéficiaires de cette prime. Je vous précise que la prime va leur être versée dès leur salaire du mois de juillet. Donc ce sera, je pense, bienvenu pour cette période.

Voilà ce que je voulais préciser, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui.

MME BECKER : Alors, l'instauration de cette prime exceptionnelle Covid est une évidence. Cependant, l'octroi de cette prime est restrictif. En effet, dans l'article 2 de la délibération qui nous

est soumise aujourd'hui, il est indiqué que seuls les agents qui ont assuré une présence physique en seront les bénéficiaires. Or, l'article 3 du décret que vous avez cité, Madame la Maire, 2020-570 du 14 mai 2020, stipule : « *Sont considérés comme particulièrement mobilisés au sens de l'article premier les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail ou assimilé.* » La charge de travail supplémentaire occasionnée par le Covid est la raison principale de cette prime, que ce soit en télétravail ou en présentiel. Vous faites une interprétation limitée du décret du 14 mai 2020. Il ne s'agit pas d'une prime de risque mais bien d'une prime liée à un surcroît d'activité dû à la crise pour assurer la continuité du service public.

Nous ne voterons pas contre l'attribution de cette prime, car les bénéficiaires visés dans cette délibération sont légitimes à la recevoir. En revanche, nous refusons cette différence de traitement entre ceux ayant eu un surcroît d'activité en présentiel et ceux qui ont subi cette même charge en télétravail, d'autant que ce dernier mode de travail devait être privilégié dans le cadre des mesures sanitaires. Pour exemple, le portage des repas qui a augmenté durant cette crise : il y a ceux qui ont distribué mais également tous ceux qui ont participé au renforcement de ce service. C'est pourquoi nous nous abstenons.

M. GEST : D'autres observations ? Oui.

MME DESBUREAUX : Oui, je vais juste compléter l'intervention d'Évelyne BECKER en rajoutant que les ménages confinés ont été amenés à utiliser davantage l'électricité, par exemple, pour les ordinateurs ou pour cuisiner le midi. Donc, il y a eu des charges en plus dans leur foyer et je trouve ça dommage qu'ils aient été exclus de la prime exceptionnelle.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

MME FOURE : Je vais répéter ce que j'ai dit la semaine dernière, puisque cette délibération a été présentée en conseil municipal. Vous voyez bien qu'elle porte sur des sommes qui ne sont pas négligeables et qui seront supportées évidemment par le contribuable amiénois. C'est la raison pour laquelle j'avais souhaité la présenter la semaine dernière. Donc, la semaine dernière, je la présentais bien en tant que maire, mais cette semaine, Madame BECKER, c'est en tant que vice-présidente que je la présente ; en tant que vice-présidente en charge du personnel. Donc, je vais vous répéter ce que j'ai dit la semaine passée et je vais ajouter un petit mot.

Le mot que je vais ajouter, c'est que le décret n'impose rien. Le décret ne fait que créer une possibilité pour les collectivités locales d'attribuer une prime dans les conditions prévues par les textes, donc avec la limite du plafond prévu par les textes qui est à 1 000 €, de manière à ce que les collectivités locales ne fassent pas de la surenchère entre les unes et les autres, et singulièrement entre les communes qui pourraient, parce que plus riches, accorder une prime plus importante que les communes ou les collectivités comme les nôtres qui ne sont pas les plus, comment dirais-je, favorisées sur le plan financier. Donc, le législateur en l'espèce, donc le ministre, a pris soin de prévoir ce plafond. Mais en revanche, il n'a pas imposé une prime parce que je ne vois pas comment l'État pourrait imposer des charges financières à des collectivités locales qui, que je sache, ont la libre destination de leur budget. Donc, le législateur a prévu simplement ce qui était autorisable et ensuite à chaque collectivité de décider ce qui lui paraissait le plus pertinent.

Nous, nous avons choisi, et nous assumons complètement cela, d'attribuer la prime exclusivement aux agents qui ont travaillé en présentiel, parce que vous savez, je l'ai dit la semaine dernière,

mais quand Alain GEST et moi, nous sommes allés rencontrer les agents des déchets ménagers le jeudi qui a suivi le début du confinement, le confinement avait commencé le mardi à midi. Dès le jeudi matin très tôt, au départ des équipes des déchets ménagers, nous sommes allés les rencontrer. Eh bien, je vous assure qu'à ce moment-là, nos agents, ils avaient peur, et on peut tous les comprendre. On peut tous les comprendre. Or, ils remplissent une mission de service public et c'est ça qui les a amenés à transcender leur peur aussi et évidemment, nous, nous avons fait le nécessaire pour les protéger en les dotant le plus vite que nous avons pu de masques et de gel hydroalcoolique ou de savon et d'eau pour pouvoir se laver les mains. Mais on peut parfaitement comprendre que, surtout en tout début, comme cela, ils étaient dans la crainte de savoir quelles seraient les conséquences de ce virus dont on ne connaissait quasi rien. Et c'est ça que nous, nous voulons mettre en valeur.

Ces agents, ils se sont dit, et ils ont eu raison de se le dire, et on leur en sait tous gré, ils ont eu raison de transcender leur peur pour aller travailler et faire ce qu'ils avaient à faire parce qu'en effet, si les déchets ménagers n'avaient pas été relevés, je ne vous dis pas les risques sanitaires que nous aurions connus dans notre ville. Et vous pouvez prendre tous les services qui ont agi et qui ont œuvré pendant cette période en présentiel, je vous assure que ce n'était pas rien et c'était cela qu'il nous semblait vraiment pertinent de valoriser, de mettre en avant et de remercier aussi grâce à cette prime. Donc, nous assumons totalement ces éléments.

M. GEST : Merci. S'il n'y a pas d'autre question, je vais donc mettre aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), et Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

86 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS. VOLET PREVOYANCE. PRINCIPE DU MAINTIEN DU DISPOSITIF PAR CONVENTIONNEMENT.

MME FOURE : Conformément à la législation en la matière, le dispositif de protection complémentaire permet aux collectivités de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative tant pour les agents que pour la collectivité. Néanmoins, la collectivité a souhaité proposer un contrat collectif de prévoyance visant à garantir un maintien de salaire en cas d'incapacité ou de maladie prolongée pour les fonctionnaires et contractuels de droit public.

Ce contrat est proposé sur la base du volontariat depuis le 1^{er} octobre 2013 par le biais d'un contrat collectif de prévoyance santé avec Collecteam. La convention conclue avec Collecteam arrivant à échéance au 31 décembre de cette année, il importe d'assurer la continuité de cette action et de se prononcer sur les modalités de renouvellement.

C'est ainsi que je vous propose, d'une part, de retenir la procédure de la convention de participation pour le risque prévoyance et, d'autre part, de mettre en œuvre une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public affectés sur un poste permanent qui adhéreront au contrat collectif d'assurance prévoyance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence. Enfin, je vous propose également de fixer le niveau de participation à 9 €. Ça veut

dire qu'on ouvre le début de la procédure pour choisir, dans un délai raisonnable, avant décembre donc, l'organisme avec lequel nous pourrions conclure ce contrat.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je dois préciser que le nombre d'agents qui utilisent ou bénéficient de ce système est en progression constante depuis 2014, puisqu'on doit être autour de 1 200 maintenant alors qu'on était à 900 au début.

87 -NOUVELLE TARIFICATION DU SERVICE DE TRANSPORTS URBAINS AMETIS, DES SERVICES ANNEXES BUSCYCLETTE ET DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE TAAM.

M. RENAUX : Il est nécessaire de procéder à plusieurs modifications sur l'ensemble des tarifs des trois services : AMETIS, BUSCYCLETTE et TAAM. Ceux-ci sont résumés ci-après.

Une légère augmentation des seuils de revenus correspondant aux quotients familiaux 1, 2 et 3 dans la gamme tarifaire afin d'accompagner l'augmentation des minima sociaux, en particulier l'aide aux adultes handicapés depuis le 1^{er} novembre 2019. En effet, plusieurs usagers ont basculé dans une tranche moins favorable de quotient familial du fait de l'augmentation de l'AAH et perdent néanmoins en pouvoir d'achat du fait de la hausse du coût de leur abonnement AMETIS ou de leur abonnement TAAM. Pour y remédier, il convient de relever le seuil de revenus associés au QF1 de 20 €, enfin des différents QF.

Une tarification QF1 pour toutes les personnes de 70 ans ou plus qui sont non imposables dans le but de favoriser leur mobilité. En fait, le QF1 détermine la gratuité, donc c'est la gratuité instaurée pour les personnes de 70 ans non imposables.

Concernant le service BUSCYCLETTE, une évolution de la grille tarifaire est indispensable afin de pouvoir proposer un service plus souple auprès des entreprises dans le cadre du pack Entreprise, qu'on appelle pack Mobilité, et également l'ajout de nouveaux tarifs de caution et une refonte de la grille de formation semble nécessaire pour harmoniser les différents services proposés.

À noter également la gratuité des consignes vélos pour les détenteurs de la carte Pass Pass, pour ceux qui prennent le train.

Donc, je vous propose d'approuver l'ensemble de ces modifications détaillées. Vous avez tout le détail dans le projet de délibération qui vous est soumis.

M. GEST : Merci, cher collègue. Y a-t-il des questions sur le rapport ? Pas de question ?

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Vice-Président. Merci, Monsieur le Président.

C'est un dossier important qui fait plus d'une vingtaine de pages dans la délibération, dans son explication, qui est passé hier en commission des finances. Et hier, en commission des finances, c'est-à-dire 24 heures avant aujourd'hui, nous avons demandé la possibilité de son report de quelques mois pour pouvoir l'étudier plus profondément dans la commission en charge des mobilités. C'est important parce que ce dossier reflète beaucoup de choses, et vous savez que les transports sont une compétence importante de la métropole. Et même si on ne doit pas faire,

comme l'a rappelé un vice-président hier, trop de politique en conseil d'Amiens Métropole, il me semble important d'en faire un petit peu ce soir.

Ce dossier que vous présentez, hier soir, notre groupe se serait abstenu, aujourd'hui, de le voter parce que le peu de temps qui nous est consacré pour l'étudier nous empêche d'entrer dans le détail. Et par ailleurs, même s'il propose des diminutions de tarifs, comme l'a expliqué Jean-Claude RENAUX, notamment par rapport à l'augmentation de l'AAH, il y a d'autres points qui amènent des hausses tarifaires, notamment pour les locations de vélos. Or, dans votre campagne municipale, et je m'adresse à vous, Monsieur GEST, mais je ne devrais pas en fait, puisque ce n'est pas vous qui avez fait campagne, c'est Brigitte FOURÉ ; dans la campagne, on a entendu beaucoup de choses sur le vélo, notamment dans la bouche de Brigitte FOURÉ qui pourtant, pourtant, n'est pas une adepte habituelle du vélo. Et on a entendu aussi quelque chose qui ne m'était pas connu hier et qui a été connu de tous aujourd'hui par des propos que vous avez tenus, vraisemblablement, et je n'étais pas à l'écoute, ce matin sur France Bleu Picardie. Un point important de votre campagne a été fait sur la gratuité, une nouvelle journée de gratuité du bus à Amiens. Et ce matin, c'est-à-dire une quinzaine de jours après votre élection, vous revenez déjà, déjà sur... J'ai entendu ça.

MME FOURE : Non.

M. DESCHAMPS : Vous allez le démentir et tant mieux. Vous allez le démentir et tant mieux. Mais j'ai entendu que, et d'ailleurs on ne le retrouve pas dans la délibération. On trouve des nouvelles choses dans la délibération que vous nous proposez, mais cette journée de gratuité, on ne la trouve pas dans la délibération.

C'est étrange, le mot... C'est le premier mot qui me vient, « étrange », parce que je veux être correct, parce que je suis un élu, je suis un élu correct. Mais avoir ce revirement de situation de votre part à quelques jours de l'élection est pour le moins incongru.

Hier, nous nous serions abstenus. Aujourd'hui, nous allons voter contre parce que vous donnez un très mauvais signe sur ce que vous voulez faire des transports dans l'agglomération et donc aussi sur la ville d'Amiens.

M. GEST : Attendez au moins que je vous explique, et je vais vous convaincre, Monsieur DESCHAMPS, j'en suis certain.

M. DESCHAMPS : Peut-être.

M. GEST : Monsieur PRADAT a demandé la parole.

M. PRADAT : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président en charge des transports, donc, Monsieur RENAUX, vous nous présentez le projet de modification tarifaire : service du bus, vélo et TAAM. Donc, nous nous posons des questions.

Évidemment, la même question que Monsieur DESCHAMPS, c'est-à-dire : qu'en est-il de la gratuité du bus le mercredi en plus du samedi ? Sera-t-elle maintenue ? On apprend ce matin qu'elle n'était plus à l'ordre du jour et que deux semaines et demie après les élections, ça pose forcément question sur les propos qui étaient tenus auprès des Amiénois et des Amiénoises. Donc, Monsieur GEST, vous allez nous expliquer, je pense, par rapport à une baisse importante de la fréquentation du bus pendant la Covid. Eh bien nous, nous souhaitons des précisions chiffrées sur la fréquentation du bus sur l'ensemble des années 2019-2020 pour nous faire une idée de l'efficacité de notre réseau et de ces explications.

Quant aux financements, quant aux tarifications, il y a le retour de la gratuité pour les plus de 70 ans qui avait été annulée, il me semble, il y a quelques années, non imposables. Donc, c'est une gratuité au statut et non plus au revenu basé sur le quotient familial. Pourtant votre équipe, il me semble, annonçait que le quotient familial était plus juste. Nous nous satisfaisons de cette gratuité au statut.

Pour les lycéens habitant Amiens de plus de 16 ans, ils sont toujours soumis à un abonnement payant, contrairement aux annonces de la région.

Sur la tarification des services BUSCYCLETTE, pourquoi, à ce moment-là, aucune tarification sociale basée sur le quotient familial et non plus pour les vélos, pour la location de vélos, non plus pour les abonnements aux parkings vélos ? Et puis, donc en continuant un peu le propos, sur les services du TAAM, inversement : pourquoi une tarification sociale des usagers du TAAM et non une gratuité statutaire ?

Pour illustrer, un exemple d'une de mes connaissances en situation de handicap, usager du TAAM, qui touche 860 € d'allocation adulte handicapé, ça représente un budget de 30 € mensuels. Ça pèse dans ses choix de vie. Elle m'a expliqué qu'en plus il fallait atteindre un certain nombre de transports mensuels pour atteindre le forfait, parce que si vous n'en prenez qu'un certain nombre, c'est plus cher. Donc nous, nous aurions été, dans notre campagne, pour une gratuité pour les moins de 26 ans dès cet été, pour les plus de 60 ans non imposables, les personnes allocataires du RSA et les personnes en situation de handicap. Ce qui explique pourquoi nous nous abstenons lors de ce vote, car pour nous, la mobilité est un ensemble de services et de tarifications cohérent, ce qui ne semble pas le cas aujourd'hui.

Et puis, puisque j'ai le micro, un dernier point sur les mesures de protection sanitaire dans les bus. Ce n'est pas le sujet, vous allez me dire, mais quand même, je pose la question : qui s'occupe de contrôler le port du masque dans le bus ? Ce ne sont pas les chauffeurs, on le comprend, puisque c'est dangereux et sensible au regard de l'actualité. Mais ce n'est pas non plus les contrôleurs qui sont, en ce moment, beaucoup sur du contrôle pour des amendes pour non-paiement. Donc, s'il n'y a pas de contrôle, on s'inquiète un petit peu de la baisse de fréquentation des usagers du bus dans les mois à venir.

Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, Monsieur PRADAT. Y a-t-il d'autres interventions ?

MME FOURE : Oui. J'ai été mise en cause, donc je vais dire un petit mot quand même. Monsieur DESCHAMPS, je ne pense pas qu'on soit intimes au point que vous sachiez quelle est ma pratique du vélo. Et au-delà de cela, je dirai qu'il n'est pas nécessaire d'être assureur pour présenter une délibération prévoyant la protection sociale complémentaire des agents. Il n'est pas non plus indispensable d'être père ou mère de famille pour présenter les délibérations prévoyant les aides aux enfants dans les écoles ou dans les collèges ou dans les lycées. Voilà tout ce que je voulais vous répondre. Merci.

M. GEST : Bien.

M. RENAUX : Alain ? Je suis là.

M. GEST : Ah ! Jean-Claude, pardon, je t'en prie.

M. RENAUX : Plusieurs éléments ont été dits. Des éléments sur la fréquentation quand même : entre 2017 et 2019, on a eu +4,9 % de fréquentation avec des validations records en 2019 à 68 618 validations. Sur la base d'une base 100, on est à 114.

Je voudrais donner un mot par rapport, dire un mot et mon sentiment par rapport aux questions de tarification et de gratuité. Ça n'existait pas avant et on a mis en place une tarification solidaire au quotient familial. Avant, c'étaient effectivement des gratuités à statut. Vous aviez tel statut : vous étiez demandeur d'emploi, c'était gratuit ; nous étiez âgé, c'était gratuit, etc. Et donc sans prendre en compte du tout la situation sociale des usagers.

La tarification sociale, elle est celle que l'on trouve en œuvre dans beaucoup de collectivités et dans beaucoup de services pour permettre justement de rétablir une forme de... de permettre en fait l'accès aux services aux plus fragiles, à ceux qui ont le moins de ressources, et de permettre comme ça une forme de péréquation entre les personnes qui ont des revenus suffisants pour payer l'accès au service, ils le paient au tarif juste qui est toujours un tarif de toute façon inférieur au vrai prix du service rendu, on le rappelle. Et ça permet aux gens qui ont plus de difficultés, qui ont moins de ressources, de pouvoir accéder au même service. La progression des abonnés gratuits avec cette tarification solidaire est passée de 20 000 en 2017 (20 451 très précisément) à 27 980 en 2019. Non, pardon. Pardon ! Je dis des bêtises. Je dis des bêtises. Excusez-moi si je... On était à 13 134, parce que Pascal, il va me reprendre, 13 134 gratuités en 2017 et nous passons à 20 264 gratuités en 2019 sur 27 980.

Concernant les jeunes, nous avons, en 2017, concernant la tranche des 18-25, ces abonnements, en 2017, il y avait 91 % des abonnés au plein tarif. Ils ne sont plus que 26 % en 2019. Il y avait 3 % de gratuits en 2017 ; 66 % des 18-25 ans ; 66 % des 18-25 ans sont gratuits, accèdent gratuitement au bus en 2019.

Donc bien sûr, ce n'est pas la gratuité totale, mais en même temps, est-ce vraiment la justice sociale que de considérer qu'une personne qui a 7 ; 8 ; 9 ; 5 000 € de revenu mensuel doit payer son abonnement au même prix que celui qui a l'AAH ou qui gagne très peu d'argent ?

Donc moi, pour moi, la justice sociale, c'est de permettre de mettre en place et de financer un service en ayant des recettes que l'on peut avoir pour les gens pour qui ça ne pose absolument aucun problème de pouvoir payer un abonnement à 29 € (je rappelle : c'est mensuel, 29 € par mois) qui d'ailleurs, si on respectait le contrat passé, devrait passer aujourd'hui à 34 €, mais que nous maintenons à 29 € dans la grille qui vous est proposée aujourd'hui, pour permettre justement un financement de ce service qui permet d'offrir un service à des personnes qui ont moins de possibilités financières et qui peuvent emprunter le plus largement possible ce mode de déplacement que sont les transports en commun.

Donc pour moi, ça, c'est de la justice sociale, ça, c'est de l'équité et c'est une bonne gestion, une bonne façon de permettre l'accès au service public pour tous. Merci.

M. GEST : Merci. Je n'ai pas besoin d'en rajouter sur la tarification solidaire dont on voit évidemment les effets... Pascal, vous voulez dire un mot ? Alors, un petit mot de Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Un tout petit mot, Monsieur le Président. Jean-Claude a été éclairé par des chiffres qui lui sont tombés dessus et ils sont très nombreux dans cette délégation transports, et je pense qu'en effet il faut un certain temps pour les appréhender, mais enfin il a assez bien résumé la situation sur la progression, la fréquentation, etc.

Moi, je voudrais simplement répondre à Monsieur le chef de file d'Amiens c'est l'tien, qui est porteur d'un handicap lourd et je vais donc essayer de lui répondre sans tabou, parce qu'il se trouve que j'ai à peu près consacré ma vie de médecin à la prise en charge du handicap, que ce soit en dirigeant une maison très importante en polyhandicaps et aussi en étant président d'un groupement d'insertion du handicap. Donc je n'ai, moi, aucun complexe à discuter là-dessus, aucune retenue.

J'ai travaillé sur ce réseau de bus pendant en effet 6 ans. J'ai travaillé en collaboration étroite avec des gens comme Madame TREPTE qui m'a assisté en fait, donc qui est la présidente de l'APF, qui m'a assisté pendant toute cette période. Et donc, je pense que la meilleure manière, encore une fois, d'aborder les problèmes de handicap, c'est de le faire en effet sans tabou, sans retenue, et dire des réalités, des vérités qui ne sont pas toujours faciles à entendre, mais qui font qu'on traite tous les citoyens comme des citoyens égaux. Et donc le traitement du handicap, c'est un traitement comme un autre et il ne faut pas avoir peur de dire les choses.

Je voudrais simplement vous préciser quelques petites choses. Simplement, sur la gratuité du TAAM, par exemple, ça, c'est un serpent de mer, ça revient sans arrêt. Le handicap, le monde du handicap, Monsieur PRADAT, ne veut pas l'aumône ni la pitié. Il ne veut pas surfer non plus sur l'aumône et la pitié. Il veut simplement des phénomènes de compensation qui sont tout à fait légitimes pour pouvoir se trouver en situation d'égalité de droits vis-à-vis de tous les concitoyens dans notre République.

Comment donc aborder ces problèmes de compensation ? De faire une gratuité, c'est une forme d'aumône. Ce n'est pas du tout ce qu'ils veulent. Ils veulent être traités absolument comme tout le monde. Pour ce faire, le législateur a fait des choses assez intelligentes. Il a dit : finalement, en matière de tarification de transports en commun, tout le monde paiera la même chose. C'est-à-dire que vous ayez un TAAM qui coûte à peu près 30 ou 40 € par déplacement par personne ou que vous ayez une place dans un bus de chez AMETIS qui coûte 3 ou 4 €, allez à la louche, par transport, par déplacement, finalement tout le monde va payer la même chose. Et donc ça, ça s'appelle, à mon avis, un traitement équitable qui permet, d'une part, de compenser finalement cette nécessité d'avoir un service qui va coûter plus cher à la collectivité, mais qui sera quand même rendu, et je pense que le monde du handicap est très à l'écoute de cette compensation qui n'est pas, encore une fois, un processus d'aumône.

Deuxièmement, vous avez parlé aussi de la gratuité, vous faites... vous avez parlé de la gratuité de la jeunesse de moins de 25 ans. Là, je rejoins ce que dit Jean-Claude. Dans cette nouvelle tarification, il a exposé un certain nombre de chiffres, on y reviendra peut-être dans le mandat parce que ce sont des chiffres qui sont assez importants, on a comparé avant et après la tarification solidaire. Il y avait finalement assez peu de jeunes qui pouvaient bénéficier d'une tarification gratuite dans le cadre de... Il fallait avoir un niveau de revenus relativement bas. Il fallait être d'Amiens Métropole. Bref, c'était quand même assez compliqué. Cette tarification, les chiffres ont été publiés à l'avant-dernier conseil d'Amiens Métropole, fait que maintenant 80 % des jeunes de moins de 25 ans bénéficient d'une gratuité sur le territoire. Et en plus, Jean-Claude l'a bien précisé, il y a 8 000 abonnés supplémentaires. On est passés de 20 000 à 28 000 abonnés. C'est-à-dire qu'il y a eu un net appel d'air qui a fait qu'un nombre très important de jeunes de moins de 25 ans ont pu bénéficier gratuitement du transport en commun.

Alors, promettre ce qui existe déjà, c'est sûr que ça peut en effet... ça peut tromper un certain nombre de gens, mais je pense que ça ne peut pas tromper les gens sérieux quand ici, dans cette assemblée, on essaye d'être au-dessus de clivages politiques et de discours partisans pour essayer de rendre le plus de services possible.

Maintenant, sur ces 20 % de jeunes de moins de 25 ans qui ne peuvent pas bénéficier de gratuité, vous savez, il y a peut-être des gens qui ont finalement des revenus très, très conséquents. C'est-à-dire qu'on peut être jeune et puis avoir des revenus conséquents. Comment expliquer finalement à ce groupe de jeunes, qui lui a des difficultés pour financer ses études, que finalement on va favoriser une catégorie de population qui, elle, n'aurait aucun problème à financer son transport en commun ? Ce n'est pas ça, l'équité. Ce n'est pas ça, l'équité. Ça, c'est une répartition très républicaine de la possibilité de s'offrir un certain nombre de choses en fonction de son revenu et je pense que nous avons été extrêmement justes sur ce principe.

Concernant l'AAH, et j'en finirai là, Monsieur le Président, parce qu'il faut dire aussi les choses : la tarification a été finalement élaborée. Vous savez, Monsieur PRADAT, moi, dans cette tarification, j'avais pris deux exemples : Nantes, ville qui est assez marquée à gauche, et puis Grenoble, vous savez, c'est une ville que vous connaissez bien, vous faites venir un petit peu le maire. Bon. Donc, j'ai fait venir le maire de Grenoble. Je suis allé chercher les tarifications et je vous conseille d'aller voir sur le site des transports de Grenoble, et puis on reviendra au prochain conseil d'Amiens Métropole et on comparera la tarification solidaire telle qu'elle est pratiquée à Grenoble à celle qui est pratiquée à Amiens. Et vous verrez : je pense que vous réviserez votre pensée. L'AAH correspondait à un certain niveau dans notre grille tarifaire qui faisait que ceux qui avaient l'AAH pouvaient bénéficier de la tarification solidaire à son stade le plus favorable, c'est-à-dire qu'il y avait une gratuité. Comme l'a dit Jean-Claude RENAUX, à partir du moment où les minima sociaux ont augmenté, on ne va pas s'en plaindre quand même que les minima sociaux montent, évidemment il fallait réévaluer cette grille. Donc, cette grille a été réévaluée dans ce sens. Je pense qu'on ne peut que s'en féliciter et je ne doute pas que vous votiez cette délibération.

M. GEST : Merci, cher collègue, de ces précisions qui sont dues à l'expérience que vous avez acquise sur les 6 ans de mandat précédent et qu'il est bon de mentionner. Car effectivement la tarification solidaire que nous avons mise en place est extrêmement sociale, est extrêmement avantageuse et est un plus considérable par rapport à ce qui existait avant.

Maintenant, je vais répondre aux remarques de Monsieur DESCHAMPS et de Monsieur PRADAT.

D'abord, Monsieur DESCHAMPS, je ne sais pas ce qui... Vous vous êtes donné le mot, là, tous les deux, là ? La semaine dernière, en conseil municipal, c'est Monsieur PRADAT qui regrettait mon absence. Et puis, cette fois-ci, c'est Monsieur DESCHAMPS. Donc, je suis sensible au fait que vous vous intéressiez autant à moi. Mais voyez-vous, Monsieur DESCHAMPS, pendant la campagne, d'abord, ça ne vous a pas échappé qu'il y a eu deux temps pendant la campagne. Il y a eu le temps du premier tour, et là, j'ai fait campagne comme tout le monde ; comme tout le monde qui n'est pas premier de liste parce que nous, on n'a pas raconté d'histoires aux gens : la tête de liste, c'est Madame FOURÉ qui allait devenir maire d'Amiens. Oui, d'accord. Mais vous avez compris que ce n'était pas le cas de tout le monde. Donc, j'ai fait campagne à ma place, et nous nous sommes croisés d'ailleurs. Mais au deuxième tour, ça ne vous a pas échappé, on ne pouvait pas faire campagne comme tout le monde et comme d'habitude. D'ailleurs, je ne vous ai pas vu, moi. Pas vu une fois. Donc, vous voyez : ça prouve que vous n'étiez peut-être pas en campagne non plus. Mais franchement, je vous assure : je suis très sensible à ça. Mais soyons plus sérieux : on a fait la campagne dans des conditions très particulières et je n'y ai pas échappé. Bon. Mais moi, il y a un respect très simple : quand je suis sur une liste, je ne suis pas le numéro un, c'est le numéro un qui parle. Ça ne me pose aucun problème.

Deuxièmement, je vais vous répondre sur le fait que vous n'avez pas eu assez de temps pour préparer les dossiers. Je veux bien en convenir. Vous conviendrez aussi que la situation présente est un peu difficile. Nous mettons en place le plus vite possible les instances parce que nous avons

pris 3-4 mois de retard. Donc, les prochaines fois, vous aurez un rythme plus normal et vous aurez davantage de temps pour examiner les dossiers. Ceci dit, compte tenu du contenu de ce rapport, je ne vois pas de matière à reporter son examen.

Troisième élément : Monsieur PRADAT, je partage votre inquiétude sur les masques. Alors, qui est chargé de faire les masques ? Ce n'est pas moi. Ce n'est pas vous. De vérifier le port des masques ? Ce n'est pas moi, ce n'est pas vous. C'est effectivement KEOLIS, et KEOLIS a un nombre de contrôleurs qui est ce qu'il est, mais qui, au début, a parfaitement fait le travail, à partir du moment où on a, j'allais dire, rouvert plus largement l'accès au bus. Et d'ailleurs, à ce moment-là, les contrôleurs le disaient : il y avait 95 % des gens qui utilisaient le bus qui portaient un masque. Donc, leur travail était très simple et le peu qui ne portaient pas de masque ont corrigé le tir rapidement. Sauf que, comme tout le monde, je dis bien comme tout le monde, malheureusement, il y a eu un relâchement, et ce relâchement, il a sans doute aussi touché les gens qui prennent le bus. Et donc à partir de lundi, vous avez entendu que le gouvernement réinstaurait le port du masque obligatoire dans les lieux fermés, et donc bien évidemment il y a lieu de mieux contrôler dès lundi que ce contrôle, que ce port du masque est respecté parce qu'il y va de la santé de tout le monde. Et je vous le dis : je partage votre avis sur la question. Nous allons d'ailleurs nous entretenir avec la société KEOLIS pour voir comment mettre au point un système qui vérifie bien que, comment dirais-je, le masque est porté. Je dois dire quand même qu'il n'est peut-être pas étranger à un sujet que j'ai évoqué la semaine dernière, Monsieur PRADAT : le fait que des voyous aient réussi à tuer finalement justement un contrôleur de bus qui vérifiait qu'on portait son masque ou qu'on achetait des tickets, ça peut faire réfléchir les chauffeurs de bus eux-mêmes, vous en conviendrez avec moi. C'est donc toute la réflexion qu'on doit avoir aussi sur ce sujet.

Maintenant, je réponds au problème de l'engagement de la campagne électorale s'agissant du mercredi gratuit. Qu'y a-t-il aujourd'hui dans la modification qui est apportée ? Les mesures que nous avons annoncées entre les deux tours comme devant être prises dès juillet. On l'a dit ça. On l'a écrit. On s'y tient. Mais Monsieur DESCHAMPS sait très bien, puisqu'il a rêvé un jour d'être maire, qu'il n'aurait pas pu, du jour au lendemain, mettre en œuvre l'intégralité de son programme. D'ailleurs, depuis quand a-t-on vu un programme qui est mis en place dans sa totalité, dans son intégralité, le lendemain matin de l'élection ? Un programme, c'est présenté pour un mandat, Monsieur DESCHAMPS. Donc, il n'est pas question de renoncer à cette mesure.

Je n'ai pas écouté ce que France Bleu Picardie a reproduit de mes paroles, mais je sais très bien ce que j'ai dit. C'est-à-dire que j'ai indiqué que pour l'heure, en raison de la situation financière qui reste pour l'heure une inconnue, cette mesure n'était pas à l'ordre du jour. Elle n'a jamais d'ailleurs été prévue comme devant être mise en place au 1^{er} juillet. Je le dis d'autant plus que si j'en crois la lecture d'un organe de presse qui est aujourd'hui sur Internet, s'il maintient le titre qu'il a mis demain dans sa version papier, ça sera purement et simplement de la publicité mensongère parce que cette promesse n'est pas terminée.

Mais on a une responsabilité quand on est aux affaires, aux responsabilités d'une collectivité comme la nôtre : c'est de ne pas prendre n'importe quelle mesure sans savoir compter. Et il se trouve que nous avons évoqué, tout à l'heure, la baisse des recettes due à la moindre fréquentation, la baisse des recettes due au versement transport. Et vous avez vu dans la présentation de Benoît MERCUZOT, tout à l'heure, sur le compte administratif qui évoquait aussi le budget transport, qu'un budget transport, si on n'a pas suffisamment d'argent avec les recettes naturelles, on est obligé de l'équilibrer par des subventions du budget général. Vous, ça ne vous gêne pas d'augmenter les impôts. Moi, ça me gêne. Donc évidemment, on n'a pas le même regard.

Et je trouve qu'aller aussi vite, comme le regrette Monsieur DESCHAMPS, en quinze jours décider, sans savoir où on va, sans savoir quelle sera la réalité véritablement du budget transport, de dire : allons-y, on fait une mesure que l'on maintient dans notre programme, mais comme ça en vitesse, ça n'est pas sérieux !

Donc, si c'est ça que vous vouliez que je dise, je le redis. Ça ne veut absolument pas dire que la promesse est remise en cause, puisque de toute façon elle n'a jamais été prévue au 1^{er} juillet. Jamais ! Donc, il n'y a pas de retour sur quoi que ce soit. C'est peut-être destiné à faire vendre du papier, mais en tout cas il n'y a pas de retour. Je vous donnerai la parole, Monsieur DESCHAMPS, mais je vous le dis : il n'y a pas de retour. Il y a par contre des mesures à évaluer et puis l'ensemble du budget à regarder. C'est ce que nous allons faire dans les semaines qui viennent, en discutant, par exemple, avec l'organisme, la société qui gère les bus, qui nous a déjà écrit en nous disant : attendez, ça ne va pas, par rapport à ce qui était prévu, ce n'est pas les recettes prévues, etc. C'est des discussions. Et puis, par rapport à l'ensemble des choses que l'on peut regarder. On avait dit qu'on améliorerait, comment dirais-je, la desserte de Saint-Ladre et la desserte de l'espace industriel. Ça, oui, c'est fait. Mais on avait dit qu'on améliorerait la situation pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées de plus 70 ans. Ça, oui, c'est fait. On n'avait rien dit d'autre. Bon.

Donc, à ce jour, évidemment, c'est cela qu'il faut retenir : c'est que la mesure n'est pas mise en œuvre à ce jour. Point. Et donc, on va regarder pour cela, comme pour d'autres sujets, la véritable situation dans laquelle on va se trouver quand on aura fait tous les comptes des conséquences de la Covid-19.

Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Monsieur GEST, je vous connais depuis 6 ans, voire un peu plus, et je sais que quand vous vous énervez un petit peu dans vos réponses, c'est qu'on vous a chatouillé et que la chatouille, elle était à un endroit où ça fait guili-guili. Je vais vous répondre point par point.

Déjà un point un peu hors contexte, mais vous m'avez dit que vous ne m'aviez pas vu pendant la campagne. Il faut ouvrir un peu plus vos yeux. Je pense qu'on m'a pas mal vu pendant la campagne et je pense que si Amiens au cœur, liste citoyenne, est au deuxième tour et est ensuite au conseil municipal, c'est qu'on a dû nous voir quand même un petit peu. Par contre, vous, vous avez été, certes, deuxième sur une liste, mais pour être président de métropole, ce n'est pas comme un deuxième de liste de la liste Amiens au cœur qui n'avait pas de prétention d'être président de la métropole. Ça, c'était la première parenthèse.

Vous dites ensuite : Monsieur DESCHAMPS, si vous aviez été président de la métropole ou maire, vous auriez, en étant plus fort que les autres, appliqué du jour au lendemain vos décisions. Il ne faut pas nous prendre pour...

M. GEST : Non. Je vous ai dit le contraire justement. Je pense que vous ne l'auriez pas fait.

M. DESCHAMPS : Non, non, vous avez dit : on ne fait pas tout du jour au lendemain.

M. GEST : Oui.

M. DESCHAMPS : Faut pas nous prendre pour des perdreaux de l'année. Et je vais vous dire pourquoi il ne faut pas nous prendre pour des perdreaux de l'année, parce que ni nous, les élus, ni les Amiénois qui regardent là, sur YouTube, en direct, qu'est-ce que vous êtes en train de leur

dire ? Vous êtes en train de leur dire : on est capables pratiquement du jour au lendemain de prendre une nouvelle mesure, qui est la gratuité pour les seniors de plus de 70 ans. Par contre, une autre, qui est moins arrangeante, on ne va pas la prendre. Alors, c'est quand ça vous arrange.

J'ai eu le même discours en conseil municipal la dernière fois sur une réglementation qui a été prise par le maire, enfin sur une règle, qui un coup arrange le maire et qui la prend et qui un coup ne l'arrange pas. Là, on a la même chose. Un coup, ça vous arrange, vous dites on passe. Un coup, ça ne vous arrange pas, on ne passe pas.

Deuxième chose : vous dites qu'on est en train de découvrir qu'il y a des baisses de recettes par rapport à Covid. Moi, ça m'effraie d'entendre ça. Vous étiez aux responsabilités pendant 6 ans. Tout le monde a annoncé que Covid allait avoir des répercussions effroyables sur l'économie et donc sur le versement mobilité. Et malgré cela, pendant la crise Covid, vous dites, alors pas vous, mais je suis désolé de le répéter à chaque fois, la candidate à la mairie d'Amiens, et vous voyez que c'est pernicieux parce que la campagne, elle a été faite sur les transports qui n'est pas une compétence de la ville. On ne s'en fout pas, Madame le Maire. Vous avez parlé transports. Vous avez parlé gratuité du mercredi. Et là, vous dites : on ne fait pas le mercredi. C'est pernicieux et moi, ça m'inquiète. Ça m'inquiète parce que pendant Covid, vous saviez pertinemment, et vous êtes intelligent, Monsieur GEST, il n'y a pas de débat là-dessus, vous saviez qu'on allait être en difficulté financière. Vous saviez que le versement mobilité allait baisser. Vous saviez qu'il y aurait moins de masse salariale et donc moins de recettes. Vous le saviez tout ça. Et pourtant, jusqu'au dernier jour de la campagne, vous avez maintenu qu'il y aurait la gratuité du mercredi. Et là, comme s'il y avait une nouveauté qui était apparue depuis, vous revenez sur cette décision en me faisant croire que non, vous ne revenez pas dessus, vous allez la repousser. Mais c'est facile. Repoussons-la à 2025 ou 2026 cette gratuité, à quelques mois des prochaines élections. Donc, arrêtez de prendre les élus pour des perdreaux de l'année et, à travers eux, les électeurs ou en tout cas les Amiénois.

Dernier point : je n'ai pas pu m'exprimer sur ce point tout à l'heure. Toutes les gratuités... Non. Allez, je le garde pour une autre fois celui-là. On est déjà trop longs. Voilà. J'ai dit ce que j'avais à dire et on peut faire un échange comme ça si vous voulez, mais en tout cas je trouve la manière de faire scandaleuse.

M. GEST : Je ne reviendrai pas sur les débats de la campagne parce que tout a été dit là-dessus. Je répète une troisième fois qu'un programme ne se met jamais en œuvre globalement dès la première séance du conseil qui suit. Ça n'existe pas. Deuxièmement, si vous trouvez un seul écrit où c'est indiqué que cette mesure devait prendre effet au 1^{er} juillet, vous venez me le montrer et vous le publiez. Troisièmement, c'est exactement ce que j'ai dit, c'est-à-dire que pour l'heure, ça n'est pas mis en œuvre, mais en aucun cas ça ne veut dire que l'on annule l'idée. C'est au contraire de l'honnêteté vis-à-vis des citoyens. C'est purement et simplement ça.

Bien sûr que je savais qu'on allait avoir des baisses de recettes, Monsieur DESCHAMPS, mais vous savez combien, vous ? Moi, aujourd'hui, la seule chose que je sais, c'est ce que j'ai annoncé tout à l'heure : les moins 3,5 millions de recettes de tickets. Mais pour le reste, je ne sais rien pour le moment encore. Je ne connais pas la négociation que nous avons avec KEOLIS. Donc, comme vous dites souvent, vous avez une grande expérience de votre mandat précédent. Vous devriez comprendre pourquoi, parce qu'il faut être responsable, eh bien, comment dirais-je, on ne peut pas prendre de décision à légère. Ce n'est pas du tout le même coût, la mesure qui est prise pour les personnes âgées qui ne sont pas imposables, et le coût d'une journée gratuite. Vous en conviendrez aisément. Et donc c'est la raison pour laquelle ça se mesure quand même.

Enfin, je vais vous dire : ce n'est pas vous qui me démange. Très franchement, alors, là, vous savez, si ça vous amuse de pouvoir faire un débat avec moi pour vous mettre en valeur, très bien. Mais ce n'est vraiment pas vous qui me démange. Par contre, les titres tels que je vois là, ça, ça me démange et je ne m'en cache pas de le dire.

Voilà. Maintenant je vais mettre aux voix le rapport.

ADOpte

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) et Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. MÉTAY), M. MÉTAY, et Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

88 - PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE. ÉPIDEMIE COVID-19. DELEGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Ce point 88 nous donne l'opportunité de revenir sur le plan de relance et plus largement sur la situation économique de la métropole. Il y a un petit PowerPoint que je vais suivre en partie qui a été préparé par le service de développement économique.

Je tenais d'abord à rappeler quand même le contexte. On a évidemment des enjeux très importants sur la métropole, puisque notre bassin de vie, c'est 14 000 entreprises, c'est un chiffre qu'on ne rappelle pas assez souvent, avec des très grands noms (Gamble, Valeo et Ajinomoto), mais aussi évidemment des toutes petites entreprises, y compris unipersonnelles, et puis, c'est aussi 35 000 étudiants, le lien entre formation et emploi étant de plus en plus décisif dans la vie économique.

La crise est d'autant plus terrible sur Amiens qu'elle frappe un territoire qui a déjà vécu beaucoup de crises et qui était, depuis 6 années, grâce à ses propres efforts et aussi grâce à une reprise nationale, un territoire en forte dynamique avec 2 000 emplois créés sur les 6 dernières années et une baisse notable du taux de chômage.

Le contexte actuel, vous le connaissez, avec un orage qui n'est pas derrière nous mais qui est plutôt devant nous. C'est impensable de mettre l'ensemble des entreprises françaises et locales pendant deux mois en quelque sorte sous cloche et de ne pas imaginer des conséquences fortes. Même si fort heureusement des secteurs sont en reprise rapide, il est clair que notamment les entreprises ou les commerces qui étaient en situation fragile avant le confinement, le sont évidemment encore plus aujourd'hui. Alors, quelle est l'idée ?

Vous le savez, l'Europe, l'État, la région ont réagi avec une puissance totalement inédite : 750 milliards pour l'Europe, 100 milliards, hier, qui ont été annoncés par le Premier ministre. 100 milliards, il faut quand même rappeler que c'est à peu près l'équivalent d'un tiers d'une année de budget national. Il faut imaginer cette somme qui est difficilement imaginable, mais c'est bien au-delà de ce que les économistes les plus keynésiens en France pouvaient réclamer. Souvent on demandait un effort de 50-60 milliards. Là, c'est 100 milliards qui ont été annoncés. Donc pour nous, l'idée, c'est que la métropole monte en première ligne avec l'État, avec la région, pour affronter les orages dont je parlais tout à l'heure.

Alors certes, nous sommes beaucoup plus petits et modestes, y compris en compétences, mais nous avons une agilité que n'a pas l'État, ce qu'a dit d'ailleurs aussi le Premier ministre hier en vantant les vertus des territoires, et puis surtout on a une connaissance très fine des entreprises et des salariés.

Donc l'idée, c'est de travailler en deux temps : un acte un qui est le plan de soutien que je vais vous présenter ce soir, qui a été mis en œuvre à peu près au moment de la fin de confinement, milieu de confinement, début de déconfinement ; et puis un acte deux dont je vous dirai aussi quelques mots, avec un projet de conférence de relance.

Alors, je vais passer au slide 4. Non, pardon. Sur les mesures immédiates, s'il vous plaît. Voilà. Très bien.

Donc sur l'acte un, on a en fait, c'est assez simple, des actions immédiates donc qui sont à l'œuvre, des actions de court terme et des actions de moyen terme. Rassurez-vous : je ne vais pas défiler ou lire tout le PowerPoint, mais en même temps, ça vous montre l'importance du travail qui a été déployé pendant la période de confinement.

Alors sur des mesures immédiates, quelques exemples importants et très concrets.

La perception. Vous savez que la métropole ou les communes ou la ville d'Amiens sont propriétaires et donc louent à des entreprises des locaux. Avec Alain GEST, on visitait, vendredi, le principal centre d'appels d'Amiens situé rue Riolan qui a près de 700 emplois. Il occupe une propriété de la ville et donc il acquitte un loyer. Donc, on a proposé des facilités de paiement, en l'espèce pas forcément d'ailleurs pour cette entreprise, mais pour l'ensemble de nos locataires. Même chose sur nos commerçants, c'est-à-dire les commerces qui sont abrités dans des propriétés de la ville, avec des remises de loyer de 50 % et 25 % pour l'automne à venir.

Nous avons aussi décidé le paiement accéléré des factures des fournisseurs et prestataires de la collectivité. Vous allez me dire : c'est quelque chose qu'il faudrait faire tout le temps, mais c'est vrai qu'en tout cas l'attention a été très forte de la part des services, y compris pendant le confinement, pour aboutir à des paiements très rapides.

Slide suivante. Merci.

Nous avons aussi proposé des avances sur prestations aux entreprises sur marché. On a fait une perception différée de la taxe de séjour pour tout le secteur de l'hôtellerie. Sur les droits de terrasses, ça a été beaucoup commenté. Donc, il y a une exonération totale du 1^{er} mars jusqu'à la fin de l'année 2020 et puis un abattement pour la TLPE.

Slide suivante.

Pour les artisans, des exonérations pour la redevance de dérogation de stationnement, la non-application des pénalités de retard pour les entreprises qui exécutaient des marchés publics, et puis différents bénéfiques d'autorisations également pour les entreprises.

Sur les mesures de court terme, le plus intéressant, et on en aura une illustration tout à l'heure, c'est la création d'un fonds au profit des petites entreprises et des restaurateurs avec des sommes qui peuvent aller de 2 à 4 000 € en soutien de trésorerie en fonction des besoins identifiés, donc des avances remboursables.

Si on peut passer.

Par ailleurs, il y a une action très forte de la région Hauts-de-France sur les besoins en fonds de roulement des entreprises, avec la région qui a proposé aux communes et aux métropoles de pouvoir, elles aussi, participer, abonder à ce fonds à hauteur, je crois, de 2 € par habitant, donc ce qui fait 370 000 € qui ont été versés à la région et qui donc reviendront, enfin à la limite il faudrait espérer qu'ils ne reviennent pas, puisque ça voudrait dire que toutes les entreprises de la métropole sont en bonne santé. Il y aura évidemment un retour de ces sommes sur la métropole.

Sur le slide suivant, je vais passer rapidement, puisque ce sont à la fois des aides à la rénovation énergétique pour les entreprises du BTP, des aides aux commerçants pour le développement du numérique.

On a fait aussi un effort important, évidemment normal et légitime, pour les associations de commerçants qui sera évidemment prolongé, mais nos collègues maires et ma collègue adjointe au commerce à la ville d'Amiens auront l'occasion de présenter ce point. Et puis un travail sur la circulation, le stationnement, y compris le débat qui vient d'avoir lieu.

Slide suivant. Je m'arrêterai simplement sur le point 7, puisqu'évidemment dans la crise qui vient, il y a toute la question de l'insertion des publics les plus fragilisés, et donc je pense que peut-être Monsieur GEST pourra dire un mot sur l'action Boost Emploi qui avait été mis en œuvre.

Et puis un dernier point, je sais, qui intéresse beaucoup : il y a une attention aussi particulière qui a été portée, dès le confinement, sur les professions maraîchères et agricoles avec un dialogue soutenu avec les professions concernées et un travail partenarial qu'il faut évidemment prolonger.

Sur la partie touristique, je laisserai aussi mon collègue, au fil des conseils d'Amiens Métropole, développer ce qui va être fait. Avec le président de l'Union du tourisme, qu'on a rencontré avec Alain GEST aussi vendredi dernier, évidemment ont été évoqués les sujets de communication, sachant qu'on a la chance d'avoir un spectacle comme Chroma qui a déjà attiré plusieurs milliers de personnes depuis sa mise en service le week-end dernier.

Donc, pour conclure, vous voyez qu'on a un premier plan, l'acte un c'est un plan de soutien, donc évolutif, construit avec les différents acteurs. On est sur, aujourd'hui, un montant d'à peu près 6 millions €. En réalité, si on regroupe différentes sommes injectées sur l'économie par Amiens Métropole, c'est à peu près 20 millions qui ont été injectés sur le territoire. Donc ça, c'est l'acte un dit acte de soutien.

L'idée à la rentrée, c'est de lancer assez vite un acte deux qui se manifestera par cette conférence de relance. Vous savez qu'en japonais, enfin en tout cas dans le vocabulaire asiatique, le mot « crise » signifie à la fois danger et puis opportunité. Donc quelque part, l'acte un, il essaie de répondre au danger en étant à côté des entreprises qui souffrent immédiatement. Mais il faut à tout prix aussi un acte deux qui sera bien celui de saisir des opportunités.

Alors, on aura l'occasion d'en débattre mais c'est l'opportunité, ça sera, j'espère en tout cas, l'opportunité de repenser nos visions du développement à la lumière du Covid et de ce fameux monde d'après, de repenser nos logiques d'action en matière économique, peut-être aussi l'opportunité de faire d'Amiens Métropole une zone clé pour les relocalisations industrielles. Vous avez tous entendu l'appel du Président de la République et aussi les commissaires européens pour rapatrier vers l'Europe et aussi évidemment vers la France une partie des productions délocalisées en matière de matériel médical, de médicaments, mais pas seulement. Il y a une souveraineté à reconquérir et Amiens, qui a cette tradition industrielle, peut être au premier plan.

Opportunité aussi d'être évidemment une zone clé pour la transition écologique de notre économie.

Opportunité aussi d'être un exemple en termes de numérisation.

Opportunité aussi avec le Grand Amiénois et puis aussi l'université de Picardie Jules Verne de dépasser le seul cadre de la métropole qui, d'un certain point de vue, est important mais peut aussi s'avérer trop étroit, d'où l'intérêt du Grand Amiénois pour développer une vision stratégique d'ampleur plus vaste et une force de frappe économique également plus importante.

Donc, ces opportunités seront celles qu'on vous proposera de débattre, peut-être pas à la rentrée, mais en tout cas à l'automne, dans un cadre qui reste à préciser. L'intitulé « conférence de relance » me va bien. Ce qui est surtout important, c'est qu'il soit l'occasion d'avoir un débat le plus participatif possible et puis derrière de bâtir une stratégie, un schéma directeur et un plan d'actions solide pour les prochaines années.

Donc, je reviens, avec votre permission, du coup à la délibération du point 88. Donc, comme vous savez, c'est les régions, aujourd'hui, qui ont la compétence de l'aide économique, mais elles peuvent la déléguer de manière précise et sur un temps précis à des collectivités. Donc, c'est l'objet de la convention qui vous est présentée.

L'État et la région Hauts-de-France se mobilisent pour soutenir le tissu économique. Amiens Métropole et la ville d'Amiens ont décidé de mettre en place un plan de soutien économique aux entreprises. Un conventionnement avec la région Hauts-de-France est donc nécessaire pour sécuriser juridiquement l'ensemble de ces outils. Il fait l'objet de la délibération qui est soumise à votre approbation ce soir. Je vous invite donc à approuver la convention afférente et à autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci, cher collègue. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Philippe THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Monsieur le Président.

Concernant l'emploi et le développement économique et surtout le maintien de l'industrie, un souhait : associer les partenaires sociaux, les organisations syndicales de salariés bien entendu et patronales, c'est indispensable aujourd'hui. D'ailleurs, j'ai formulé la même chose auprès de Madame la Préfète concernant le département.

Souvent, les organisations syndicales de salariés sont accompagnées dans les CSE de cabinets d'experts. On a une vision, parce que dans cette mondialisation, cette concurrence déloyale, pas seulement la crise par rapport au Covid, il y a d'autres facteurs à prendre en compte. Parce que, un exemple concret, la crise de l'automobile a bien démarré avant cette crise sanitaire. Il faut le savoir. Il y a des inquiétudes aujourd'hui dans beaucoup de domaines. Il n'y a pas de visibilité, mais je suis persuadé que les partenaires sociaux peuvent nous éclairer souvent en amont sur des difficultés d'entreprises.

Voilà ma demande. Merci.

M. GEST : Soyez rassuré, mon cher collègue : c'est prévu que Marc les rencontre. Je l'avais annoncé d'ailleurs la semaine dernière qu'on faisait une première journée dès vendredi, mais qu'il y aurait une rencontre avec les partenaires sociaux ensuite.

Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Alors, nous voterons pour ce plan de soutien économique aux entreprises qui sont des mesures d'urgence, mais je suis ravie d'entendre Monsieur le Vice-Président à l'économie dire qu'il y aura donc une conférence à l'automne, une conférence de relance, et nous souhaitons être associés à cette relance qui, nous espérons, sera verte et qui pourra réindustrialiser ce territoire qui en a bien besoin, pour ne pas perdre tous les savoir-faire qui ont été maltraités ces dernières années par les multinationales d'Amiens Métropole qui ont fermé .

M. GEST : D'autres interventions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Bien. Merci pour votre présentation et comme nous vous l'avons régulièrement dit, enfin régulièrement, comme nous vous l'avons dit déjà une fois, à chaque fois que vous présenterez des délibérations qui vont dans le bon sens pour la collectivité, nous voterons favorablement et donc, nous allons voter favorablement à cette délibération. Nous avons cependant quelques questions.

La première est sur la méthodologie de la construction de ce plan de relance : est-ce que vous pouvez préciser comment vous l'avez construit ? En consultant quelles personnes, quels groupes ? Et je rejoins complètement ce que dit notre collègue THÉVENIAUD : consulter les chefs d'entreprise est une évidence, mais consulter aussi les représentants des salariés me semble nécessaire puisqu'eux aussi, eux d'abord, sont confrontés... Alors non, pas d'abord. Il n'y a pas de... il n'y en a pas qui sont plus concernés que d'autres. Les chefs d'entreprise sont évidemment les premiers concernés mais les salariés aussi. Donc, je voudrais savoir quelle est la méthodologie qui a été réalisée pour construire ce plan.

Deuxièmement, dans la partie relance touristique, qui me semble hyper importante, vraiment hyper importante et qu'on n'a pas su exploiter depuis tant d'années à Amiens, moi, je suis convaincu que le tourisme est une pépite économique qu'il faut vraiment développer et je salue, Monsieur le Président, votre décision de nommer un vice-président en charge du tourisme et plus uniquement un conseiller communautaire délégué, parce que c'est très important et on a vraiment des atouts à tirer sur des nuitées supplémentaires.

Par contre, dans le rapport que j'ai étudié, j'ai vu que vous aviez une zone de chalandise qui se restreignait à 100 kilomètres autour d'Amiens. Alors, je ne vais pas vous apprendre que Paris est à plus de 100 kilomètres d'Amiens, mais il faut aller au-delà des 100 kilomètres pour attirer des touristes parisiens qui viendront rechercher de la nature, de la verdure et du bon temps à passer dans les prochaines années, et eux vont être un grand vecteur de relance économique.

La qualité de vie, elle est importante aussi. La qualité de vie, c'est retenir les habitants de la ville et de la métropole ici, et on sait qu'une des difficultés principales des chefs d'entreprise amiénois, c'est de trouver des compétences, des salariés qualifiés pour exercer les emplois. Et faire en sorte d'avoir une qualité de vie importante dans la métropole, c'est un gage donné à ces chefs d'entreprise qu'ils pourront recruter plus facilement que s'ils devaient aller chercher des compétences au-delà d'Amiens.

Et la dernière question, elle est malheureusement encore d'actualité. Elle est par rapport à la proximité avec Paris et on apprend que des trains sont supprimés, mais j'ai envie de dire que c'est une goutte d'eau supplémentaire qui déborde du vase, ce vase qui se remplit depuis des années et qui se remplit d'une eau qui n'est pas très saine. Et vraiment, il faut que vous agissiez. Je vous ai entendu un petit peu passer la patate chaude à une ministre qui vient d'être nommée. Agissez aussi en tant que président de la métropole. Je sais que le transport n'est pas une compétence de la métropole, que l'autorité organisatrice est la région, mais vous avez dans votre équipe une vice-

présidente à la région. Vous devez prendre en compte et prendre à bras-le-corps ce dossier et ne pas simplement faire voter aux élus des vœux. Faire un vœu, c'est bien mais ça ne sert à rien. Ça sert juste à dire qu'on est solidaires des pendulaires qui font l'aller-retour tous les jours. Mais je vous assure que les pendulaires qui nous écoutent, qui nous disent : « Ils sont bien gentils, les élus, à être solidaires, mais ce n'est pas eux qui endurent la galère qu'ils vivent tous les matins et tous les soirs pour se rendre à Paris et pour revenir à Amiens. » Donc, la liaison Amiens-Paris, elle doit faire partie aussi de votre plan de relance.

Merci.

M. GEST : Plus d'autre intervention ? Donc, je vous réponds, Monsieur DESCHAMPS. Sur la méthodologie, c'est très simple : nous avons travaillé avec les services pendant le confinement, parce qu'on voyait évidemment arriver les conséquences, et nous avons, en quelque sorte, testé l'ensemble des mesures qui vous sont présentées aujourd'hui auprès, j'allais dire, de tous les organismes qui réunissent les différentes professions. Alors, c'est très, très vaste. Je peux vous dire qu'il y avait 25 représentants de différents, oui, organismes, fédérations et autres qui s'occupent de l'ensemble du monde économique. Et à l'issue de ce débat que nous avons eu, on a constaté qu'on devait avoir à peu près balayé les sujets qui les intéressaient puisque nous n'avons pas eu de demande supplémentaire, ni de proposition vraiment supplémentaire. Donc, c'est ainsi que nous avons arrêté le projet.

Marc FOUCAULT vous a indiqué, tout à l'heure, que vendredi dernier, comme je m'y étais engagé, nous avons de nouveau rencontré, cette fois, les organisations patronales, CPME, MEDEF, Fédération du bâtiment, Fédération des travaux publics, hôtellerie-restauration et autres, et que là encore, ce qui a été surtout relevé, Marc FOUCAULT l'évoquait, c'est la communication sur l'aspect touristique essentiellement. Donc, ça veut dire que les outils, sous réserve de ce qu'on va découvrir dans les semaines qui viennent, semblent adaptés à l'attente de ceux qui sont susceptibles de nous solliciter. Voilà pour la méthodologie. Et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons avoir aussi le regard des partenaires sociaux, d'abord pour être éventuellement alertés sur des choses que l'on ne connaît pas aujourd'hui. Comme le disait Philippe THÉVENIAUD, il n'y a rien de grave aujourd'hui, mais vous savez bien que le monde économique, ça peut bouger. Donc, il faut être prêt éventuellement s'il arrivait quelque chose.

Deuxième sujet : le tourisme. Le tourisme, il se trouve que nous avons fait, dans la dernière année du mandat précédent, nous avons organisé les assises du tourisme au niveau du pôle métropolitain ; que ces assises ont abouti à un plan ; que ce plan maintenant, il appartient de le mettre en œuvre. Et c'est la raison pour laquelle il nous est apparu logique, au moment où on a arrêté une stratégie touristique, de donner un poste plein de vice-président justement sur ce sujet-là. J'allais dire : il n'y a plus qu'à maintenant puisque collectivement il a été arrêté un certain nombre de mesures, dont certaines d'ailleurs sont prévues pour l'année qui vient. Donc, c'est simplement mettre en œuvre ce que nous avons prévu. Il reste que l'événement que l'on a vécu fait qu'effectivement, là encore sur le plan de la communication, on peut y regarder de plus près.

Quant à la zone de chalandise que vous évoquez, alors là, je suis d'accord avec vous, je ne sais pas où vous l'avez lu, mais bien évidemment je suis de ceux qui pensent même, voyez-vous, que le tourisme est un sujet sur lequel nous devrions travailler avec Lille, parce que Lille comme Amiens, ce sont des destinations de courts séjours, et ce serait bien qu'à un moment donné, dans cette belle région des Hauts-de-France, on ait une coopération entre les deux plus grandes villes et les agglomérations, si possible. Pour l'heure, à mon grand regret, les contacts n'ont pas été multiples entre l'agglomération de Lille et l'agglomération d'Amiens. Bon. Donc, je ne vais pas

revenir là-dessus. J'espère que ça va progresser. Et en tout cas, sur le tourisme, je suis vraiment convaincu qu'il y a des synergies à mettre en œuvre.

Vous avez évoqué le problème des qualifications. C'est exact que dans certains domaines, nous manquons quelquefois de réponses pertinentes pour les entreprises qui recherchent des salariés. Ça n'est pas le cas pour tout, mais ça peut exister. Alors là, le domaine des qualifications, ce n'est pas pour repasser la patate chaude, mais c'est tout simplement pour ne pas raconter d'histoires aux gens. Nous, on agit sur les compétences qui sont les nôtres. Si on peut accompagner quelque chose qui touche à la formation, pourquoi pas ? Mais vous savez que c'est une responsabilité régionale et d'État, la formation. Ça n'est pas la responsabilité d'Amiens Métropole. Et donc, les qualifications, on ne peut qu'aspirer à avoir bien sûr de meilleures qualifications pour l'ensemble des salariés et notamment des jeunes qui vont arriver sur le marché du travail. Mais encore une fois, c'est bien pour ça d'ailleurs qu'on a tout fait pour que l'école de commerce, qui vous est chère, se maintienne et reprenne de l'activité, et que l'école d'ingénieurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, soit non seulement pérennisée mais encore améliorée. Ça fait partie des qualifications nécessaires. Ce n'est pas exclusif, ce n'est pas l'intégralité, mais ça en fait partie.

Enfin, quant aux trains, bien évidemment qu'on est d'accord là-dessus. Mais là encore, ne racontez pas d'histoires aux Amiénois. Ils savent très bien ou en tout cas il faut qu'ils le sachent très bien que là encore ce n'est pas la compétence d'Amiens Métropole. Donc, on peut protester, on peut même faire des vœux. Vous l'avez dit vous-même : ça ne sert à rien. D'ailleurs, je ne vous en ai pas proposé. Bon. Effectivement, je suis assez réservé sur l'impact des vœux. Et donc, le problème, c'est qu'on ne peut pas nous dire, par contre, qu'on n'a pas multiplié les interventions auprès de la région, par exemple, auprès de la SNCF, auprès des ministres précédents, auprès du Premier ministre du gouvernement HOLLANDE qui a abouti à un plan dans lequel il y avait : point n° 1 : le TGV par Amiens. Qui est-ce qui l'a obtenu le TGV par Amiens, Monsieur DESCHAMPS ? Vous le savez bien et vous devriez le reconnaître.

Par conséquent, quand on peut mettre en place un certain nombre de choses, on le fait. Mais à un moment donné, si je parle de la ministre, c'est quand même parce que le patron de la SNCF, ce n'est pas vous, ce n'est pas moi ; c'est l'État. Et le rôle de Madame POMPILI, c'est d'être ministre chargée entre autres des transports. Voilà la personne à qui on doit normalement s'adresser. Bien sûr, Xavier BERTRAND aussi, mais la région ne peut pas dire qu'elle n'a pas fait son travail parce que si nous avons le TGV, c'est aussi parce que la région s'est engagée extrêmement fort et sur l'investissement et sur le fonctionnement. On aimerait tant que la SNCF elle-même arrive au même niveau d'investissement que la région. C'est loin d'être le cas, je peux vous le dire.

Et puis la SNCF, on fatigue un peu, je peux vous dire, parce que la capacité de la SNCF et de ses responsables d'avaler des critiques est extraordinaire, sauf que je ne vois jamais de solution. Et la ligne Amiens-Paris, elle se détériore. Mais ne faites surtout pas croire que c'est parce que, ici, on va être tous plus motivés les uns que les autres qu'on va régler le problème. Bien sûr qu'il faut qu'on proteste. Bien sûr qu'il faut qu'on écrive. Bien sûr qu'il faut qu'on utilise toutes les possibilités pour convaincre. Mais ce n'est pas nous qui prendrons la décision.

Et s'il y a quelqu'un qui peut faire respecter, un, l'engagement du Président de la République, c'est déjà lui-même, mais à la limite aussi sa ministre et son Premier ministre. Bon. Ça, c'est pour le TGV. Et sur l'amélioration de la ligne Amiens-Paris, je suis désolé : c'est le propriétaire. Et le propriétaire, c'est qui ? C'est l'État.

Je vous ai dit, moi : ce n'est pas un problème de gouvernement d'aujourd'hui, de demain, d'hier, parce que malheureusement, sur ce plan-là, on ne peut pas dire qu'il y ait eu beaucoup de

différence. Sauf que maintenant, c'est tellement prioritaire pour nous, Amiens-Paris, c'est tellement prioritaire de voir le beau quartier de gare qu'on est en train de construire, qu'il soit bien desservi par la SNCF, qu'il est temps que ceux qui ont la charge de la SNCF, vraiment, eh bien, tout simplement fassent valoir leurs responsabilités. C'est tout ce que je demande et c'est tout l'objet de la démarche que nous ferons, Brigitte FOURÉ et moi-même, auprès de la ministre. Ce n'est pas de l'agressivité. C'est simplement la mettre devant ses responsabilités et devant celles de l'État. C'est tout. Et si, à ce moment-là, on n'y arrive pas à ce niveau-là, alors là, je ne sais pas qui il faut solliciter parce que j'ai l'impression qu'il faut d'abord s'adresser à ceux qui ont vraiment la responsabilité et les compétences pour le faire.

Voilà pour les réponses sur ce rapport. Marc, bien sûr. Oui.

M. FOUCAULT : Je vous confirme que je recevrai, enfin je ne recevrai pas, j'irai voir les partenaires sociaux salariés et fédérations professionnelles, les quinze jours qui nous séparent du mois d'août. Je sais, à titre professionnel, l'importance et l'utilité de ce dialogue, pour autant qu'il soit bien cadré, mais il peut produire évidemment d'excellentes choses. Ils seront évidemment associés aussi, je leur en parlerai, au débat qui sera organisé cet automne, débat auquel évidemment les élus seront aussi conviés, encore une fois, sur des modalités à définir. En tout cas, je voulais vous dire que j'ai été très sensible à vos deux explications de vote. Je pense que c'est un message important aujourd'hui à donner aux salariés, aux entreprises de la métropole amiénoise. Il y a beaucoup d'inquiétude et je pense que ce message d'unité qui est lancé aujourd'hui les touchera et les amènera à doper leur résilience encore plus. Merci beaucoup.

M. GEST : Merci. Je finis par ne plus savoir si j'ai mis au vote. Je n'ai pas mis au vote. Donc, on le met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je me joins aux propos immédiats de Marc FOUCAULT pour vous remercier de cette attitude. Je peux vous dire que sur ce sujet-là, il faut vraiment qu'on réponde collectivement.

Juste avant de passer au rapport 89, il faut être transparent, je vous donne toutes les informations : j'ai reçu un petit message de France Bleu Picardie. On n'a pas dit qu'Amiens Métropole revenait sur la mesure, mais qu'elle n'était pas, pour le moment, mise en œuvre, le temps de regarder le budget transport en détail. Voilà pour ma réponse définitive sur ce sujet.

89 - AMIENS. AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE AGEco INDUSTRIE. MODIFICATION JURIDIQUE DU BENEFICIAIRE DE L'AIDE. AVENANT N° 1 AUX CONVENTIONS 2018.

M. FOUCAULT : Alors, c'est intéressant parce que c'est un point concret d'un dossier qui, à juste titre, a été suivi activement par les élus, mais aussi les Amiénois. Donc, il concerne la société AGEco AGENCEMENT qui est spécialisée dans la création, la fourniture, l'installation de mobilier et présentoirs sur mesure pour magasins, collectivités, centres commerciaux. On a un cas typique intéressant de relocalisation industrielle.

Afin d'optimiser le process industriel de l'entreprise, pour une meilleure gestion des flux de marchandises, marchandises qui, autrefois, étaient fabriquées en Pologne et en Turquie, les dirigeants ont conçu un projet visant à relocaliser en France leur production de mobilier.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie de développement, l'entreprise AGECO INDUSTRIE, qui est une filiale à 100 % d'AGECO AGENCEMENT, a été créée et s'est installée en mars 2018 sur le site ex-WHIRLPOOL.

AGECO INDUSTRIE est donc devenue le site de production et de stockage de sa maison mère. Montée en puissance rapide, puisque 40 emplois ont déjà été créés. Ça, vous le savez, puisqu'une subvention d'aide à la création de 42 emplois pour le développement de l'activité avait été accordée en novembre 2018. C'était une aide de 126 000 € avec deux versements d'acomptes.

Vu ce fort développement, et j'espère d'ailleurs qui a dû, vu l'activité d'AGECO, se poursuivre pendant le confinement et le déconfinement, AGECO AGENCEMENT a annoncé qu'elle souhaitait fusionner AGECO AGENCEMENT et AGECO INDUSTRIE, par un processus de fusion-absorption, et donc c'est AGECO AGENCEMENT qui reprend l'ensemble des activités. Donc, c'est un point purement juridique, mais qui est intéressant et qui est plutôt une bonne nouvelle par rapport à la réappropriation du site WHIRLPOOL et à la création d'emplois.

Je vous propose donc d'approuver par avenant la convention de changement juridique de l'entreprise bénéficiaire de l'aide à la création d'emplois afin de lui en verser le solde lorsque les termes du contrat (42 emplois, il en manque encore quelques-uns) seront atteints et justifiés. L'avenant de la convention tripartite du conseil régional autorisant Amiens Métropole à intervenir auprès d'AGECO INDUSTRIE serait également à approuver.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ?

MME DESBUREAUX : Je salue bien évidemment l'aide aux entreprises, particulièrement lorsqu'il s'agit de PME et TPE, et la création d'emplois pendant la dure période que nous traversons. J'ai cependant une interrogation au sujet de ce type d'aide. Quel bilan avons-nous de toutes les aides accordées aux entreprises par Amiens Métropole et ont-elles respecté les objectifs de création d'emplois ? Ont-elles remboursé ces aides si les objectifs n'ont pas été remplis ?

M. VOULMINOT : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, donc l'emploi, et notamment l'emploi dans le secteur de l'industrie, a connu, dans notre région, un véritable déclin dont personne ne doit se satisfaire. Très souvent, des fonds de soutien à la création ou à la reprise d'entreprise, à la création ou au maintien de l'emploi ont été mis en œuvre par différentes collectivités. Et parfois, trop souvent, ces contributions ont été vaines. Alors, implanter sur un site qui a connu, encore très récemment, une actualité malheureuse pour des centaines de salariés et leurs familles, l'entreprise AGECO bénéficie donc, vous l'avez dit tout à l'heure, d'une aide du conseil régional et de la métropole en s'engageant à créer 42 emplois qui sont donc quasi atteints, j'entends. Amiens Métropole a déjà versé les deux tiers de cette somme. Nous voterons pour cette aide à la création d'emplois, mais puisque l'expérience rend prudents, voire sceptiques, et afin d'éviter un nouveau fiasco et de nouvelles désillusions aux salariés, pouvez-vous nous informer de la situation financière, économique, commerciale et salariale d'AGECO INDUSTRIE ?

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions ? Je vais répondre parce que Marc découvre les dossiers, donc il ne peut pas les connaître encore sur le bout des doigts.

La première réponse, c'est à Madame DESBUREAUX. Vous me rajeunissez, Madame DESBUREAUX, merci, parce que vous voyez, ces questionnements-là, je les ai depuis 30 ans, sur la question de savoir si quand on aide une entreprise, il y a des résultats au bout. Alors, je vous le dis : la démonstration, elle est faite depuis longtemps que quand vous aidez une entreprise sur le principe d'une aide au nombre d'emplois créés, en règle générale, ça se solde par plus d'emplois

créés que l'objectif qui avait été fixé. Et vous voyez comment on les traite, nous, c'est-à-dire qu'on a un engagement, là ici, ça va même au-delà parce qu'ils ont une ambition beaucoup plus forte que 42 emplois, mais on paie quand on voit ce qui se réalise. Et s'il advenait que, dans ces cas-là il y a toujours la possibilité d'aller essayer de retrouver l'argent. Mais je vous dis : sur ce plan-là, je devais être vice-président en charge de l'économie au département, on mettait sur la table, à chaque fois, de tous les, comment dirais-je, de tous les conseillers départementaux le résultat justement des aides avec, peut-être que ça se fait encore, je n'en sais rien, mais avec les aides proposées et le résultat du nombre d'emplois créés, et je vous garantis le résultat.

Il arrive malheureusement que pour des raisons qui tiennent au marché de l'entreprise, elle se soit un peu plantée sur ses prévisions ou que le marché ne se révèle pas aussi fructueux que possible. Il arrive même que l'on ait affaire à des gens pas très recommandables. Mais si vous voulez, ça, ce qui arrive, c'est une fois sur 100, sur 200, je ne saurais même pas vous dire. C'est infinitésimal.

Par contre, les aides qui sont apportées, elles confortent l'entreprise. Cette entreprise est pleine d'espoir, j'espère que ça va continuer à se démontrer, parce qu'ils sont sur des marchés extrêmement porteurs, que même d'ailleurs l'actualité récente renforce peut-être quant à eux, et donc c'est souhaitable qu'on vienne alléger leurs charges pour leur permettre d'accroître leur développement ou d'accélérer leur développement. Ça, c'est pour la question que vous m'avez posée.

Ensuite, il y avait des renseignements, en fait, sur ce qui se passe sur le site WHIRLPOOL, pour être clair ? Alors, c'est en effet une entreprise qui est installée sur le site WHIRLPOOL, qui est devenue, vous le savez, malheureusement ensuite WN et depuis la fermeture de WN, l'État, la région et nous-mêmes faisons en sorte de réoccuper les différents locaux du site. Aujourd'hui, une entreprise qui avait prévu de s'implanter a renoncé en raison de la crise que l'on vient de traverser. Mais le reste des projets, aujourd'hui, occupent une très grande partie des locaux. Je veux être prudent parce que, encore une fois, vu les circonstances, on ne sait jamais ce qui peut arriver. Et nous avons nous-mêmes, nous nous sommes portés acquéreurs pour l'euro symbolique auprès de WHIRLPOOL d'un des bâtiments qui sera bien sûr destiné à d'autres activités professionnelles, que nous avons déjà un peu en vue.

Donc, ça veut dire qu'on ne va pas retrouver exactement le même nombre d'emplois qu'il y avait avant, je vous le concède très volontiers. Il y avait 320 personnes, plus une entreprise qui travaillait sur le même site. Donc, ce nombre d'emplois, à mon avis, aujourd'hui, ne sera pas atteint, en tout cas pas tout de suite, sauf si AGECO continue son développement tel qu'il l'envisage. Mais en revanche, nous faisons en sorte de réindustrialiser le site et on pourra vous donner davantage de précisions, je pense, probablement au mois de septembre, je me tourne vers les services là, mais je pense qu'on aura davantage de précisions, en tout cas d'assurance aux alentours de septembre. Mais il y a des bonnes choses qui sont en vue et puis, je vous dis, il y a eu cette annonce.

Je dois préciser aussi que sur le site de WHIRLPOOL, il y avait une entreprise, LOGIGAZ, qui était sur le site, qui a déménagé, mais qui avait 170 emplois sur le site et maintenant qui en a 220 à 50 ou 100 mètres. Donc, voilà la réalité de ce qu'il y a sur ce secteur-là.

C'est évidemment un dossier qu'on suit de très près. Il y a un comité de suivi animé par Madame la Préfète qui se réunit tous les deux mois environ pour voir, pour faire le point, et le ministère a mandaté un cabinet-conseil pour essayer de favoriser les reprises d'activités.

Voilà ce que je pouvais vous dire en réponse aux questions. Je mets aux voix le rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

90 - LONGUEAU. AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SAS FOUQUET PERE ET FILS. TRANSFERT / EXTENSION SUR LE POLE JULES VERNES. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Oui, c'est une décision intéressante puisque c'est une belle petite entreprise familiale et on sait à quel point les entreprises familiales contribuent à la richesse et au développement du pays et de notre métropole, toutes les études le montrent, notamment parce qu'elles distribuent moins de dividendes et que du coup elles investissent davantage.

Là, c'est un cas typique d'une société qui est à Longueau, FOUQUET Père et Fils, créée en 1967, spécialisée dans le domaine de la distribution de matières premières, fournitures et petits matériels auprès de professionnels des métiers de bouche. Elle est aujourd'hui route de Rouen à Amiens et prévoit de se transférer dans des nouveaux locaux situés sur le pôle Jules Verne à Longueau. Pardon, j'ai fait un lapsus tout à l'heure : elle est à Amiens et elle va à Longueau.

C'est un projet immobilier avec un investissement de 3,5 millions € pour développer son activité auprès des boulangers-pâtisseries mais aussi auprès des restaurateurs. Elle prévoit d'embaucher à Longueau, d'ici 3 ans, 10 nouveaux emplois en CDI équivalents temps plein.

Amiens Métropole a donc décidé d'accompagner financièrement ce projet au regard des potentialités qu'il représente en termes de création d'emplois, en octroyant une subvention de 30 000 €, c'est-à-dire 10 emplois fois 3 000 €.

Je vous propose donc d'approuver la convention fixant les modalités réglementaires et financières avec la SAS FOUQUET Père et Fils et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

91 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

M. FOUCAULT : C'est une bonne illustration du premier propos sur les aides aux toutes petites entreprises. Dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements matériels des très petites entreprises, je vous propose de répartir une somme de 11 490 € en subventionnant les entreprises suivantes :

- Alors, la première est à Guignemicourt : c'est la SARL SAMRI pour 1 728 €,
- La deuxième, dans le domaine de l'optique, est à Longueau : SAS OPTIQUE LARDE, 5 178 €,
- La troisième est à Salouël, avec la SARL EPURE, je vais vous dire le...

Pardon. Oui. Celle de Guignemicourt, parce que j'avais demandé des précisions, c'est dans la mécanique industrielle. Donc OPTIQUE LARDE, c'est évidemment dans l'optique. La troisième, donc, à Salouël, la SARL EPURE, c'est une entreprise de carrelage. Ensuite, on a une entreprise à Camon, qui est la SAS HPS qui est sur l'hygiène-nettoyage pour 851 €, et les deux dernières sont sur Amiens : le premier, Madame PICART, c'est un salon de coiffure, et le deuxième, une entreprise de café-restaurant pour 1 260 €, le salon de coiffure 703 €. Ce qui fait un total de 11 490 € et qui montre bien, voilà, la richesse d'une ville. C'est les grands noms dont on parle souvent et

qui nous sont chers et qu'on cocoone beaucoup, mais aussi voilà tout ce tissu de toutes petites entreprises qui fait la richesse sociale et économique d'une métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur le rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

92 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. 2^{EME} REPARTITION. CONVENTIONS.

MME PINON : Chers collègues, il s'agit d'une délibération récurrente et classique au sein de cette assemblée puisqu'il s'agit du soutien d'Amiens Métropole aux projets étudiants et aux manifestations scientifiques. Donc pour quatre bénéficiaires, huit projets, huit opérations qui sont réparties, vous avez la description d'ailleurs dans le rapport.

Pour le premier bénéficiaire, il s'agit de l'UPJV avec une somme globale de 7 000 € qui sont répartis sur cinq projets.

Le premier projet concerne l'édition 2020 des « Prix de thèse » à hauteur de 3 000 €.

Le deuxième, le Congrès du GATOX pour 1 000 €.

Enfin, 1 000 € pour l'organisation de la manifestation scientifique intitulée « *Eau, déchets et énergies : requalification à l'heure de la transition écologique* ».

1 000 € pour l'organisation d'un colloque international et interdisciplinaire intitulé « *La légitimité en finances publiques* ».

1 000 € pour l'organisation d'une manifestation scientifique intitulée « *Vieillir chez soi du XVIII^e au XXI^e siècle. Perspectives croisées sur le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes* ».

Le deuxième bénéficiaire, c'est l'AFEV avec une subvention de 5 000 € au titre de l'organisation du concept KAPS.

Le troisième bénéficiaire, l'association Les Entrepreneuriales en Picardie, pour un montant de 8 880 €. Il s'agit donc de poursuivre le développement du dispositif Les Entrepreneuriales.

Et enfin, le dernier bénéficiaire, le CROUS, à hauteur de 4 000 € pour l'organisation de FESTITUDE.

Il s'agit aussi d'approuver les conventions à intervenir avec l'UPJV et l'ALEPI qui actent les modalités de versement de ces subventions.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

93 - MAISON DU THEATRE. COMPAGNIES DE THEATRE AMATEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2020.

M. SAVREUX : Mes chers collègues, je vous propose, tout d'abord, de soutenir deux compagnies de théâtre amateur amiénoises pour cette année 2020. La première s'appelle La compagnie Noir Lumière et prépare la création de deux pièces de Pierre NOTTE et d'Alan BENNETT, et puis elle finalise la création d'une troisième pièce intitulée *J'ai faim* de Jean-Pierre DOPAGNE.

M. GEST : Moi aussi.

M. SAVREUX : La seconde compagnie, qui s'appelle le Théâtre de l'Alambic, diffuse actuellement deux spectacles, « *Le béret de la tortue* » et « *Scènes de la vie conjugale* », ça ne s'invente pas. Et elle prépare en plus la création d'une nouvelle pièce « *Pourriture* » de l'écrivain amiénois bien connu Philippe LACOCHE.

Afin de soutenir le fonctionnement de ces deux compagnies, je vous propose, pour l'année 2020, de leur attribuer respectivement 2 500 et 2 000 €, soit un total de 4 500 €, tout en précisant que ce sont les deux seules compagnies amateur à avoir sollicité un accompagnement financier pour cette année.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ? On le met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

94 - ASSOCIATION DES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS, HORTILLONNAGES AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. SAVREUX : La délibération porte, cette fois-ci, sur la convention entre Amiens Métropole et l'Association des jardins paysagers des Hauts-de-France qui, comme vous le savez, organise chaque année le Festival international des jardins, Hortillonnages, qu'on appelait avant Festival arts, villes et paysages.

Cette manifestation existe depuis maintenant 11 ans et invite de jeunes créateurs paysagistes et plasticiens à intervenir sur des parcelles des Hortillonnages. C'est d'ailleurs quelque chose qui complète l'offre touristique des Hortillonnages et qui permet de découvrir le site autrement.

51 œuvres sont exposées cette année, dont 13 nouvelles, et elles sont visibles depuis le 14 juillet jusqu'au 18 octobre 2020. Je vous informe d'ailleurs que les premiers jours sont particulièrement encourageants, puisque les visites affichent complet depuis mardi et ça correspond tout à fait au fait que ce festival a le vent en poupe et qu'il voit sa fréquentation augmenter d'année en année. Sur la seule année 2019, il y a 65 000 personnes qui ont fréquenté ce festival.

Amiens Métropole, bien sûr, soutient financièrement cet événement en 2020 à hauteur de 100 000 €. Un soutien qui a été complété, cette année, par l'octroi d'une subvention d'investissement de 100 000 € également qui a permis d'aménager le pavillon d'accueil flottant au Port à Fumier à Camon, qui a été inauguré d'ailleurs lundi soir et qui a été réalisé par l'architecte belge Alexis DECONINCK et qui s'intègre d'ailleurs parfaitement dans le site des Hortillonnages et qui est bien plus esthétique que le précédent chalet d'accueil. Et ça permet bien sûr de regrouper à la fois l'accueil du public, l'embarquement et le débarquement des visiteurs, mais également de stocker l'ensemble du matériel, à savoir les gilets de sauvetage et les batteries électriques.

Ces subventions ont déjà été votées en décembre 2019. Il s'agit simplement, aujourd'hui, d'approuver la convention fixant le programme d'œuvres qui sont exposées cette année, les mises à disposition des parcelles ainsi que les obligations de chacune des parties.

Je vous demande donc, chers collègues, si vous en êtes d'accord, d'approuver cette convention et d'autoriser le président à les signer.

M. GEST : Merci. La parole à Monsieur DESCHAMPS, puis à Monsieur PRADAT.

M. DESCHAMPS : Merci. C'est effectivement très beau, ce nouveau ponton d'accueil, et ça méritait vraiment d'être refait. Donc, félicitations à ceux qui ont œuvré pour le faire ! Je ne peux pas m'empêcher de demander au vice-président de pousser pour que la même chose soit faite au départ des Hortillonnages. Actuellement, le départ des Hortillonnages ressemble plus à une cabane de pêcheur qu'à un vrai chalet de démarrage d'une activité touristique importante. Je pense qu'on pourrait pousser, les encourager. Ils ont les fonds pour le faire. Et moi, quand je passe boulevard Beauvillé et que je vois des files continues de touristes sur le trottoir à attendre leur tour, je trouve que ce n'est pas digne de notre métropole.

M. GEST : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui. C'est juste un petit point. Effectivement, donc le festival existe depuis 11 ans. Et qu'est-ce qui est fait par rapport à l'accessibilité handicapés, nos personnes à mobilité réduite, sur l'accès aux îles ? Puisque je pense qu'on ne peut pas louer de barque accessible. Donc voilà, je pense que ce n'est pas demander l'aumône que d'avoir ce traitement pour les personnes en situation de handicap. C'est dit dans la convention que des efforts doivent être faits et je demande s'ils seront faits.

M. GEST : Y a-t-il une autre intervention ? Pierre, tu veux répondre ?

M. SAVREUX : Oui. Alors, quelques éléments de réponse.

D'abord pour répondre à Monsieur DESCHAMPS, en lui disant que je partage évidemment le constat du lieu d'accueil de l'association de sauvegarde des Hortillonnages qui permet donc d'offrir des visites guidées, cette fois-ci, avec des bateliers et qui est menée par le président René NOWAK.

Effectivement, on a quelques soucis au niveau de l'accueil. Il y a un projet qui est en gestation et qui est d'ailleurs en réflexion au niveau de la SPL d'Amiens Développement, et qui réfléchit effectivement à déplacer de quelques mètres l'entrée et d'avoir enfin une vraie structure d'accueil des Hortillonnages à la hauteur de ce site qui accueille, je le rappelle, 130 000 visiteurs par an. Donc, il y a plusieurs idées qui sont en place, notamment l'idée de déplacer ce lieu d'accueil de l'autre côté du boulevard en faisant une entrée dans le parc Saint-Pierre, ce qui serait très intéressant. Voilà. La SEM est en train d'y réfléchir. Il faut voir comment financièrement on peut faire ça. Mais on peut très bien imaginer quelque chose sur le modèle de ce qui existe dans la baie de Somme avec notamment la baie de Somme qui est reconnue de tous et qui est un vrai outil d'attractivité touristique.

Concernant les files d'attente, qui est un sujet que je connais bien et que l'on essaie de résoudre depuis des années, la principale difficulté vient du fait qu'il n'y a pas de possibilité de réserver en ligne pour les visiteurs individuels. Pas de problème pour les visiteurs en groupe : on peut réserver en appelant l'office de tourisme. En revanche, pour les individuels, ça n'est pas le cas. C'était un

souhait de l'ancienne direction de l'association. Monsieur René NOWAK est ouvert sur la question et ce que nous souhaiterions, c'est d'engager un partenariat bien plus poussé avec l'office de tourisme, ce qui appartiendra à mon collègue Paul-Éric DÉCLE, pour justement avoir des réservations en ligne et éviter d'avoir ces attentes. Vous remarquerez d'ailleurs que pour le Festival international de jardins, il n'y a pas d'attente, tout simplement parce que toutes les réservations ont lieu en ligne.

Concernant l'accessibilité du site au handicap, j'ai bien noté la remarque très pertinente de Monsieur PRADAT. C'est d'ailleurs l'un des sujets qui avait été évoqué lorsque nous avons candidaté, chère Annie VERRIER, pour obtenir la marque « Destination pour tous ». On nous avait demandé de faire des efforts sur l'accessibilité du Festival des jardins. Les barques actuelles de 6 personnes ne sont en effet pas accessibles aux fauteuils. En revanche, l'association développe depuis plusieurs mois l'achat, elle souhaite acquérir des barques offrant une capacité supérieure, notamment de 12 places, et qui, cette fois-ci, permettraient aux fauteuils d'y accéder. On y veillera, rassurez-vous.

M. GEST : Oui. D'ailleurs, je confirme : je crois qu'effectivement il y a une possibilité sur les barques de 12 places qui sont envisagées ou même commandées ou même déjà certaines sont arrivées. En tout cas, c'est envisagé.

Pas d'autre question ? Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

95 - PARTENARIAT AVEC ATMO HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. GEST : En application du Code de l'environnement faisant suite à la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et en tant que collectivité de plus de 100 000 habitants, Amiens Métropole doit bénéficier d'une surveillance de la qualité de l'air, et dans le cadre de son plan de déplacements, assurer un suivi et une évaluation des mesures prises vis-à-vis de la qualité de l'air. De plus, la loi pour la transition énergétique adoptée en 2015 intègre la qualité de l'air parmi les enjeux à prendre en compte pour la lutte contre le changement climatique.

Amiens Métropole bénéficie d'un dispositif de surveillance quotidienne de la qualité de l'air et d'informations spécifiques dédiées aux territoires grâce à l'association ATMO Hauts-de-France agréée à cet effet par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Pour l'année 2020, ATMO Hauts-de-France propose de renouveler ce partenariat par un pacte associatif. La collectivité octroierait, d'une part, pour mener à bien le pacte associatif, une subvention de fonctionnement de 29 067 € et, d'autre part, pour l'opération de suivi des nuisances olfactives, une subvention spécifique de 12 703 €, soit un total de 41 770 €.

Je vous propose donc de poursuivre ce partenariat avec l'association en approuvant et en autorisant la signature de la convention qui fixe les modalités de versement de cette subvention.

Je dois dire que d'ailleurs les renseignements que nous fournit ATMO sont particulièrement précieux et qu'en règle générale, hormis trois, quatre alertes dans l'année, nous sommes, heureusement, assez préservés pour l'heure dans notre ville et dans notre agglomération.

Voilà. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

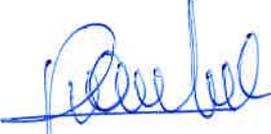
ADOpte A L'UNANIMITE

96 - QUESTIONS ORALES. VŒUX.

M. GEST : Je n'ai reçu ni vœu ni question orale pour cette séance. Je vais donc lever la séance et vous souhaiter de passer de bonnes vacances, si vous en prenez, en restant prudents. Je vous donne rendez-vous à la rentrée de septembre. La séance est levée.

La séance est levée à 20h23.

Le Président de séance,



Alain GEST

